

Tirage: 12 000 exemplaires distribués chaque vendredi dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary.

Imprimerie Bechtel SA
Bellevue 4
2608 Courtelary
032 944 18 18
FAC: 032 944 17 56

Délais de remise des publications
Sport, utile et paroisses: lundi soir
Rédac. et annonces: mercredi 9h
Officiel: mardi 12h
fac@bechtel-imprimerie.ch

Tarif des annonces
sur demande
ou sur www.bechteli-imprimerie.ch

Abonnement annuel: 98 fr.

Réclame



Carte Vallon Gourmet

Soutiens NOS restaurants!
Soutiens NOTRE jeunesse!
Soutiens NOTRE région!









www.teamvallon.ch

1 repas payé = 1 repas offert dans les 29 restaurants partenaires

Feuille d'Avis du District de Courtelary

Contient la Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary

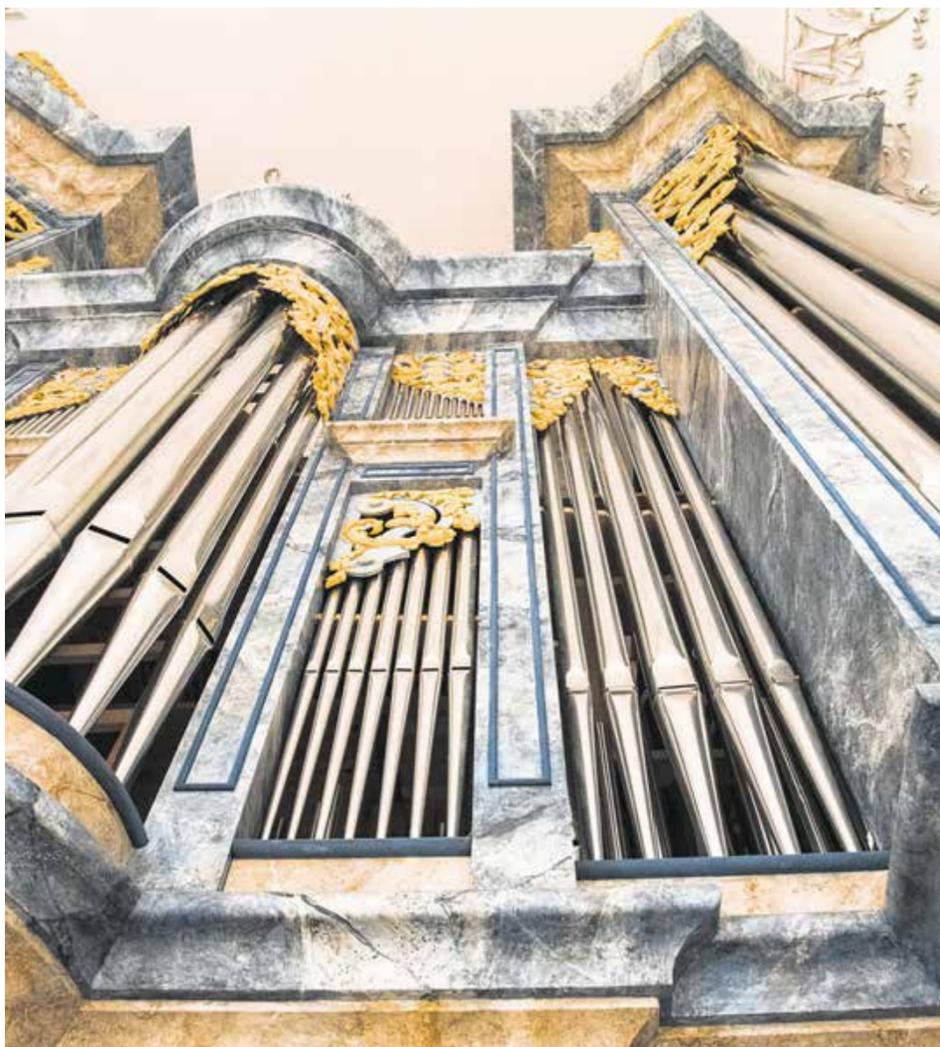
Journal d'annonces et d'information

Officiel pour les communes de Romont, Sauge, Orvin, Péry-La Heutte, Sonceboz-Sombeval, Corgémont, Cortébert, Courtelary, Cormoret, Villeret, Saint-Imier, Sonvilier, Renan, La Ferrière, Tramelan et Mont-Tramelan

BELLELAY, FONDATION ABBATIALE – SECTION MUSIQUE

Événement à quatre orgues

La tradition veut que les orgues de l'abbatiale sonnent ensemble une fois par année depuis leur reconstruction. Cette année, cet événement musical attendu sera donné le 3 octobre prochain par Antonio Garcia, Olivier Wyrwas et Gabriel Wolfer. Le concert aura un éclat particulier, car deux petits orgues seront placés dans le chœur, devant le public. Au-dessus d'eux trônera l'orgue de chœur, tandis que le grand orgue, tout au fond, remplira la nef. Un virginal, instrument anglais à cordes pincées, sera aussi de la partie. Cette disposition inédite permettra de faire entendre des polyphonies, danses, airs et variations à quatre, cinq ou six voix, au travers d'une multitude de combinaisons et de couleurs sonores, portées par l'acoustique si magique de l'abbatiale. Le programme mettra en lumière et en espace des œuvres anonymes de la Renaissance, ainsi que de la musique de Palestrina, Scheidt et Sweelinck, musicien-phare dont on fête le 400^e anniversaire de la mort cette année. Comme trait d'union entre la Renaissance et nos jours, la musique répétitive du Buxheimer Orgelbuch (vers 1460) en miroir avec celle de la Jeune Fillette de Bert Matter (vers 1980). | ag



Abbatiale de Bellelay
Dimanche 3 octobre à 17h
Informations:
www.abbatialebellelay.ch

SOMMAIRE

Tous se représentent à Orvin Pour une nouvelle législature	3
Une fête dans la joie et l'amitié Les Curgismondains répondent présents	7
Un siècle d'objets entassés ... dans les combles du collège	8
Matinée portes ouvertes Visites guidées au réservoir de SolBoz	9
Ecologie et christianisme Sous la plume du pasteur Gallopin	10
Tout bon pour la natation Réouverture du bassin à Saint-Imier	11
Le Prix des arts du CJB A une artiste de Tramelan	18
Un savoureux dessert Testez notre recette de la semaine	19
Jetez un coup d'œil à l'agenda Ne manquez aucun événement!	19
Les Bats en 8 ^e de finale La Swiss Cup leur réussit	21

Réclame



«De la patinoire d'Erguël à la Clientis ARENA»

Cet ouvrage richement illustré (150 photos, 136 pages) retrace l'historique des travaux d'assainissement de la Clientis ARENA.

En vente dans les succursales Clientis Caisse d'Épargne Courtelary ainsi que dans les administrations des communes d'Erguël Sports SA.

L'intégralité du produit de la vente du livre sera versée au Centre éducatif et pédagogique de Courtelary (CEPC).

Prix de
vente
CHF 50.-



Clientis
Caisse d'Épargne Courtelary

cec.clientis.ch

Immobilier

**À LOUER
SAINT-IMIER**

**Passage d'Erguël 14
Appart. 2½ pièces**

57 m², rénové, rez-de-chaussée
Cuisine agencée, cave + galetas
Loyer 760 francs
+ charges 130 francs

Libre de suite
032 941 27 56 ou 078 793 52 33

CHERCHE À LOUER

Petit appartement

Région Jura bernois
Apprenti à revenu modeste, cherche
petit appartement indépendant.

Contact: fac@bechtel-imprimerie.ch
032 944 17 56

**Besoin
d'un toit pour
votre véhicule cet hiver ?**

Comme de coutume, le Groupe de Vol
à Voile de Courtelary met à disposi-
tion ses hangars pour votre véhicule,
caravane, moto ou petit bateau.

Du 6 novembre 2021 au 5 mars 2022.

Renseignements et réservation
obligatoire à: plbeaud@bluewin.ch
ou au 079 295 26 27

bechtel-imprimerie.ch

Achète antiquités

www.galerie-bader.ch

Suite décès ou héritage: mobilier,
anciennes décorations chinoises,
japonaises, asiatiques, bronze,
ivoire, vases et objets cloisonnés,
miroirs dorés, armes anciennes
16^e - 19^e collection complète,
tableaux du 16^e - 19^e, bijoux et or
pour la fonte, argenterie 800/925,
étain, trophées de chasse, toutes
horlogeries, pendules, montres-
bracelet, montres de poche même
défectueuses, également mobiliers
industriels et pendules industrielles.

D. Bader 079 769 43 66

info@galerie-bader.ch

Société de tir de Corgémont

Tir au cochon

**Dimanche 3 octobre
de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h**

Cible A100 - Inscription 5.-, 2.50 pour 2 coups

Tous les tireurs recevront un prix !

Cantine: jambon - salade de pommes de terre



Richner sa
Bestattungen
Pompes funèbres
H. Gerber

Rte de Brügg 121, Brüggstrasse 121
2503 Biel-Bienne, Tel. 032 365 31 41
www.richner-bestattungen.ch
richner.sa@bluewin.ch

**A vendre
Bois de cheminée**

Bois sec livré à domicile

079 390 81 69

bechtel-imprimerie.ch

En vente
à
l'imprimerie

**BAUX
À
LOYER**



SAMAIDD

**Service d'aide
et de maintien à domicile**

**Vallon de Saint-Imier
et La Chaux-de-Fonds**

Tél. 079 439 28 95

www.samaidd.com

- Nous travaillons pour maintenir les personnes à domicile dans le confort et la sécurité.
- Les prestations infirmières, soins de base et conseils en diabétologie sont remboursés par la LAMAL.
- Les prestations ménagères sont remboursées par les assurances complémentaires.

Appelez nous, nous répondrons à vos questions.

**Week-end
de BRIQUE en BRIQUE**
23-24 octobre 2021

SAMEDI
pour les 8-13 ans
10h-17h
CONSTRUCTION
d'une ville
Apporte ton PIQUE-NIQUE
JEUX, sketches,
chants, découverte
DE DIEU

DIMANCHE
pour tous
10h30
CULTE POUR LES
FAMILLES et INAUGURATION
de la ville
APÉRITIF dînatoire offert
Remise des certificats
de CONSTRUCTEUR

Ce week-end est gratuit. Places limitées. Toutes les personnes de plus de 16 ans participant au week-end devront présenter à l'entrée un certificat COVID valable, ainsi qu'une pièce d'identité.

Lieu
Salle St-Georges, Agassiz 14, 2610 St-Imier

Renseignements
Emmanuelle Weber +41 79 585 67 08

Inscriptions en ligne
bit.ly/2TOOFZm



Ateliers Cap sur la Confiance® JUNIORS (9-12 ans)

Dans « Le Bus Des Possibles »

Sonceboz les 6-7-8 octobre, de 9h-11h30
Courtelary les 20-21-22 octobre, de 9h-11h30

Surmonter les difficultés - Mieux utiliser son cerveau - Croire en ses capacités
Une expérience ludique et motivante pour apprendre la confiance!

Renseignements et inscriptions:
Sabrina Anastasia, 078 927 23 75 - www.busdespossibles.ch

Bellelay, Fondation Abbatale - section musique

**Concert
à quatre
orgues**

**Dimanche 3 octobre à 17h
Abbatiale de Bellelay**

«Un événement musical
exceptionnel,
une acoustique magique!»

Informations:
www.abbatialebellelay.ch



**Avis d'annulation d'une vente aux
enchères publique d'immeubles**

La vente aux enchères publiques des immeubles feuillets
no 76 et no 56 du ban de Cormoret fixée au 26 octobre
2021 à 14h00 à la salle de conférence de l'Office des pours-
suites et des faillites du Jura bernois, Rue Centrale 33, 2740
Moutier, est annulée et n'aura pas lieu.

Office des poursuites et des faillites
du Jura bernois
Département poursuites
Le chef: Frank Ramseyer

bechtel-imprimerie.ch

**18^e Semaine
des médias
à l'école**
22-26 novembre 2021
"S'informer pour comprendre
le monde"

www.semainedesmedias.ch



**ACCUEIL DE JOUR
FOYER DE JOUR**

Vous avez besoin d'aide, votre mobilité est réduite
Au choix de 1 à 5 jours par semaine

Nous proposons de 9h à 17h:
Des jeux de société
De la gymnastique douce
Des activités à l'extérieur
Concert et spectacle
Du repos
Des repas de qualité
Un service de transport de Courtelary à Renan

LA ROSERAIE, FOYER DE JOUR
LES FONTENAYES 19, 2610 SAINT-IMIER
032 942 45 45, WWW.LAROSERAIE.CH

**Numéro national
0842 80 40 20**

Pour vous - chez vous
**AIDE ET SOINS
A DOMICILE**

Secteur Tramelan, Les Reussilles et Mont-Tramelan:

SAMD, 032 487 68 78

Secteur La Heutte, Péry, Orvin, Frinvilier, Plagne, Vauffelin et Romont:

Service du Bas-Vallon, 032 358 53 53

Secteur Vallon de Saint-Imier (de La Ferrière à Sonceboz-Sombeval):

SASDOVAL, 032 941 31 33

ou inscription en ligne à l'adresse www.opanspitex.ch

Emplois

L'entreprise Todeschini SA, 2616 Renan

cherche

maçon et aide-maçon

Envoyez vos candidatures à:
info@todeschinisa.ch
ou téléphone 032 941 56 78



**Favorisez
nos annonceurs**



Commune municipale Orvin

La municipalité d'Orvin met au concours une place d'

apprenti(e) employé(e) de commerce

Entrée en fonction: 1^{er} août 2022

Durée: 3 ans

Le métier: au sein d'une petite équipe, tu apprendras à réaliser des tâches variées qui te feront découvrir plusieurs services de l'administration communale. La formation avec maturité intégrée est possible.

Exigences:

- intérêt marqué pour le domaine administratif;
- bonne maîtrise du français oral et écrit;
- aisance avec les outils informatiques;
- aisance dans les contacts humains.

Intéressé(e)? N'hésite pas à nous transmettre ton dossier de postulation (lettre de motivation, curriculum vitae, bulletins scolaires) **jusqu'au 15 octobre 2021** à l'adresse ci-dessous:

Commune municipale d'Orvin, Offre de postulation, La Charrière 6, 2534 Orvin ou par voie électronique à l'adresse administration@orvin.ch

Le secrétariat municipal se tient à disposition pour tout renseignement complémentaire au numéro 032 358 01 80.

La Résidence Les Roches, un établissement médico-social pour personnes âgées situé à Orvin, lequel accueille 49 personnes ne pouvant plus vivre à domicile recherche un/une:



- responsable du secteur de l'intendance
- infirmier/ière HES ou niveau II
- assistant/e en soins et santé communautaire
- aide-soignant/e ou auxiliaire de santé
- apprenti/e assistante en soins et santé communautaire (ASSC)
- apprenti/e aide en soins et accompagnement (ASA)

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter notre site internet: www.residence-les-roches.ch

COMMUNE D'ORVIN AVIS OFFICIELS



Nouvelle législature

Le Conseil municipal se représente in corpore



En décembre prochain aura lieu la prochaine Assemblée municipale. Les autorités étant en fin de période, il y aura des élections municipales afin de désigner les autorités pour la nouvelle législature 2022-2025.

Lors de sa dernière séance, le Conseil Municipal a débattu de cette question; compte tenu des nombreux gros dossiers à terminer ou à mettre en chantier, ainsi que des nombreux nouveaux projets à ébaucher pour notre village, les sept membres de l'Exécutif se sont déclarés

candidats à une nouvelle législature de 4 ans et se réjouissent de pouvoir poursuivre leur travail pour le bien de la communauté. L'ambiance de travail est excellente au sein de l'équipe et les projets intéressants et motivants, c'est pourquoi tous sont partant pour un nouveau mandat:

- Mairie: Patrik Devaux
- Conseil municipal: Arthur Balz, Stéphane Beney, Gautier Boder, Stéphan Chopard, Sylvain Grosjean et Julien Tièche

| cm

Bureau des assemblées: renouvellement

Le Bureau des assemblées municipales doit lui aussi être nommé pour la nouvelle législature 2022-2025, et il faut remplacer Patrik Devaux à la Présidence, qui a été élu maire en janvier 2021. Le Conseil municipal est très heureux de communiquer que Jacques Girardin, actuel vice-président, accepte d'être candidat au poste de Président. M. Girardin a déjà pu exercer et a toutes les compétences requises pour cette fonction, ainsi le Conseil municipal le proposera et le soutiendra lors de la prochaine assemblée du mois de décembre.

Quant à Séverine Muresan-Flaig, elle accepte de continuer pour une nouvelle période comme Secrétaire des assemblées.

Ainsi, si M. Girardin est élu Président, il faudra désigner une nouvelle vice-présidente ou un nouveau vice-président des assemblées. C'est donc un appel à la population pour s'intéresser à cette fonction, Jacques Girardin ou Patrik Devaux, maire, sont à disposition pour toutes questions à ce sujet.

Nous félicitons M. Girardin et M^{me} Muresan pour leur engagement en faveur de la collectivité. | cm

Ecole à journée continue EJC

Engagement d'une aide supplémentaire

L'EJC connaît un grand succès dans notre commune, certaines ouvertures de modules du midi nécessitent désormais la présence de 3 accompagnants, et il est impératif d'avoir une remplaçante au cas où l'un des accompagnants actuels est absent pour cause de maladie.

Dans sa dernière séance, le Conseil municipal a désigné à cette fonction Chantal Thommen. Madame Thommen a déjà effectué quelques heures de travail pour l'EJC et a donné entière satisfaction. Nous lui souhaitons beaucoup de satisfactions dans ce poste. | cm

Travaux de traversée

Route de Sonville fermée du 6 au 8 octobre

Comme vous avez déjà pu le lire, la route de Sonville depuis l'entrée / sortie Ouest de la localité jusqu'au bâtiment sis Sonville N° 22 sera fermée à toute circulation du mercredi 6 octobre 7h au vendredi 8 octobre 16h30. Il est prévu des travaux de revêtement et de pavage qui nécessitent une fermeture complète de la route pour des raisons de sécurité. Nous prions les automobilistes

de respecter la signalisation mise en place par l'Office des Ponts et chaussées du canton de Berne. Ces travaux étant dépendants des conditions météorologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme. Nous remercions la population d'Orvin de leur compréhension pour ces perturbations du trafic inévitables. | cm

Soutien au projet Couronne

Fondation pour le rayonnement du Jura bernois

Après des années de querelles politiques stériles, il est enfin temps de penser à l'avenir du Jura bernois, économique, social, culture. Pour ceci, est afin de promouvoir l'image du Jura bernois, de lui donner un centre dynamique, la Fondation pour le rayonnement du Jura bernois a présenté le projet Couronne aux communes, projet consistant à créer une vitrine de notre région en rénovant le bâtiment de la Couronne à Sonceboz. Soutenu par l'Association Jb.B, la Chambre d'Economie

publique du Jura bernois, l'Office du tourisme du Jura bernois et de nombreux autres milieux socio-culturels et économiques de la région.

Estimant que ce projet peut avoir des retombées positives non seulement sur tout le Jura bernois, mais également sur notre commune (tourisme, industrie), et afin de faire preuve de solidarité et de soutien, le Conseil municipal, dans sa dernière séance, a accepté de verser une contribution unique de 12000 francs (10 francs par habitant). | cm

Vaccination contre le covid

Une équipe mobile de l'Hôpital du Jura bernois organise deux journées de vaccination à Orvin les mercredi 6 octobre (1^{re} dose) et mercredi 10 novembre (2^e dose).

Attention changement de salle! Pour la 1^{re} journée de vaccination du mercredi 6 octobre prochain,

celle-ci aura lieu à la Halle de gymnastique d'Orvin (bâtiment de l'Ecole primaire), de 10h30 à 18h30, sans rendez-vous. A cette occasion, les personnes sont priées d'apporter leur carte d'assurance-maladie, une pièce d'identité et si possible leur carnet de vaccination. | cm

Villa Babette & Spa: belle carte de visite pour Orvin

Le Conseil Municipal se réjouit de l'ouverture à Orvin de la Villa Babette & Spa, Sur-Mont-Tillier, maison d'hôtes et de luxe offrant de nombreux services de haute qualité, détente, activités sportives, etc. Cette initiative revient à Babette Keller Liechti, propriétaire du bâtiment. L'inauguration s'est tenue mercredi 29 septembre, le lancement

des festivités ayant eu lieu avec les autorités et le Président du Gouvernement bernois Pierre-Alain Schnegg en personne, qui a honoré la manifestation de sa présence. Le Conseil municipal félicite et encourage Babette Keller Liechti pour ce beau projet qui fera rayonner Orvin loin à la ronde et lui souhaite plein succès. | cm

Les Ateliers C: heureuse initiative

A l'initiative de deux jeunes mamans d'Orvin, Loyse Keller-Tièche et Kendy Schaffter, Les Ateliers C, ateliers créatifs seront proposés à Orvin durant les vacances d'automne (du 4 au 9 octobre) pour les petits dès 3 ans. Pour en savoir plus, s'adresser à l'une ou l'autre des initiatrices et/ou se rendre sur le site www.les-ateliersc.ch, et prendre contact à contact@les-ateliersc.ch.

Le Conseil municipal félicite et remercie Mesdames Keller et Schaffter pour cette belle initiative qui est une offre d'activités nouvelle et bienvenue pour nos jeunes familles et leurs enfants. | cm

Apprenti employé de commerce

Le Conseil Municipal met au concours (voir annonces dans la presse) une place d'apprenti employé de commerce pour 2022. Les dossiers sont à envoyer à l'administration municipale. | cm

Délégations municipales

Patrik Devaux, maire, a représenté la Municipalité d'Orvin samedi passé 25 septembre, à l'assemblée générale de l'Association des Bourgeoisies du Jura bernois ABBJ, organisée dans notre village par la Bourgeoisie d'Orvin. | cm

Téléskis des Prés-d'Orvin

Abonnement de saison pour les écoliers



Comme chaque année, les Téléskis SA Les Prés-d'Orvin demandent aux communes si elles souhaitent participer à l'action permettant d'offrir des abonnements de saison au prix de 120 francs pour les écoliers de la commune. La participa-

tion communale se monte à 50 francs par enfant inscrit. Cette initiative étant très appréciée par les familles et afin de soutenir les activités des téléskis aux Prés-d'Orvin, le Conseil municipal a décidé de renouveler son soutien à cette action. | cm

Travaux de prévention des crues de l'Orvine: étude de variantes

Julien Tièche, Conseiller municipal, a présenté aux membres de l'Exécutif les différentes étapes réalisées jusqu'à présent et notamment les visites de terrains effectuées avec les responsables cantonaux pour l'aménagement des eaux. Dans ce but, le Conseil municipal a attribué les travaux d'étude à un bureau d'ingénieurs spécialisé dans le domaine afin d'obtenir une étude de projet pour évaluer les risques et les débits, de proposer des variantes d'aménagement ainsi que de calculer les coûts pour les travaux de prévention. Les membres du Conseil sont d'avis qu'il est important d'avoir cette étude rapidement afin de prévoir des travaux pour l'année prochaine. | cm

ORVIN

Belle présence des bourgeoisies lors de l'assemblée générale

Sur les 26 bourgeoisies que compte le Jura bernois, 21 étaient présentes à la 42^e AGO 2021 qui se tenait à la halle de gymnastique d'Orvin. Après les salutations d'usages, René Eicher président de l'ABJB donna la parole à Edmond Aufranc, président de la bourgeoisie locale, qui souhaite la bienvenue aux plus de 65 délégués présents, tout en faisant un tour d'horizon des biens actuels de la bourgeoisie d'Orvin. Au nom de la commune municipale d'Orvin, le maire Patrik Devaux retraça l'histoire de la commune qui cette année fête son 1155^e anniversaire en lâchant un clin d'œil en guise de remerciement aux Biennois concernant la circulation très dense qui traverse le village suite au refus de construction de l'autoroute axe ouest.

Dans son rapport d'activité, René Eicher est revenu sur la

situation récurrente du bostryche qui actuellement crée beaucoup de soucis aux bourgeoisies, des dires appuyés par Ronald Queloz de la Division forestière du Jura bernois. Au passage des comptes et finances, l'assemblée a accepté à l'unanimité les résultats présentés. Le comité actuel a été reconduit dans ses fonctions pour une nouvelle législature de 4 années. Au point des divers, Marcelle Forster de la bourgeoisie de Moutier demanda au président d'offrir le comité avec des membres de la gent féminine afin de respecter une certaine parité, le président lui confirma son souhait d'y arriver. Roland Benoit apporta également les salutations du CJB en parlant des projets futurs quant aux déplacements de certaines institutions cantonales bernoises sises à Moutier dans le Jura bernois. Pour clôturer la partie statu-



taire, Sylviane Messerli parla longuement de l'archivage de documents en présentant des exemples de 1817 et des projets futurs de Mémoires d'Ici avec à l'horizon la construction d'un centre d'une valeur de plus de 2 millions incluant une partie très importante de stockage des archives qui de mois en mois deviennent plus importantes. Sylviane Messerli

profita de l'invitation de l'ABJB pour lancer un appel de dons aux présidents des bourgeoisies présentes, demande applaudie par les participants. La matinée s'est terminée par un apéritif riche animé par la fanfare Harmonie d'Orvin sous la direction de Johnny Vicenzi. La prochaine assemblée aura lieu le 24 septembre 2022 à Moutier. | jcl

LES PRÉS-D'ORVIN

Fin de l'aventure

Après 144 années d'activité, la Chorale de Bienne a été dissoute

L'histoire de la société La Chorale de Bienne se résume en 4 dates importantes:

- 1877, fondation de la société sous les deux labels, Harmonie des voix, Persévérance et amitié;
- 1948, La Chorale fait son entrée à La Voix romande;
- 1975, Pierre Fankhauser en prend les rênes;
- 1981, Jean-Claude Guermann en prend la direction.

Dimanche dernier sur les hauteurs d'Orvin en son chalet des Prés, la Chorale biennoise au complet en compagnie d'amis fidèles participait à la journée de liesse et tristesse par un chant d'amitié en compagnie de plus de 60 invités. La première partie sous le titre de la chanson *Jean qui rit et Jean qui pleure* débuta par l'historique de son directeur Jean-Claude Guermann, 40 années derrière

son pupitre. Jean-Claude a conduit la société dans de multiples rencontres chorales, en Suisse et en Europe, avec de multiples chants de sa composition. Pour la deuxième partie du chant, *Jean qui pleure*, Pierre annonce à tous avec tristesse, la remise de son tablier de président et la contrainte de mettre la clé sous le paillasson de la musique, l'âge des membres et le manque de nouvelles voix ayant dicté cette pénible décision.

Pour terminer cette journée de fête entre joie et tristesse, le président formula le vœu de ne pas dire adieu, mais au revoir, car les membres ont formulé le désir de conserver le chalet des Prés-d'Orvin pour de futures rencontres amicales. Malgré cette triste nouvelle, la journée s'est terminée avec le chant de Berthold Vuilleumier *La Sérénade* de Berthold Vuilleumier en levant le verre de l'amitié. | jcl

ÉVANGÉLIQUES

ÉGLISE POUR CHRIST CORGÉMONT sur le Crêt 3

Culte en français : dimanche 3 octobre à 10h.

www.gfc.ch

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE MENNONITE VALLON DE SAINT-IMIER CORMORET

R. Geiser, 078 652 64 04, www.eemvs.ch.

ÉGLISE MOUVEMENT ORVIN Le Crêt 2

Culte : dimanche 3 octobre à 10h, culte en présentiel. Le port du masque est obligatoire. Programme pour les enfants sur place. Possibilité de suivre le culte en live sur notre chaîne YouTube : église mouvement.

Pasteurs : Odile Darcey 079 253 71 01 et Eric Naegele, 079 816 95 51. contact@eglisemvmt.ch, www.eglisemvmt.ch.

ÉGLISE DU ROC SAINT-IMIER Jacques-David 12

Soirée du groupe de jeunes du Roc : samedi 2 octobre à 20h. Pour infos : Thomas et Sonia, 079 216 25 11.

Célébration : dimanche 3 octobre à 10h avec Timothée Jaccard de La Chaux-de-Fonds. Maximum 50 personnes. Merci de respecter les règles sanitaires : port du masque, distance et désinfection des mains. Garderie et école du dimanche.

Prière : pour les temps de prière du lundi à 20h, contacter Timothée Jaccard 076 675 94 85.

Rencontre Alpha live : pause durant les vacances scolaires d’automne.

Service d’entraide : disponible pour tous, écoute, partage, coup de main et prière, Luc et Renate Normandin 032 941 58 25.

Autres activités : cours de formation et de réflexion, différents groupes de maison durant la semaine. Pour info, contactez le pasteur au 032 941 58 25.

Luc et Renate Normandin, 032 941 58 25, <http://egliseroc.wordpress.com>.

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE MÉTHODISTE BETHANIA SAINT-IMIER Fourchaux 36

Culte : dimanche 3 octobre à 9h30 avec Steven Willemin. Les messages du culte peuvent être écoutés sur le blog de www.la-bethania.ch.

FLACH : samedi 2 octobre de 13h30 à 17h.

Bethania ouverte : jeudi 7 octobre de 19h à 22h, Lectio-Divina.

Cellule Haut-Vallon : vendredi 8 octobre à 20h.

A votre disposition : le pasteur est à votre disposition si vous ressentez le besoin de partager, si vous avez des questions, des soucis ou des demandes de prières.

Pasteur : Bertrand Mathys, 032 941 49 67. www.la-bethania.ch.

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE ACTION BIBLIQUE SAINT-IMIER rue Paul-Charmillot 72

Culte : dimanche 3 octobre, 10h, prédicateur Timothée Joset, aussi en ligne. Culte en présentiel dans le respect des directives sanitaires (masque, désinfection des mains, distanciation).

Pasteur : David Weber, dj.weber@gmail.com. www.ab-stimier.ch.

ÉGLISE NÉO-APOSTOLIQUE SAINT-IMIER rue de Châtillon 18

Service religieux : dimanche 3 octobre à 9h30. Mercredi 6 octobre 20h, visite de l’évangéliste de Neuchâtel.

Services religieux par vidéo (IPTV) : disponible le dimanche, sur internet : <http://skipa.tv/channels/geneva/> Nom d’utilisateur : lemot / mot de passe : ena2020. www.nak.ch

Didier Perret, dpe2610@gmail.com, 079 240 72 73, www.stimier.nak.ch/agenda.

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE DU PIERRE-PERTUIS SONCEBOZ Pierre-Pertuis 2

Culte : dimanche 3 octobre à 10h. **Message biblique** : dimanche 3 octobre à 11h.

Rencontre de prière pour les hommes : lundi 4 octobre à 6h30.

Etude biblique : mardi 5 octobre, 20h. *www.eepp.ch*

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE Mennonite du Sonnenberg TRAMELAN

Culte : dimanche 3 octobre à 10h aux Mottes, garderie, groupe junior (culte filmé et retransmis en direct pour les personnes ne disposant pas d’un certificat Covid).

Moment de prière et de silence : mardi 5 octobre à 13h30 à la rue des Prés.

Gebetsstunde : mardi 5 octobre à 20h à Jean Guy.

Les mercredis de la rue des Prés : mercredi 6 octobre à 13h30 à la rue des Prés, avec Fritzli et Blagouille.

Sortie pour marcheurs : mercredi 6 octobre à 18h30, rendez-vous sur le parking du restaurant de la Clef aux Reussilles.

www.menno-sonnenberg.ch

ARMÉE DU SALUT TRAMELAN Grand-Rue 58

Fête des moissons : samedi 2 octobre, dès 11h, centre du village et Grand-rue 58. Musique dans la rue et spectacle de danse, jeux gonflables pour les enfants. Choucroute sur place, à l’emporter ou à domicile (info et commandes au 079 374 37 92).

Culte : dimanche 3 octobre à 9h45, aussi diffusé en ligne (YouTube), speakids (enfants), garderie. Pas de passeport sanitaire, mais inscription demandée (site Internet).

Prière 29B12 : lundi 4 octobre, dès 19h30, nous prions pour vous.

Prière : mardi 5 octobre, 9h.

Cours de danse enfants (8 à 12 ans) : mardi 5 octobre, 18h.

Repas pour tous : jeudi 7 octobre, 12h.

Pascal Donzé, 032 487 44 37, tramelan.armeedusalut.ch.

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE DU FIGUIER TRAMELAN Grand-Rue 116 entrée : face à Albert Gobat 15

Culte : dimanche 3 octobre, 9h30. Culte louange et témoignages.

Formation FREE COLLEGE : mercredi 6 octobre, 20h15. Par zoom depuis l’EEF. Thème : *La Bible et son inspiration*.

032 487 32 17, eglisedufiguier@gmail.com, www.eglisedufiguier.ch. Conseil Pastoral : Hugues Jobin, 032 487 60 38.

ÉGLISE BAPTISTE L'ORATOIRE TRAMELAN rue A. Gobat 9

Groupe de jeunes : vendredi 1^{er} octobre, 19h à Bienne.

Culte : dimanche 3 octobre, 9h30, culte avec Cédric Jung.

Conseil pastoral : mardi 5 octobre, 18h30.

Etude biblique : mardi 5 octobre, 20h avec Etienne Grosrenaud.

032 487 43 88 ou 032 487 31 40, www.oratoiretramelan.ch.

COMMUNAUTÉ ANABAPTISTE MENNONITE LA CHAUX-D'ABEL

Flambeaux : samedi 2 octobre à 13h30.

Culte œcuménique : dimanche 3 octobre à 10h, avec certificat Covid.

www.chaux-dabel.ch/agenda

TÉMOINS DE JÉHOVAH

SAINT-IMIER rue du Vallon 28

jw.org (site officiel gratuit)

RÉFORMÉES

COLLABORATION DES PAROISSES RÉFORMÉES DE L'ERGUËL

Inspirations : samedi 2 octobre entre 10h et 12h, au Couvert de la Cavalerie (terrain de Châtillon à Saint-Imier), laissez-vous guider dans l’œuvre participative créée par Rosalie et Pamela Orval. Le Lavoir des petits espoirs vous attend, vous accueille… une collation est offerte durant l’activité. Infos auprès de Maëlle Bader, 076 713 39 55, maelle.bader@referguel.ch.

Ecoute et prière : 077 423 20 20 ou ecoute@referguel.ch.

Collaboration : Matteo Silvestrini, 079 289 95 06, matteo.silvestrini@referguel.ch. Aumônerie des homes : Macaire Gallopin, 076 740 82 50, macaire.gallopin@referguel.ch. www.referguel.ch.

PAROISSE RÉFORMÉE CORGÉMONT ET CORTÉBERT

Culte : dimanche 3 octobre, à 10h, au temple de Corgémont avec Marc Balz. **Groupe de prière œcuménique** : tous les mercredis, à 19h15 au temple de Corgémont pour un temps de prières et de silences.

Pasteur : David Kneubühler, 079 823 75 84, david.kneuebuehler@referguel.ch. Services funèbres : permanence au 0800 225 500. Présidente du conseil de paroisse : Christine Brechbühler, 079 565 93 66, ch.c.brechbuehler@gmx.ch. Réservation salle de paroisse : E. Hohermuth, 032 963 11 89, 4hohermuth@bluewin.ch. 032 489 17 08, corgecorte@referguel.ch, www.referguel.ch.

PAROISSE RÉFORMÉE COURTELARY ET CORMORET

Cultes chanson française : dimanche 3 octobre, 10h à Courtelary.

Coin enfant : disponible durant toutes les célébrations à l’église, un endroit pour dessiner, bouquiner, etc.

Fête de paroisse du 3 octobre : repoussée à cause de la situation sanitaire. Rendez-vous en juin 2022!

Pasteure : Maëlle Bader, 032 944 11 63, 076 713 39 55 (aussi SMS et WhatsApp), maelle.bader@referguel.ch. PrésApp : Philippe Hauri, 079 271 99 10, philippe.hauri@bluewin.ch. Secrétaire : Annelise Stieger, 079 413 47 32, annelise@bluewin.ch. Services funèbres : permanence au 0800 225 500. www.referguel.ch.

PAROISSE RÉFORMÉE LA FERRIÈRE

Culte : dimanche 3 octobre à 10h au temple de Renan avec la pasteure Dominique Giauque-Gagnebin. Prochain culte à la Ferrière : dimanche 10 octobre à 10h.

Rencontres des aînés : contrairement à ce qui avait été annoncé dans le journal *Réformés*, il n’y aura pas de rencontre le 5 octobre prochain. Nous reprendrons les rencontres dès que les mesures sanitaires en vigueur pourront être complètement respectées. Prochaines dates prévues : 2 novembre à 14h (cure) et 15 décembre à 11h30 (halle), elles restent à confirmer en fonction de l’évolution. Merci de consulter la *Feuille d’Avis du district de Courtelary* chaque semaine.

Offres en ligne : sur le site www.referguel.ch, vous trouverez des textes, méditations, poèmes et toutes les infos utiles concernant notre paroisse et celles de l’Erguël.

Facebook/Instagram : les paroisses réformées de l’Erguël sont désormais aussi présentes sur les réseaux sociaux. N’hésitez pas à vous abonner pour suivre les activités.

Envie d’une visite ? : prenez contact avec nos deux dames visiteuses, Suzanne Stauffer (032 961 11 58), Lotti Lanz (032 961 16 43) ou avec le pasteur (coordonnées ci-dessous). Ils se feront un plaisir de passer.

Ecoute et prière : cette ligne des paroisses de l’Erguël est à votre dis-

position pour parler, vous apaiser, faire le point, reprendre courage, retrouver confiance et/ou demander une prière. N’hésitez pas à téléphoner au 077 423 20 20 ou envoyez un courriel à ecoute@referguel.ch.

Pasteur : Serge Médebielle, 079 414 03 60, serge.medebielle@referguel.ch. Pendant l’arrêt de travail de M. S. Médebielle, le pasteur desservant Daniel Wettstein est au service des paroissiens, téléphone : 079 229 34 84, daniel.wettstein@unine.ch. Présidente : Pierrette Wäfler, 032 961 15 81 ou 079 291 42 05. Secrétariat : laferriere@referguel.ch. www.referguel.ch. Services funèbres : permanence au 0800 225 500.

PAROISSE RÉFORMÉE DE RONDCHÂTEL PÉRY rue du Collège 12

Culte : dimanche 3 octobre, 10h, à Péry. Officiant : Gilles Bourquin. Offrande en faveur de Pro Senectute Jura bernois.

Proposition d’intercession : dans la semaine à venir, nous sommes invités à prier pour la paroisse de Villeret.

Fruits TerrEspoir : les prochaines commandes sont à remettre jusqu’au 28 octobre. Livraisons le 11 novembre à Péry, Vauffelin, Orvin.

A votre disposition : nos pasteurs se tiennent à votre disposition pour un temps de discussion ou un échange de message, n’hésitez pas à les contacter : Daniel de Roche 079 337 50 76, Gilles Bourquin 079 280 20 16.

Site internet : votre paroisse continue d’être présente au travers de son site internet www.paroisse-ronchatel.ch où vous pourrez consulter les informations qui seront actualisées au fur et à mesure.

032 485 11 85 (lundi : 13h-17h30, vendredi : 7h 45-11h 30), contact@paroisse-ronchatel.ch, www.paroisse-ronchatel.ch. Services funèbres : 079 724 80 08. Location de salles 032 485 11 85: Grain de sel, Orvin ; salle de la Cure, Orvin ; salle de paroisse, Péry. Visites : Daniel de Roche 079 337 50 76, Gilles Bourquin 079 280 20 16. Catéchisme : 7H et 8H, Anne Noverraz, 079 852 98 77, 9H, Anne Noverraz, 079 852 98 77, et Christian Borle, 078 739 58 28, 10H, Anne Noverraz, 079 852 98 77, Christian Borle, 078 739 58 28, et Pierre-André Kuchen, 079 136 76 74, 11H, Anne Noverraz, 079 852 98 77, Christian Borle, 078 739 58 28, et Daniel de Roche, 079 337 50 76.

PAROISSE RÉFORMÉE RENAN

Culte : dimanche 3 octobre, 10h, à Renan.

Offres en ligne : textes, méditations, poèmes, célébrations en ligne et toutes les infos utiles concernant notre paroisse et celles de l’Erguël : www.referguel.ch.

Ecoute et prière : cette ligne des paroisses de l’Erguël est à votre disposition pour parler, vous apaiser, faire le point, reprendre courage, retrouver confiance et/ou demander une prière. N’hésitez pas à téléphoner au 077 423 20 20 ou envoyez un courriel à ecoute@referguel.ch.

Pasteur : Serge Médebielle, 079 414 03 60, serge.medebielle@referguel.ch. Durant l’arrêt de travail de notre pasteur, le pasteur desservant Daniel Wettstein est au service des paroissiens, 079 229 34 84. Présidente : Catherine Oppliger, 078 761 46 38. Secrétariat : renan@referguel.ch. www.referguel.ch. Services funèbres : permanence au 0800 225 500.

PAROISSE RÉFORMÉE SAINT-IMIER

Culte : dimanche 3 octobre, culte avec Sainte-Cène à 10h à la collégiale. Pasteur officiant : Macaire Gallopin. Offrande : Pro Senectute Jura bernois, Tavannes.

Coin-enfants à la collégiale : une table, des petites chaises et des jeux et coloriages sont désormais disponibles à la collégiale, pour les petits qui accompagnent leurs parents.

Jardin communautaire à la cure : les personnes qui y ont travaillé sont invitées à venir y faire un tour et récolter ce qui a été semé! Pour tout renseignement, s’adresser à Françoise Zwahlen-Gerber, 079 696 74 30.

Femmes protestantes : la Baratte vous accueille autour d’un petit café le vendredi matin à la cure de 9h30 à 11h.

Après-midis récréatifs des aînés : prochaine rencontre mardi 5 octobre, de 14h30 à 17h30 à la cure.

Respiration : le mercredi de 12h à 12h30, des moments de rencontre et de méditation en compagnie de notre pasteur Macaire Gallopin à la collégiale, dans notre coin-méditation.

Coin-méditation à la collégiale : situé dans l’abside nord, il vous accueille durant les heures d’ouverture de la collégiale, de 7h à 17h. Vous y trouverez des brochures et des bibles, à consulter ou à emporter, et une ambiance propice à la détente et à la réflexion.

Nous restons à votre service! : la prudence reste de mise, surtout pour nos aînés. Nous sommes toujours à leur disposition pour tout service, commission, transport chez le médecin, ou simplement pour un entretien téléphonique. Le secrétariat est atteignable de 8h30 à midi, et de 14h à 16h30. Notre pasteur est également joignable au numéro indiqué ci-dessous. Nous continuons de privilégier les entretiens téléphoniques par rapport aux visites à domicile.

Pasteur : Macaire Gallopin, 076 740 82 50, macaire.gallopin@referguel.ch. 032 941 37 58, paroisse.st-imier@referguel.ch, www.referguel.ch. Services funèbres : permanence au 0800 22 55 00.

PAROISSE RÉFORMÉE SONCEBOZ-SOMBEVAL

Culte : dimanche 3 octobre, 10h, culte à Sombeval.

Aînés : le mardi à 14h à la cure (Collège 19), jeux et partage. Responsables : Danielle Messerli, 032 489 24 57 et Carinne Tièche 032 489 24 72.

Secrétariat : Katia Sulliger, 079 669 78 19, sonceboz-sombeval@referguel.ch. Pasteur : Eric Geiser, 079 533 47 12, e.geiser@gmx.ch. www.referguel.ch/paroisses/sonceboz-sombeval. Services funèbres : 0800 225 500.

PAROISSE RÉFORMÉE SONVILIER

Culte : dimanche 3 octobre à 10h, culte avec le baptême de Ezra Kilchsperger.

Catéchisme : les catéchumènes de 10H de l’Erguël vivront un camp de caté itinérant de dimanche à mercredi.

CATHOLIQUES

PAROISSE CATHOLIQUE- CHRÉTIENNE ET DIASPORA DU CANTON DU JURA

SAINT-IMIER
rue Denise Bindschedler – Robert 4 + 6
case postale 207

Messe et homélie : dimanche 3 octobre à 10h15. Prochaine messe le 7 novembre à 10h15.

PAROISSE CATHOLIQUE ROMAINE TRAMELAN

Messe : samedi 2 octobre, pas de messe ; dimanche 3 octobre à 10h à Tavannes ; jeudi 7 octobre à 15h au home les Lovières.

Secrétariat : ouvert le lundi matin et le jeudi après-midi. www.cathberne.ch/tramelan.

UNITÉ PASTORALE CATHOLIQUE BIENNE-LA NEUVEVILLE BIENNE cure Sainte-Marie

Messes : vendredi 1^{er} octobre, 18h, église Sainte-Marie, crypte, Bienne (adoration et confessions à 17h) ; samedi 2 octobre, 18h, église Saint-Nicolas, Bienne ; samedi 2 octobre,

Pasteur : Alain Wimmer, 079 240 63 16 (aussi SMS et WhatsApp), alain.wimmer@referguel.ch. Présidente de paroisse : Beatrix Ogi, 079 725 15 41. Location de la maison de paroisse : Mélanie Walliser Stevens, 077 429 74 59, location@paroissesonvillier.ch. Services funèbres : permanence au 0800 225 500. www.referguel.ch.

STIFTUNG FÜR DIE PASTORATION DER DEUTSCHSPRACHIGEN REFORMIERTEN TAVANNES rue du Pasteur Frêne 12

COMMUNE DE PÉRY-LA HEUTTE AVIS OFFICIELS



Récoltes de métal : la situation en détail

Eu égard aux précisions données et à la pratique appliquée par Celtor, dans sa récolte de matériaux métalliques, la Municipalité a décidé d'opérer un retour en arrière, afin de continuer à offrir à sa population le meilleur service possible.

Il est apparu en effet que si Celtor ramasse bien les déchets métalliques encombrants, en parallèle à ses tournées de déchets encombrants combustibles, ce service est clairement limité. En effet, notre prestataire ne prend en compte que les pièces de grandes dimensions, que l'on mesurera en constatant qu'elles n'entrent pas dans un sac à poubelle de la taille supérieure. Il laisse sur place les autres matériaux.



Ce genre de déchets métalliques ne sont pas ramassés par Celtor, mais seront récoltés par la Commune

Complémentaire

Dès lors, à la fois pour rendre service aux habitants et pour éviter que quantité de petites pièces métalliques recyclables ne terminent leur vie avec les ordures ménagères et ne soient donc incinérées, la Municipalité a décidé qu'elle maintiendra bel et bien ses collectes annuelles de déchets métalliques aux points blancs, donc quasiment au porte-à-porte. Celles-ci seront organisées

deux fois par année et seront clairement mentionnées dans le MémoDéchets.

Pour exemples de ce que récoltera la commune, citons les casseroles, toute la visserie (clous, vis et consorts), les tenailles et pinces, les petites pièces métalliques utilisées dans l'ameublement, les équerres, les tringles de rideaux, les bougeoirs et autres petites pièces de décoration, les voiles métalliques de moustiquaires, les restes

de fil de fer utilisé notamment pour le bricolage, les ustensiles de cuisine en métal, les armatures de parapluie, les paniers et autres corbeilles à papier en métal.

Tournée gravats maintenus aussi!

Pour clore le sujet métal, rappelons qu'aux rendez-vous des encombrants donnés par Celtor, on pourra par contre déposer les gros objets lourds et/ou encombrants tels que

longues tringles ou barres, rouleaux de treillis, etc.

On signalera par ailleurs que la Commune maintient également ses deux tournées annuelles dites *gravats et pots de fleurs*, lesquelles continueront à être effectuées l'après-midi de la récolte des métaux.

En espérant que la situation est désormais claire sur le front des déchets, les services techniques et l'administration se tiennent à disposition en cas de questions à ce sujet. | cm

Projet VITO Recycling : creusage anticipé

Rappelons que la société VITO Recycling, créée ce printemps par Vigier SA et Toggenger AG, va construire à Reuchenette l'usine de lavage de sols la plus moderne d'Europe. A la pointe de la technologie, cette installation permettra une exceptionnelle valorisation des déchets de construction et matériaux de forage.

La semaine dernière, les autorités locales devaient se prononcer sur une demande déposée par Vigier dans le cadre de ce projet. Le maître d'ouvrage souhaitait pouvoir lancer le début des travaux, pour le bassin et la fosse à boues, en attendant que la Préfecture statue sur une demande de modification du permis de construire, laquelle est traitée en priorité.

On soulignera d'une part que ladite modification a recueilli une approbation complète de l'Office cantonal des eaux et des déchets (OED), lequel souligne que la nouvelle version est plus intéressante en matière de protection des eaux. D'autre part, on précisera que toute autorité communale peut approuver le lancement anticipé de tels travaux, avec condition sine qua non que les lieux soient remis dans leur état original si le permis devait être refusé.

Sachant que Vigier est parfaitement à même d'assurer une remise en état si nécessaire et qu'un refus du permis est très peu probable, le Conseil municipal a délivré son accord de principe à ces travaux anticipés.

| cm

Des détails s.v.p. avant de soutenir

Les autorités municipales ont été récemment contactées par les responsables du projet Couronne, porté à Sonceboz par la Fondation pour le rayonnement du Jura bernois, lesquels souhaitent que les communes régionales versent une contribution de dix francs par habitant.

Durant sa dernière séance plénière, le Conseil municipal s'est penché sur le courrier en question et sur le dossier qui l'accompagnait. Un dossier certes très intéressant, mais qui ne répond pas à toutes ses questions, quant au contenu exact de la future Couronne.

Avant d'engager la collectivité locale dans un soutien relativement conséquent (soit près de 20 000 francs), l'Exécutif a donc émis le vœu de rece-

voir les deux signataires et au demeurant principaux porteurs du projet Couronne, à savoir Richard Vaucher et Thierry Linder. Il souhaite obtenir de leur part des éclaircissements quant au contenu et au fonctionnement exacts de ce futur centre.

Les autorités rappellent que toute dépense doit être mûrement réfléchie, plus que jamais: les communes sont financièrement pressées de tous côtés, la situation sanitaire leur cause des dépenses supplémentaires importantes et Péry-La Heutte nourrit, pour un avenir assez proche, des projets conséquents que méritent bien sa population et ses contribuables.

| cm

Séance publique de lundi : La prochaine *décade* inscription nécessaire comme une étincelle

Rappelons que l'Office régional des ponts et chaussées et le bureau d'ingénieurs RWB organisent conjointement une séance d'information, à l'attention de la population, concernant les travaux pour la création d'un trottoir à la rue de La Reuchenette, donc au sud-ouest de Péry.

Cette séance, qui se déroulera ce 4 octobre à 19h au Centre communal de Péry, est ouverte à toutes et tous les intéressés habitant notre commune. Les nouvelles restrictions liées à la crise sanitaire limitent cependant à 50 personnes la fréquen-

tation possible dans la salle prévue. Afin que la Municipalité puisse organiser l'accueil de tous les intéressés dans le parfait respect des mesures de précaution, une inscription est donc requise pour participer à cette séance.

Par courriel à t.eggler@pery-laheutte.ch ou par téléphone au 032 485 01 50, les inscriptions devront être enregistrées jusqu'à lundi à midi.

Merci pour la compréhension dont vous ferez preuve face à cette contrainte totalement indépendante de notre volonté. | cm

La prochaine *décade*, 51^e du nom, est d'ores et déjà planifiée! Cette exposition artistique très courue et d'un niveau qualitatif toujours élevé se déroulera en effet durant la deuxième quinzaine d'août 2022. La Municipalité vient de réserver pour elle le Centre communal, du 15 au 29 août prochain.

Des informations détaillées seront évidemment délivrées en temps voulu quant à cette manifestation et à la nouvelle équipe en place pour l'organiser. Mais d'ores et déjà, on précisera que la présidente de la Commission d'animation culturelle, la conseillère muni-

cipale Nadia Keller, planche sur une redynamisation des activités artistiques locales, en instaurant une collaboration étroite entre tous les organes locaux d'embellissement et d'animation.

Nadia Keller souhaite que le Centre d'animation jeunesse (CAJ) et l'Ecole à journée continue (EJC) puissent également s'associer et s'impliquer dans le plus important événement artistique annuel du Bas-Vallon.

Une affaire à suivre, dont les autorités vous tiendront au courant durant les mois à venir. | cm

La Municipalité formera dès 2022 un/e assistant/e socioéducatif/ve



C'est notamment au CAJ, avec la responsable Graciana Fornage (à droite) et son équipe, que sera formé le/la nouveau/elle apprenti/e de la Municipalité

Prenant très au sérieux le rôle formateur de la commune, le Conseil municipal a décidé cette semaine d'ouvrir l'été prochain une troisième place d'apprentissage.

L'équipe de l'Ecole à journée continue (EJC), que dirigera Marion Veugeois dès le 1^{er} novembre prochain (en prenant alors la succession de la future retraitée Domenica Molango), et celle du Centre d'animation jeunesse de Péry et des environs

(CAJ), qui est placée pour sa part sous la responsabilité de Graciana Fornage, se chargeront conjointement de former la personne qui souhaitera obtenir chez nous un Certificat fédéral de capacité d'assistant/e socio-éducatif/e.

Cette formation durera trois ans, en dual, à partir d'août 2022. Les cours sont dispensés par le ceff (Centre de formation professionnelle Berne francophone), au sein

de sa section Santé-social, qui se trouve à Saint-Imier.

Un/e assistant/e socio-éducatif/ve est formé pour accompagner des personnes de tout âge, des plus jeunes enfants aux aînés, ainsi que des personnes en situation de handicap requérant une aide particulière. Foyers divers, établissements médico-sociaux, résidences, écoles à journée continue et autres centres de jeunesse sont notamment les institutions qui engagent, dans

notre région, des professionnels/les de ce type.

Basée sur les relations humaines, cette activité est très riche en contacts, avec les accompagnés aussi bien qu'avec les équipes professionnelles.

Intéressé/e par cette formation? N'hésitez pas à envoyer votre dossier de candidature au Conseil municipal, Grand-rue 54, 2603 Péry, jusqu'au 22 octobre prochain.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès du secrétariat municipal, au numéro 032 485 01 50 ou à l'adresse numérique commune@pery-laheutte.ch.

Tous les documents en lien avec cette place de formation sont disponibles sur le site internet de la commune (pery-laheutte.ch).

On rappellera que la Municipalité a d'ores et déjà ouvert, pour août 2022, deux autres places de formation, en tant qu'employé/e de commerce au sein de l'administration et en tant qu'agent/e d'exploitation parmi l'équipe technique communale respectivement. | cm

Réclame

RÉSIDENCE POUR SENIORS

Les Roches
RESIDENCE MEDICO-SOCIALE

L'EMS CONVIVIAL ET CHALEUREUX

- Chambres individuelles spacieuses avec salle de bain privative
- Durée de séjour variable (vacances, convalescence ou permanent)
- Soins professionnels et accompagnement personnalisé, cuisine soignée et animations 7 jours sur 7

UN LIEU OÙ IL FAIT BON VIVRE

2534 Orvin | 032 358 09 50 | www.residence-les-roches.ch



Campagne de vaccination par l'HJB : lundi et mardi prochains

Deux fois deux journées organisées pour la population locale à la halle de gymnastique

Dans le cadre de sa mission de vaccination de proximité contre le covid, l'Hôpital du Jura bernois a mis sur pied des équipes itinérantes, qui stationnent actuellement dans les diverses localités de sa zone d'influence.

Dans notre commune, cette possibilité sera particulièrement étendue, puisque l'équipe mobile spécialisée sera présente à deux reprises durant deux journées d'affilée, à savoir les 4 et 5 octobre pour la première injection, les 8 et 9 novembre pour la seconde.

Avec ou sans rendez-vous

Lundi et mardi prochains, il sera donc possible de se faire vacciner à la halle de gymnastique, sans interruption de 10h à 18h30. Les habitantes et les habitants, dès l'âge de douze ans révolus, pourront même se rendre sur place sans rendez-vous.

Cependant, afin de gagner soi-même du temps et d'en faire gagner aux équipes médicales engagées, il est recommandé de s'inscrire préalablement par internet sur la plate-forme <https://be.vac>.



Photo: Pharmacieplus

me.ch ou par téléphone au 031 636 88 00.

Attention: documents indispensables

Chaque personne qui vient se faire vacciner doit impérativement prendre avec elle sa carte d'assurance-maladie et une pièce d'identité, ainsi

que son carnet de vaccination le cas échéant.

Les autorités municipales s'associent à l'HJB pour rappeler à la population que le virus est toujours très répandu et qu'il faut donc impérativement respecter les gestes barrières, nettoyage soigneux des mains, distance sociale et port du masque.

Durant cette campagne de vaccination, il est ainsi indispensable de porter un masque dès son arrivée aux abords de la halle de gymnastique et de ne pas le retirer avant de s'en être éloigné. De même, chacun est par avance remercié de garder ses distances avec les autres participants.

A définir

Si le site de la première injection est clairement défini, grâce aux vacances scolaires qui permettent d'utiliser la halle de gymnastique sans risque de proximité avec des écoliers, le lieu de la deuxième injection n'est pas encore choisi. Des informations à ce sujet seront données ultérieurement. | cm

Comptes en ordre

La fiduciaire Figema a remis tout récemment au Conseil municipal son rapport de vérification des comptes 2020. Il y est relevé que tout est en ordre et les autorités en remercient l'administrateur des finances, Vincent Viret, ainsi que l'ensemble du personnel administratif et technique. | cm

Merci

Le Conseil municipal adresse ses chaleureux remerciements à l'entreprise Société industrielle de Sonceboz SA et à la Paroisse réformée locale, qui ont généreusement contribué au financement des présents offerts aux aînés de la commune, sous forme de bons à utiliser dans les commerces du village. | cm

Tirs de nuit annulés

Les traditionnels tirs de nuit, qui avaient été annoncés récemment dans ces colonnes et que devait organiser la société de tir La Vignerole, ont finalement été annulés. Les nouvelles restrictions sanitaires expliquent la décision prise par ce groupement. | cm

Informations importantes

Plantation et taille des arbres, haies et buissons, et semis des cultures le long des routes cantonales, communales ou privées affectées à l'usage commun



Les riverains d'une route sont priés de prendre note des dispositions suivantes concernant les routes publiques.

Les arbres, buissons et plantations se trouvant trop près d'une route ou qui surplombent la chaussée représentent un danger pour les conducteurs, mais aussi pour les adultes ou les enfants qui débouchent soudainement sur la chaussée depuis un endroit caché. Dans le but de remédier à ces dangers, la loi du 4 juin 2008 sur les routes (art. 80, al. 3 et

83 LR, RSB 732.1) et l'ordonnance correspondante (art. 56 et 57 OR, RSB 732.111.1) prescrivent entre autres ce qui suit :

- les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée (largeur libre). Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4,50 m (hauteur sur chaussée). Cette

hauteur est réduite à 2,50 m au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables, au bord desquels une bande de 50 cm doit également être maintenue libre;

- la végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public;

- dans les endroits où la visibilité est restreinte, les clôtures ne doivent pas dépasser la chaussée de plus de 60 cm;

- les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter les prescriptions en matière de clôture, selon lesquelles leur hauteur ne peut pas dépasser 1,20 m, ni leur distance au bord de la chaussée, être inférieure à 50 cm. Si la végétation présente une hauteur plus grande, il est nécessaire de la tailler jusqu'à la hauteur réglementaire. Cette disposition s'applique aussi à la végétation préexistante.

La présente directive oblige les riverains de route, d'ici à mi-octobre, à tailler leurs arbres ou autre végétation de manière à respecter les profils d'espace libre réglementaires. Si nécessaire, ils entreprendront cette taille plusieurs fois par année

- les clôtures pouvant présenter un danger, telles que les clôtures en fil de fer barbelé dépourvues d'un dispositif de sécurité suffisant, doivent être aménagées à une distance d'au moins 2 m du bord de la chaussée ou 50 cm du bord extérieur du trottoir.

Au cas où les présentes dispositions ne seraient pas respectées, les organes compétents de la police de construction des routes de la commune ou du canton peuvent engager la procédure de rétablissement de l'état conforme à la loi.

| cm

Travaux de nuit sur la voie ferroviaire

Les CFF ont averti les autorités locales, qui relaient l'information à l'attention de la population, que des travaux nocturnes seront menés sur la ligne Reuchenette-Sonceboz, du jeudi 14 au samedi 16 octobre prochain.

La grande régie procédera à un entretien de la voie ferroviaire, lequel est indispensable pour garantir à la fois la sécurité des usagers sur ce tronçon et la ponctualité du trafic.

Ces travaux sont inévitablement bruyants, mais les spé-

cialistes engagés font tout leur possible pour réduire le nuisances au strict nécessaire.

Les riverains sont par avance remerciés de la patience et de la compréhension dont ils feront preuve.

Pour des informations en continu sur les travaux des CFF : <https://company.sbb.ch/fr/entreprise/projets/travaux-de-construction-actuels.html>, onglet *chantiers en cours*, puis région Jura/Neuchâtel. | cm

La nouvelle secrétaire commencera dans un mois

Les autorités municipales annoncent qu'elles ont engagé une nouvelle secrétaire municipale, pour succéder cet automne au démissionnaire Yannick Langel. Leur choix s'est porté sur Cindy Boegli, 39 ans, de Mont-Tramelan, qui vient de parapher son contrat.

Parfaitement formée

Au bénéfice d'un diplôme de cadre en administration, en sus de son CFC d'employée de commerce, Cindy Boegli est actuellement secrétaire municipale à Tavannes et a déjà occupé une telle fonction préalablement dans sa commune de domicile. Elle a travaillé également pour l'Oacot (Office des affaires communales et de l'aménagement du territoire), ce qui renforce encore son expertise du domaine public, où elle est entrée en 2014.

Le Conseil municipal se réjouit d'avoir pu engager une personne formée dans ce domaine vaste et pointu, qui peut de surcroît entamer très rapidement son travail au sein de notre administration.

Cindy Boegli entrera effectivement en fonction le 1^{er} novembre prochain, soit au



Cindy Boegli sera la nouvelle secrétaire municipale dès le 1^{er} novembre

moment exactement où Yannick Langel quittera son poste.

Bienvenue!

Les autorités et le personnel de la Commune souhaitent d'ores et déjà une chaleureuse bienvenue à la nouvelle secrétaire municipale et espèrent qu'elle rencontrera beaucoup de satisfaction dans cette fonction. | cm

Un logiciel intéressant

Le Conseil municipal a manifesté mardi soir son intérêt pour le logiciel *eSéances*, présenté tout récemment par la commission communale de Jura bernois. Bienne (Jb.B). Cet outil permet de gérer les procès-verbaux de séances, de manière moderne et plus aisée, en limitant de surcroît l'utilisation de papier.

Les autorités locales ont ce faisant décidé de requérir encore des renseignements supplémentaires quant à ce logiciel et de prendre langue à ce sujet avec ses voisins, dans l'éventuelle optique d'un achat groupé. | cm



Les combles du collège seront bientôt vidés

Lors de sa dernière séance, le Conseil municipal a mandaté l'entreprise locale Pierre Bühler SA, pour vider complètement les combles du collège. Ce faisant, il a engagé un montant plafonné à 28 000 francs.

Sécurité et avenir

C'est un récent contrôle de sécurité en cas d'incendies qui a décidé les autorités à lancer ce travail rapidement. Cette inspection a en effet révélé que la très grande quantité de matériaux divers, stockés dans ce local, constitue une charge thermique dangereuse en cas de feu.

Une affaire de sécurité motive donc ce débarras, par ailleurs d'autant plus justifié qu'une éventuelle rénovation de l'immeuble est actuellement en réflexion.

Impressionnant

Voici plus d'un siècle que des objets divers sont entassés dans cet immense espace, dont la surface correspond à celle du collège entier. Meubles, pupitres et chaises d'écoliers,



décor de théâtre, costumes, ouvrages anciens, appareils informatiques ou autres, en majorité désuets, ainsi que des matériaux divers représentent un volume énorme.

L'entreprise mandatée devra non seulement sortir ces objets, mais également les trier et les évacuer, voire préalablement les démonter ou les scier pour pouvoir les descendre.

Auparavant, les personnes et institutions qui se sont intéressées à des éléments stockés dans ces combles auront été averties qu'elles doivent venir les chercher rapidement. | cm

La Résidence Hébron habitée, son tilleul et sa rue inaugurés



Devant le tilleul de la nouvelle rue éponyme, de gauche à droite, Baptiste Langel du bureau MBR, la responsable des soins Laetitia receveur, la directrice Anne-Catherine Cialente, le maire Benjamin Rindlisbacher et le secrétaire municipal Vincent Fleury

Tandis que l'inauguration officielle de l'institution est agendée au jeudi 28 octobre prochain, la Résidence Hébron vivait jeudi dernier un premier petit moment officiel, en compagnie des délégués de la Municipalité: l'inauguration, en toute simplicité, d'une rue et d'un fort bel arbre.

Une place publique

Sous un magnifique soleil automnal, le tilleul planté devant l'institution, voici une petite quinzaine de jours, était en effet le centre de l'attention. Cet arbre, offert à l'établissement médico-social par la Commune de Courtelary, a donné son nom à la toute nouvelle rue desservant le quartier, baptisée donc rue du Tilleul.

Le tilleul, d'une taille déjà impressionnante, a été mis en terre par l'entreprise Eric Steiner de La Heutte. Il s'élève au centre d'une place verte, agrémentée de bancs et ouverte aux promeneurs.

Un endroit privilégié pour se reposer dans un cadre chaleureux et calme.

La Résidence Hébron, auparavant établie à Mont-Soleil, a pris domicile dans son nouveau bâtiment voici un peu plus d'une semaine. Le 21 septembre très exactement, les résidents ont emménagé dans l'immeuble dessiné par Baptiste Langel, architecte du bureau MBR.

Les trois unités que compte l'institution, de dix lits et avec salon et salle à manger chacune, sont pleinement occupées.

Confortable, lumineux, chaleureux

Anne-Catherine Cialente, directrice de la Résidence Hébron, et Laetitia Receveur, responsable des soins, ont adressé leurs remerciements à la Municipalité pour le don du tilleul. Non sans souligner avec plaisir, et de la reconnaissance envers le travail de l'architecte, que les résidents se sont très vite appropriés leurs nouveaux murs, dont ils ont immédiatement apprécié le confort, la luminosité et la convivialité. | cm

Un local pour les JSP

Un citoyen de Courtelary assume désormais la responsabilité du matériel des jeunes sapeurs-pompiers de l'arrondissement Jura bernois. Dans le cadre de cette fonction, il doit stocker un volume important de matériel et a conséquemment approché la Municipalité pour solliciter la mise à disposition d'un local ad hoc, dans l'ancien abri de protection civile

aménagé sous le Centre communal. Le Conseil municipal a approuvé l'utilisation de ce local par les jeunes sapeurs-pompiers, et ceci tant que la responsabilité de son matériel sera confiée à un citoyen de la commune. L'Exécutif local est parfaitement conscient que les JSP jouent un rôle important, dans l'optique de garnir les rangs des corps adultes. | cm

Un terrain vendu, qui sera arborisé

La Municipalité a accepté de vendre une petite portion de terrain, entre la Fleur de Lys et Le Pacot, à un propriétaire privé domicilié là. Marylin et Corentin Zill ont donc acquis quelque 115 mètres carrés sis au nord de leur immeuble. Ils ont pour projet de l'arboriser et de l'aménager de manière verte et conviviale, dans l'optique de l'appartement qu'ils entendent louer à travers l'organisation *Vacances au cœur du patrimoine*, laquelle vient d'accepter leur candidature.

Le contrat de vente inscrit diverses servitudes, en par-

ticulier un droit de passage pour les piétons, qui continueront donc à pouvoir utiliser ce raccourci, ainsi que pour tous les réseaux souterrains.

Les autorités sont très satisfaites que ce petit coin de terrain soit aménagé. Cette partie du vieux village a tout à y gagner.

On soulignera que la SDC (Société de développement Courtelary), dont les locaux sont contigus de ce terrain, a été consultée préalablement à la vente et n'a émis aucune objection. | cm

L'immunité collective augmente grâce à l'HJB

Lundi durant toute la journée, on pouvait se faire vacciner à Courtelary contre le covid. 24 personnes seulement s'étaient enregistrées préalablement, mais l'équipe mobile relativisait ce petit nombre d'inscrits, sachant d'une part que les injections finalement administrées se sont montées à 46; une vingtaine de personnes se sont en effet présentées sans rendez-vous, ce qui était parfaitement admis rappelons-le.

D'autre part, en proposant une vaccination de proximité, possible à tour de rôle dans toutes les communes

de la région, l'Hôpital du Jura bernois travaille activement depuis trois semaines à augmenter l'immunité collective du Jura bernois et du canton. Or ce but est bel et bien atteint.

En effet, depuis le 13 septembre dernier, date du lancement de cette campagne itinérante, de forts taux de participation ont souvent été atteints, en particulier les premiers jours. Visant les indécis, à savoir les personnes qui n'avaient pas saisi les précédentes occasions de vaccination, elle a atteint sa cible lorsque le certificat Covid a

été rendu obligatoire à large échelle. Inquiets pour leurs activités de loisirs ou professionnelles exigeant un pass sanitaire, de nombreux habitants et habitantes ont immédiatement procédé à leur enregistrement pour une des premières étapes de l'équipe mobile, sans se préoccuper de devoir se déplacer.

Par ailleurs, on rappellera que le camion de vaccination était présent dans notre localité au début juin et au début juillet; il avait remporté un succès considérable. | cm

Un Point de rencontre d'urgence dans la commune ?

En réponse au sondage informel lancé par le Canton, le Conseil municipal a préavisé favorablement la candidature communale pour établir ici un Point de rencontre d'urgence (PRU).

C'est en prévision de catastrophes ou autres situations d'urgence majeure que Berne souhaite mettre au point ces

PRU. Ceux-ci devront offrir à la population des canaux de communication fiables, et notamment des lignes de téléphone sécurisées, si la tempête ou l'inondation du siècle, par exemple, venait à couper l'électricité et/ou infrastructures de communication. Ces PRU, qui seront probablement intercommu-

naux, seront gérés par des équipes à mettre en place, afin de ne pas surcharger encore les secouristes. Ils seront équipés de matériel divers.

Notre commune a donc manifesté son assentiment pour éventuellement abriter un de ces PRU. A suivre. | cm

Une nouvelle porte accessible à tous

Le Conseil municipal a attribué les travaux de remplacement de la porte principale du bâtiment municipal, sise au nord de l'immeuble. Préalablement, il avait décidé de rendre cette entrée accessible aux personnes à mobilité réduite, tout en l'équipant de manière à remplir parfaitement les normes de sécurité les plus pointues, pour les cas d'évacuation.

Les travaux en relation avec du bois ont été confiés à l'entreprise locale Pierre Bühler SA. Pour les parties plus techniques, mandat a été confié à la maison spéciali-

sée Dormakaba Suisse. La Municipalité espère que ces travaux, devisés à quelque 13 000 francs au total, seront achevés cette année encore. | cm

Comptes OK

Le Conseil municipal a pris connaissance avec satisfaction du rapport de révision des comptes communaux 2020, lequel met en exergue la très bonne tenue des documents. Les autorités remercient le personnel communal pour son excellent travail. | cm

AVIS MORTUAIRE

*Tu ne nous quittes pas
Là-haut, tu vas être accueilli
Ici la vie continue autrement
L'accompagnant J.-Y. Revault*

Marlène Pini-Cléménçon et familles
Sacha, Cristina, Gabriel et Maxime Guerne
Les résidents des Pâquerettes 13

ont la grande tristesse de faire part du décès de

Monsieur

Pierre-Alain Erismann

« Adieu les amis(es), je vous aimais bien » Alain

Courtelary, le 25 septembre 2021

Contacts: Sacha Gerne
Les Pâquerettes 13
2608 Courtelary

Marlène Pini
Tivoli 49A
2610 Saint-Imier

Délégations

Philippe Cattin, conseiller municipal, représentera les autorités à la manifestation officielle marquant l'inauguration du réservoir intercommunal du Seaucc (Syndicat des eaux Courtelary-Cormoret), aujourd'hui vendredi 1^{er} octobre.

Jenny Mérillat, conseillère municipale, prendra part aux festivités organisées par le Syndicat d'élevage bovin Courtelary et environs, demain samedi 2 octobre pour marquer son 75^e anniversaire. | cm

COMMUNES DE COURTELARY ET DE CORMORET AVIS OFFICIELS



Portes ouvertes demain matin au réservoir intercommunal

Attention: le site ne sera pas du tout accessible en voiture, mais des navettes organisées

Sa construction terminée en avril de l'année dernière, donc en plein confinement, sa mise en service opérée le 9 juin 2020, le réservoir intercommunal de SolBoz a pleinement rempli sa mission depuis lors.

Demain samedi, il vivra son troisième grand événement, à savoir une porte ouverte de 10h à 12h.

Une longue et étroite collaboration

En matière d'alimentation en eau potable, les communes de Courtelary et de Cormoret collaborent étroitement depuis une décennie. PGA, nouveaux équipements de stockage et de distribution, outils de gestion moderne: à travers l'organe commun créé en 2019 et baptisé Syndicat des eaux Courtelary-Cormoret (abrégé en SEAUC), les deux collectivités gèrent conjointement leur présent et leur avenir en termes d'eau potable.

Le précieux liquide est distribué sur toute l'agglomération depuis le réservoir de SolBoz, où il arrive en provenance de Saint-Imier et plus précisément du réservoir des Philosophes, construit récemment dans la forêt sous Mont-Soleil.

Au départ, cette eau potable est pompée à Cormoret, dans



Le réservoir de SolBoz, mis en fonction le 2 juin 2020, sera visitable demain samedi matin

la source de la Raissette et dans celle du Torrent, ainsi qu'à Sonviller, dans la nappe phréatique que pénètrent les installations du puits des Sauges.

Nos robinets sont donc devenus très intercommunaux.

A pied ou par les navettes

Demain pour l'inauguration publique, laquelle suivra donc les officialités de ce soir ven-

dredi, toute la population des deux villages est cordialement invitée à venir découvrir les nouvelles installations, qui leur seront présentées par les exploitants.

Les visites guidées seront agrémentées d'un apéritif offert sur place. Un abri permettra de se protéger d'éventuelles précipitations.

La charrière de Cormoret sera complètement fermée au

trafic des véhicules privés. On ralliera donc les lieux à pied ou par le service de transport qui sera proposé gratuitement, au départ de la place du village de Cormoret (place de stationnement du bus scolaire).

Attention: les mesures sanitaires sont de rigueur sur place et dans les véhicules de transport. Le port du masque et le respect de la distance sociale sont donc requis. | seauc

CORMOATLAS

Le vide-greniers, une réussite malgré la pluie

Bien en a pris au comité de CormoAtlas d'organiser son vide-greniers malgré une météo des plus défavorable. En effet, vendeurs et acheteurs étaient au rendez-vous; les uns comme les autres ont eu l'occasion de faire de jolies affaires dans une ambiance fraîche, mais festive.

De plus, le défi que s'était lancé le président de l'Association, Abdel Zallag, a été tenu; il a couru de Cormoret au sommet du col du Mont-Crosin et retour en un temps record d'une heure et une seconde.

Le comité de CormoAtlas tient à remercier chaleu-

reusement toutes les généreuses personnes qui se sont engagées dans l'aventure du vide-greniers ainsi que la Manufacture des Montres Longines SA et les commerçants locaux, la Boucherie Vuittel et le café L'Annexe pour les prix offerts aux heureux gagnants du défi. Un remerciement tout spécial à la municipalité pour la mise à disposition de ses infrastructures et de son personnel.

L'intégralité de la recette du jour permettra à CormoAtlas de poursuivre son engagement en faveur des enfants du Moyen Atlas marocain et de terminer la construction de son internat. | av



COMMUNE DE CORMORET AVIS OFFICIELS



Beau succès des portes ouvertes



Une ambiance chaleureuse et une cinquantaine de visiteurs: la porte ouverte du bâtiment sis Vieille-Route 3 a débouché sur un joli succès. Les intéressés ont ainsi pu découvrir les locaux lumineux dévolus à l'Ecole à journée continue, ainsi que la toute nouvelle école enfantine (notre photo), où les 1H et 2H profitent d'un cadre confortable, d'un volume idéal et des équipements les meilleurs pour entrer dans le monde de l'école obligatoire. Le café L'Annexe était ouvert lui aussi aux visiteurs, qui s'est d'ailleurs chargé de servir l'apéritif offert par la Municipalité. | cm

Réclame

UN HOMME N'EST JAMAIS SI GRAND QUE LORSQU'IL EST À GENOUX POUR AIDER UN ENFANT. - PYTHAGORE -

Comme Zinédine Zidane, soutenez les enfants atteints par une leucodystrophie en Suisse !

IBAN : CH02 0900 0000 1737 1750 7

ELA SUISSE / SCHWEIZ

COMMUNE DE VILLERET AVIS OFFICIELS



Recherche patrouilleurs !

Le Conseil municipal transmet une demande d'un groupe de parents d'élèves qui se soucie de la sécurité des enfants sur le chemin de l'école, en particulier la traversée de la route cantonale.

Vous aurez peut-être remarqué que depuis le début de l'année scolaire, il n'y a plus de patrouilleurs pour faire traverser la route cantonale aux enfants

à la hauteur du collège. Un groupe de parents inquiets pour la sécurité des écoliers souhaite remettre en place un tel service le plus rapidement possible. Nous lançons donc un appel à toute personne intéressée et motivée à s'investir pour assurer une ou plusieurs patrouilles (les matins entre 8h et 8h20 et entre 11h40 et 12h, les après-midis entre 13h25 et 13h45 et entre

15h15 et 15h35). Une formation sommaire sera dispensée et une rémunération symbolique est prévue.

En cas d'intérêt, vous pouvez contacter Viviane Duvoisin au 078 743 92 26 ou par courriel à l'adresse patrouillevilleret@ik.me. L'objectif serait de faire démarrer les patrouilles dès que possible après la rentrée d'automne (fin octobre). | cm

Covid-19

L'Hôpital du Jura bernois organise des journées de vaccination contre le Covid-19, dans toutes les communes du Jura bernois, sans rendez-vous. A Villeret deux journées sont prévues, les lundis 18 octobre et 22 novembre, de 10h à 18h30, dans la salle du Conseil muni-

cipal qui se trouve à la rue Principale 24. Comme mentionné en début de message, il n'est pas nécessaire de prendre rendez-vous, mais cela facilite et accélère le processus si les clients s'inscrivent au préalable sur le site <https://be.vacme.ch/> ou en téléphonant au 031 636 88 00. Il est nécessaire de se munir de sa carte d'assurance-maladie, d'une pièce d'identité et, si possible, de son carnet de vaccination. | cm

Travaux

Le Conseil municipal a mandaté une entreprise pour effectuer des réparations sur les couvercles, grilles et capes de vanne sur différentes routes communales ainsi que pour remettre en état le mur et le cheminement piéton à l'ouest du bureau communal rue Principale 24. Le trottoir et l'ilot qui se trouvent vers le carrefour de l'intersection route communale - rue Jacques-René Fiechter subiront également une remise en état ces prochains mois. | cm

Parc régional Chasseral

C'est dans le collège de Villeret et sa magnifique salle Chasseral que le Parc régional Chasseral tiendra une assemblée générale extraordinaire le 4 novembre prochain. Les autorités souhaitent déjà la plus cordiale bienvenue aux membres de l'association. | cm

Procès-verbal de l'assemblée

La mise en dépôt public du procès-verbal de l'assemblée communale du 7 juin n'a suscité aucune remarque ni aucune opposition. Le Conseil municipal a approuvé ce procès-verbal lors de sa séance du lundi 27 septembre. | cm

Eclairage public

Le mercredi 20 octobre, le réseau d'éclairage public fera l'objet d'un contrôle par l'Inspection fédérale des installations à courant fort. | cm

Délaï rédactionnel

MERCREDI 9H

ÉCOLE DE MUSIQUE DU JURA BERNOIS

Bas les masques, vive la musique !

L'Ecole de Musique du Jura bernois et son public ont vécu un moment musical exceptionnel samedi soir à la salle de spectacles de Saint-Imier.

Plus de 200 spectateurs, près de 100 musiciens, 2 chefs d'orchestre, il fallait oser et surtout il était nécessaire de vivre un événement rassembleur et festif pour cette école.

L'orchestre professionnel de l'EMJB a levé le rideau de cette soirée avec une interprétation explosive du grand classique *Le Bœuf sur le Toit* de Darius Milhaud. On sentait déjà le public frémir et les élèves qui allaient se produire plus tard dans la soirée s'impatientsaient de prendre place sur scène.

Jason Valliani, récent lauréat du Concours pour jeunes solistes du festival du Jura a su interpréter *Irène* de Marco Pereira avec sensibilité, une œuvre aussi calme qu'exigeante. Ce jeune guitariste issu de la filière intensive de l'EMJB fait corps avec son instrument avec un naturel tel que sa musicalité emmène le public immédiatement dans son univers musical.

Enfin, la *Suite brésilienne* arrangée par Claude Rossel et interprétée par l'orchestre



Photo: © Catherine Wittmer, chef d'orchestre Rosario Rizzo

des élèves et professeurs, le chœur, l'ensemble de percussion associés à la chanteuse Mildred Aubry, au percussionniste Alejandro Vanetta et au bassiste Dudu Penz ont offert au public un véritable voyage

brésilien. Difficile d'échapper aux frissons si agréables que l'on ressent dans un moment rempli d'émotions.

Cette soirée a fait beaucoup de bien aux jeunes artistes qui ont travaillé sans relâche depuis

des mois et le public a répondu présent.

Applaudissements, cris festifs, le public en redemande, les artistes aussi.

| emjb

LA PLUME

Oser la conversion écologique

Le christianisme d'aujourd'hui se préoccupe de la crise environnementale qui bouleverse le monde et ses saisons. De nombreux écrits ont vu le jour pour des théologies vertes qui disent quelque chose de notre rapport au monde, de notre rapport à la nature, du rapport à soi-même et aux autres. Dans les paroisses, plusieurs initiatives voient le jour. Nous arrêtons d'utiliser de la vaisselle jetable, nous favorisons le chauffage de nos lieux d'Eglises par des énergies vertes, nous investissons de l'argent pour des projets écoresponsables ici ou ailleurs, nous créons des groupes de réflexions qui thématisent les questions environnementales. Au milieu de ces activités que nous pourrions qualifier d'extérieures et certes indispensables, quelles seraient les ressources que peut mobiliser le christianisme pour nourrir l'intériorité de ses fidèles ? Car l'écologie ne se traduit pas seulement en actes (et cela est très cohérent avec la théologie réformée) mais il est question de l'engagement de notre être tout entier.

Il est d'emblée assez clair que rien dans la bible ne parle d'écologie à proprement dit. Nous ne sommes ni des professionnels de l'écologie ni de l'environnement. En revanche, dans notre livre, nous disposons d'un panel de ressources telles que la sobriété de vie, le partage et l'entraide. Et je crois qu'une transition écologique ne peut se faire si et seulement si elle va de pair avec une transition de notre cœur et de notre être tout entier. Cette transition est nommée *metanoia* dans les textes bibliques et est traduite par conversion. Ainsi, outre les activités extérieures, nous avons la chance d'avoir un discours à notre portée qui met des mots sur la question du changement intérieur, comment l'aborder et l'accompagner. Appelés à réfléchir et à agir en faveur de notre planète, osons la conversion du cœur à la sobriété, dans la joie des petites choses, c'est là le début de toute démarche écologique.

| macaire gallopin, pasteur

COLLABORATION DES PAROISSES RÉFORMÉES DE L'ERGUËL

Un chemin riche de sens envers les directives sanitaires

La Collaboration des Paroisses Réformées de l'Erguël, à travers les institutions du Syndicat, a le double souci de préserver la santé de la population et de mettre en place ses activités de la manière la plus accueillante possible. Au vu des dernières directives fédérales et des recommandations de notre Eglise, nous avons choisi de suivre les quelques lignes guides que voici.

Nos cultes communs seront pour la plupart célébrés sans vérification du certificat Covid. Cela signifie que nous devons limiter la présence à 50 personnes, tenir la liste exhaustive des présences, garder les masques, garder les distances et procéder à la désinfection des mains.

Certains de nos cultes, comme le culte cantate, les cultes de retour des camps, les *cult'une place pour toi* et les confirmations, nécessitent d'être ouverts à plus

de 50 personnes. Dans ce cadre nous allons avertir la population un mois à l'avance pour qu'elle puisse se mettre à jour avec la vaccination ou les tests. Ainsi l'accès ne sera ouvert qu'aux personnes ayant un certificat Covid à jour ou un test négatif avec documents d'identité. Pour éviter tout risque d'infection et préserver la santé de chacun, nous allons tout de même demander aux personnes présentes dans l'Eglise de garder les masques et de se désinfecter les mains, même si vaccinées.

Pour ce qui concerne les manifestations du Syndicat organisées par les paroisses, comme par exemple les événements *Hé Sens*, le Syndicat laisse entière liberté aux paroisses chargées de l'organisation de maintenir ou d'annuler la manifestation. En effet certaines manifestations n'ont pas de sens si elles sont limitées à un petit public et la mise en place d'un plan covid peut

se révéler problématique pour nos petites paroisses.

Nous allons traverser encore une fois ensemble cette nouvelle situation. Le virus est encore présent parmi nous, même si les outils pour le combattre sont bien plus affûtés qu'auparavant. Nous gardons en tête que l'essentiel se trouve dans le partage entre nous et avec toute la population et nous allons tout mettre en œuvre pour être présents et proposer un chemin riche de sens.

| la collaboration des paroisses réformées de l'erguël, le conseil du syndicat

CENTRE DE CULTURE ET DE LOISIRS ST-IMIER

Le jeudreLIVE revient avec du jazz et de la soul

Nous devons l'accueillir ce printemps... Il aura fallu patienter pour apprécier Afra Kane, lauréate du Montreux Jazz Talent Award 2019, pianiste, auteure-compositrice-interprète italienne, aux multiples influences musicales et culturelles.

Lauréate du Montreux Jazz Talent Award 2019, Afra Kane est une pianiste, auteure-compositrice-interprète et compositrice italienne, qui bénéficie d'une grande variété de milieux musicaux et culturels, résultant en différentes influences du classique, du jazz, Motown et musique afro-gospel. Sa musique est un beau mélange de nuances Jazz, inscrite dans

le classique influences, équilibrées par une voix soul et puissante.

Elle vient de sortir son nouveau single *Building* qui a été très bien reçu par les radios en Suisse et à travers l'Europe sur BBC Présentation et Jazz Fm. De plus, son single *Mouth Shut* a été sélectionné comme introduction à la BBC enregistrement de la semaine. Son premier EP *Scorpio*, sorti en janvier 2019 et autoproduit en collaboration avec Christophe Farine, a reçu un très bon accueil médiatique sur *Griff*.

Afra Kane a été invitée à jouer en première partie de la tour-

née italienne de Jack Savoretti. Elle a joué dans des lieux de renom tels que Festival de Jazz de Saint-Moritz, Festival de Neuchâtel et Montreux Jazz Festival, Rockwood Music-Halls à New York. Elle a récemment participé à la Montreux Jazz Academy sous le mentorat de John McLaughlin, China Moses, Anne Paceo et la direction musicale de Snarky Puppy.

| ccl
CCL Saint-Imier SOUL, JAZZ
Afra Kane & String Duo
Jeudi 7 octobre
Portes et bar : 19h30
Concert : 20h
10 francs (prix unique)

REMERCIEMENTS

Très touchée par les nombreux témoignages de sympathie et d'affection reçus, la famille de

Christian et Fritz Bobillier

remercient toutes les personnes qui ont pris part à leur deuil, par leur présence, leur message, leur don, et les prie de croire à l'expression de leurs profondes reconnaissances.

Merci au Dr. Emilio Valvini.

Saint-Imier, octobre 2021

Vos faire-part et remerciements dans les plus brefs délais

Bellevue 4, 2608 Courtelary
032 944 18 18

imprimerie

bechtel sa

info@bechtel-imprimerie.ch www.bechteli-imprimerie.ch

NOTRE HISTOIRE en images avec MEMOIRES D'ICI



St-Imier - Place Neuve et Marché

C.P.N. 3760.

Jour de marché à Saint-Imier

Cette image, prise en 1905 sur la Place Neuve (actuelle Place du 16-Mars), se veut un clin d'œil à la Foire d'automne qui se tient aujourd'hui à Saint-Imier. © Mémoires d'Ici, Collection Musée de Saint-Imier

COMMUNE DE SAINT-IMIER AVIS OFFICIELS



Réouverture du bassin de natation couvert

Le bassin de natation du complexe des halles de gymnastique a rouvert ses portes le lundi 27 septembre dernier. L'incident technique survenu à la fin du mois d'août est résolu.

Les entreprises concernées par la panne qui s'est produite au niveau du tableau électrique principal alimentant les systèmes de chloration et de filtration ont mis les bouchées doubles pour rendre les installations à leurs utilisateurs dans les meilleurs délais.

Certificat Covid obligatoire

Compte tenu des mesures fédérales liées à la lutte contre la pandémie de coronavirus, le certificat Covid est désormais obligatoire pour toute personne âgée de plus de 16 ans. Le Conseil municipal remercie les usagers concernés de présenter leur pass sanitaire et une pièce d'identité au garde-bains chargé de la surveillance des lieux.

Le protocole sanitaire pour le complexe sportif, y compris le bassin de natation, est dispo-

nible sur le site internet de la Municipalité: www.saint-imier.ch -> Découvrir -> Sports & Loisirs -> Bassin de natation. Il est également affiché sur place. Sur simple demande, un exemplaire peut par ailleurs être obtenu auprès du Service bâtiments et infrastructures sportives.

Pour rappel, les horaires d'ouverture du bassin couvert sont les suivants:

- lundi: 18h-19h (140 cm) et 19h-21h (190 cm);
- mardi: 18h-20h (190 cm);
- mercredi: 16h30-17h30 (120 cm) et 17h30-19h15 (140 cm);
- jeudi: 18h-20h (190 cm) et 20h-21h (140 cm);
- vendredi: 18h-21h (190 cm);
- samedi: 9h-11h (140 cm).

| cm

Passage de la Reine Berthe: fin des travaux de rénovation



Le chantier de rénovation des réseaux souterrains et du revêtement du Passage de la Reine Berthe est terminé. Les travaux ont porté sur la mise en séparatif du secteur (eaux usées / eaux claires), la modernisation de l'éclairage public et l'évacuation des eaux usées du bâtiment assaini du Musée de Saint-Imier. Ce dernier a également été raccordé au réseau de fibre optique de Diatel SA.

Un nouveau marquage des places de parc sera réalisé d'ici quelques semaines, une fois que le goudron aura été lavé par les précipitations. Le Conseil municipal remercie les riverains et les automobilistes de leur compréhension et de leur patience pendant les travaux.

| cm

Chantier de la rue du Vallon: planification respectée



Les travaux à la rue du Vallon avancent conformément à la planification retenue. Ils devraient prendre fin durant la deuxième quinzaine de novembre.

Toutes les conduites d'eau potable, de gaz et d'électricité ont été renouvelées entre la rue de Châtillon et la rue Saint-Martin. Une nouvelle

conduite d'eau claire a également été posée, alors qu'une entreprise spécialisée a procédé au chemisage du collecteur d'égouts existant, afin de lui offrir une nouvelle vie.

L'état des réseaux mis en évidence lors des creusages a nécessité une extension du chantier vers l'ouest. Tous les raccordements des bâtiments

de la rue ont été contrôlés et remis à neuf lorsque cela se justifiait.

D'après le calendrier des travaux, le projet devrait être terminé dans la deuxième moitié du mois de novembre. Le Conseil municipal remercie les riverains et les automobilistes de leur compréhension et de leur patience. | cm

PARTI LIBÉRAL RADICAL

Projets Couronne: interpellation urgente de Denis Gerber

Un projet indispensable pour l'image du Jura bernois et sa promotion

Le PLR propose un soutien unique de 100 000 francs.

Toutes les communes du Jura bernois ont reçu de l'association de communes Jura bernois. Bienne (avec une recommandation de soutien à l'unanimité de son comité) le dossier de présentation des projets Couronne initiés par la Fondation pour le rayonnement du Jura bernois.

Ce projet rassembleur est d'une rare qualité; il offre un outil formidable pour la promotion et le développement de l'image du Jura bernois. Il sera ancré au cœur de la région, à Sonceboz qui est idéalement desservie au plan autoroutier et ferroviaire. Il deviendra un lieu unique de valorisation de la région, de l'ensemble de ses com-

munes, de son économie, de son tourisme, de son cadre naturel, de ses produits du terroir et de sa culture.

Les communes sont sollicitées pour le versement d'une contribution unique de 10 francs par habitant.

Déjà, plusieurs communes, et parmi celles-ci des petites communes, ont spontanément fait part de leur enthousiasme et ont répondu positivement à l'appel de fonds. Quant à la commune siège de Sonceboz, elle a déjà versé un montant important à la Fondation.

Saint-Imier deviendra au départ de Moutier la commune la plus importante du Jura bernois. Il est indispensable et justifié qu'elle s'engage avec résolution, et sur-

tout passion dans ce projet en versant une contribution unique de 100 000 francs. Un message fort, enthousiaste et fédérateur doit être donné par Saint-Imier au moment où se dessine l'avenir de notre région.

Ce projet est une concrétisation de la stratégie économique 2030 du Jura bernois. Un projet formidable porté par la Chambre d'économie publique du Jura bernois (CEP) et qui a été accueilli avec beaucoup d'enthousiasme par tous les milieux concernés et la population.

Le PLR demande que la libération du crédit soit soumise en décembre au Conseil de ville.

| plr projets couronne

LA ROSERAIE

Les 90 bougies de Margaritha Sacco

Le mardi 28 septembre, Josika Iles, conseillère municipale de la commune de Saint-Imier, s'est déplacée à La Rose-raie pour fêter les 90 ans de Margaritha Sacco.

Félicitations à Margaritha qui a été gâtée par des bouquets de fleurs, du chocolat et le traditionnel Vreneli des nonagénaires. | la roseraie



Retrouvez le journal de la semaine dernière

EN LIGNE

bechtel-imprimerie.ch

Le clin d'œil

www.dessindepresse.ch

27% des Suisses croient aux théories du complot

CHÉRIE...
CETTE NUIT, TU ES SORTIE 3 FOIS DE LA CHAMBRE SUR LA POINTE DES PIEDS, JE T'ENTENDAIS CHUCHOTER DANS LA CHAMBRE D'À CÔTÉ...
JE DONNAIS LE SEIN À TA FILLE !!!



Tony

URGENCES

PHARMACIES DE GARDE

SAINT-IMIÉ Du 1^{er} au 7 octobre: Pharmacie Amavita, 032 941 21 94. Samedi: 13h30-16h, 19h15-19h45. Dimanches et jours fériés: 11h-12h, 19h15-19h45. **TRAMELAN** Du 1^{er} au 7 octobre: Pharmacie Amavita, 058 878 23 50, J. Stil-Baudry. Dimanches et jours fériés: 11h-12h et 18h30-18h45. *Changement de service le vendredi à 8h. Les éventuelles modifications de dernière minute du service de garde seront annoncées sur le répertoire de la pharmacie concernée.*

AMBULANCE ET URGENCES

144

MÉDECINS DE GARDE

ORVIN, SAUGE ET ROMONT 24 heures sur 24: 0900 900 024, www.cabinetdurgencesbienne.ch. **DE LA FERRIÈRE À PÉRY-LA HEUTTE** 24 heures sur 24 032 941 37 37. **TRAMELAN** 0900 93 55 55, en semaine: 18h-8h, samedi, dimanche, jeudi et jours fériés: 24 heures sur 24.

SERVICES FUNÉBRES

VALLON DE SAINT-IMIÉ 0800 225 500, Par8: 0848 778 888.

SERVICE D'URGENCE DENTISTES

032 466 34 34

SOINS À DOMICILE

SAMAIDD VALLON DE SAINT-IMIÉ AIDE ET MAINTIEN À DOMICILE, SOINS EN DIABÉTOLOGIE 079 439 28 95, samaidd@bluewin.ch, www.samaidd.com. **SASDOVAL SAINT-IMIÉ** rue de Jonchères 60 032 941 31 33, sasdoval@bluewin.ch, www.sasdoval.ch. **SERVICE DU BAS-VALLON** 032 358 53 53, tél. national 0842 80 40 20, secretariat@sasdbasvallon.ch, www.sasdbasvallon.ch.

GARAGE DE SERVICE

032 489 28 28, 0800 140 140

LOISIRS

ACTION JEUNESSE RÉGIONALE

TRAMELAN RUE DU PONT 20 Jeudi: 16h-18h, vendredi: 17h-21h.

CENTRE ANIMATION JEUNESSE

PÉRY-LA HEUTTE Mercredi: 13h-18h, jeudi: 13h30-18h, vendredi: 13h-22h, www.cajpery.wix.com.

CENTRES DE RECHERCHES, DOCUMENTATION ET ARCHIVES

CEJARE SAINT-IMIÉ rue du Midi 6 Sur rendez-vous, en principe. Lundi et mercredi: 9h-17h. 032 941 55 45, cejare@cejare.ch, www.cejare.ch. **MÉMOIRES D'ICI SAINT-IMIÉ** rue du Midi 6 Lundi et jeudi: 14h-18h, 032 941 55 55, contact@m-ici.ch, www.m-ici.ch.

ESPACE JEUNESSE ERGUËL

SAINT-IMIÉ RUE DU MARCHÉ 1 Mardi: 16h-18h, accueil en cas de besoin/projets. Mercredi: 14h-18h, activités diverses selon programme (voir site internet). Jeudi et vendredi: 15h15-18h, accueil adolescents 10-17 ans, 032 940 12 17, espacejeunesse@saint-imier.ch, www.e-j-e.ch, espacejeunesseerguel, espacejeunesse.derguel.

BIBLIOPUS UPJ

www.bibliopus.ch

CORGÉMONT GARE Mardi 26 octobre: 15h15-17h. **LA FERRIÈRE COMMUNE** Samedi 2 octobre: 9h45-11h45. **FRINVILLIER** Mardi 12 octobre: 16h30-17h15. **ORVIN CENTRE DU VILLAGE** Mardi 12 octobre: 17h45-19h30. En cas de route fermée ou de travaux, le bibliobus peut s'arrêter à la rue des Longchamps, derrière le Temple. **PLAGNE ANCIENNE ÉCOLE PRIMAIRE** Vendredi 15 octobre: 17h30-19h15. **ROMONT ENTRÉE DU VILLAGE** Vendredi 15 octobre: 16h-17h. **SONCEBOZ-SOMBEVAL COMMUNE** Mardi 19 octobre: 16h30-19h30. **VAUFFELIN PLACE DU VILLAGE** Vendredi 15 octobre: 14h30-15h30.

BIBLIOTHÈQUES

CORMORET COLLÈGE Mardi: 17h-18h30. **CORTÉBERT ÉCOLE, REZ-DE-CHAUSSÉE** Mercredi: 13h30-14h, 19h30-20h. **COURTELARY COLLÈGE** Lundi: 15h-17h30, mardi: 17h-19h, jeudi: 15h-16h30, vendredi: 9h30-10h30. **BIBLIOTHÈQUE RÉGIONALE SAINT-IMIÉ RUE DU MARCHÉ 6** Située dans le bâtiment du Relais culturel d'Erguël, la Bibliothèque régionale vous accueille sur trois étages. Horaire: mercredi: 14h-18h, jeudi: 9h-18h, vendredi: 9h à 19h. 032 941 51 41, bibliotheque@saint-imier.ch, www.saint-imier.ch/bibliotheque, catalogue en ligne: nouveautés. **SONVILLIER COLLÈGE** Lundi: 17h-19h, mercredi: 16h-18h. **PÉRY-LA HEUTTE COLLÈGE** Mardi: 15h15-17h15, jeudi: 17h-19h. **VILLERET RUE PRINCIPALE 20** Mardi: 9h-10h, 15h-18h. Jeudi: 18h15-19h.

CHEZ CAMILLE BLOCH LA CHOCOLATERIE À CROQUER

COURTELARY GRAND-RUE 21 Parcours Découverte: mardi-dimanche: 10h-18h (dernière entrée à 17h). Le Shop et Le Bistrot: mardi-dimanche: 9h30-18h. La place de jeux: mardi-dimanche: 9h30-18h. 032 945 13 13 welcome@chezcamillebloch.ch, www.chezcamillebloch.ch.

GYMNASTIQUE

CORGÉMONT halle de La Combe Si vous avez 55 ans et plus, dames et messieurs, les leçons sont ouvertes à tout le monde. Gym Tonic: mercredi 14h-15h, gym Fit: mercredi 8h15-9h10, gym Seniors: mercredi 9h15-10h10. **Danielle Beraldo**, 079 105 40 34. **ORVIN HALLE** Lundi: 16h30. **PÉRY-LA HEUTTE** Lundi: 14h15 à la halle de Péry, dimanche: 11h-12h à la place rouge. Leçons ouvertes à tout le monde. **PLAGNE CENTRE COMMUNAL** Lundi: 19h45 (sauf vacances scolaires). **SONCEBOZ HALLE DE GYMNASTIQUE** Mardi: 19h30-20h30, 60 francs/an, étudiantes 30 francs/an, ladyfitsonceboz@gmail.com.

LUDOTHÈQUE

SAINT-IMIÉ RUE DU MARCHÉ 6 Mercredi et vendredi: 15h-18h, Maria Concetta Houriet, renseignements: 032 941 14 22 032 941 51 41, www.saint-imier.ch/index.php/fr/vivre/ludothèque.

MÉDIATHÈQUE CIP

TRAMELAN CHEMIN DES LOVIÈRES 13 1^{er} samedi du mois: 9h-12h, lundi-vendredi: 13h-18h, mercredi: 13h-20h, 032 486 06 06, cip@cip-tramelan.ch, cip-tramelan.ch.

MUSÉES

JEANGUI ARCHIVES ANABAPTISTES CHAPELLE Sur réservation 079 797 33 53, e.rm.geiser@bluewin.ch. **LONGINES SAINT-IMIÉ** Lundi-vendredi: 9h-12h, 14h-17h, réservation recommandée. **MUSÉE DE SAINT-IMIÉ** Jusqu'en 2021, l'exposition permanente du Musée de Saint-Imier sera fermée afin d'effectuer des travaux de rénovation et d'agrandissement. 032 941 14 54 musee@saint-imier.ch, www.musee-de-saint-imier.ch. **MAISON DES SARRASINS ORVIN** au cœur du village Ouvert sur demande, entrée libre, 032 358 18 35, 032 358 17 27, erwinlechot@bluewin.ch.

PISCINES

SAINT-IMIÉ Beau Site 1 Lu: 18h-19h 140 cm, 19h-21h 190 cm. Ma: 18h-20h 190 cm, Me: 16h30-17h30 120 cm, 17h30-19h15 140 cm. Je: 18h-20h 190 cm, 20h-21h 140 cm. Ve: 18h-21h 190 cm. Sa: 9h-11h 140 cm. Certificat Covid obligatoire pour toute personne de plus de 16 ans. Présentation d'une pièce d'identité au garde-bains chargé de la surveillance des lieux. 032 942 44 31, www.saint-imier.ch > Découvrir > Sports & Loisirs > Bassin de natation.

SKI CLUB COURTELARY

PROCHAIN WEEK-END 2 et 3 octobre assuré par Alain Monney et André Isler, bienvenue aux promeneurs désireux de se désaltérer!

COMMUNES

AGENCE AVS

DU BAS-VALLON À PÉRY-LA HEUTTE Fermé: mardi 12 octobre. Lundi: 8h30-12h, 14h-18h. Mardi-jeudi: 8h30-12h. 032 485 01 53, c.faeन्द्रich@pery-laheutte.ch.

ADMINISTRATIONS

CORGÉMONT Lundi: 8h30-11h30, 17h-18h. Mardi-jeudi: 8h30-11h30, 16h-17h. Vendredi: 8h30-11h30. Grand-Rue 15, 2606 Corgémont, 032 488 10 30, admin@corgemont.ch, www.corgemont.ch. **CORMORET** Lundi: 15h-18h, mercredi: 14h30-16h30, jeudi: 9h30-12h. Vieille-Route 1, 2612 Cormoret, administration: 032 944 15 13, mairie: 032 944 20 71, voyer: 079 381 68 60, contact@cormoret.ch, www.cormoret.ch. **CORTÉBERT** Lundi et mardi: 10h-12h. Jeudi: 10h-12h, 16h-18h. Rue du Collège 3, 2607 Cortébert, 032 489 10 67, fax: 032 489 19 27, admin@cortebert.ch, www.cortebert.ch. **COURTELARY** Lundi-jeudi: 8h-12h (jeudi après-midi sur rendez-vous préalable à fixer par téléphone), Grand-Rue 58, 2608 Courtelary, 032 944 16 01, admin@courtelary.ch, www.courtelary.ch. **LA FERRIÈRE** Lundi-vendredi: 10h-12h, mardi et jeudi: 16h-17h30. Rue des Trois-Cantons 20, 2333 La Ferrière, 032 961 12 77, secrétariat: info@laferriere.ch, finances: commune@laferriere.ch, www.laferriere.ch. **MONT-TRAMELAN** Lundi: 16h-18h. Métairie des Princes 13, 2723 Mont-Tramelan, 032 487 62 53, info@mont-tramelan.ch. **ORVIN** Lundi: 16h-18h (permanence maire: 17h30-18h30), mercredi: 10h30-12h, jeudi: 16h-18h, vendredi: 10h30-12h. La Charrière 6, 2534 Orvin, 032 358 01 80, administration@orvin.ch, www.orvin.ch. **PÉRY-LA HEUTTE** Lundi: 8h30-12h, 14h-18h. Mar-

di-jeudi: 8h30-12h, Grand-Rue 54, 2603 Péry, 032 485 01 50, commune@pery-laheutte.ch, www.pery-laheutte.ch. **RENAN** Lundi: 8h-12h, 13h30-18h30. Mardi-vendredi: 8h-12h. Rue du Collège 5, 2616 Renan, 032 962 65 00, fax: 032 962 65 05, info@renan.ch, admin@renan.ch, www.renan.ch. **ROMONT** Mardi: 16h-18h, jeudi: 10h-12h. Route Principale 1, 2538 Romont, 032 377 17 07, info@romont-jb.ch, www.romont-jb.ch. **SAINT-IMIÉ** Lundi-mercredi: 8h-11h45, 14h-17h. Jeudi: 14h-18h. Vendredi: 8h-11h45, 14h-16h. Rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, CP 301, 032 942 44 24, fax: 032 942 44 90, info@saint-imier.ch, www.saint-imier.ch. **SAUGE** Mardi et jeudi: 15h-17h. Haut du Village 8, 2536 Plagne, 032 358 20 25, fax: 032 358 20 26, info@sauge-jb.ch, www.sauge-jb.ch. **SONCEBOZ-SOMBEVAL** Lundi: 8h-12h, 16h-18h. Mardi, mercredi et jeudi: 8h-12h, 16h-17h30. Vendredi: 8h-12h. Rue des Prés 5, 2605 Sonceboz-Sombeval, CP 47, 032 488 33 00, fax: 032 488 33 01, secretariat@sonceboz.ch, www.sonceboz.ch. **SONVILLIER** Heures d'ouverture du guichet: mardi et mercredi: 8h-12h, jeudi: 8h-12h, 13h30-17h30. Permanence téléphonique: lundi, mardi, mercredi: 10h-12h, jeudi: 10h-12h, 13h30-15h30. Place du Collège 1, 2615 Sonvillier, 032 941 11 20, fax: 032 941 19 73, administration@sonvillier.ch, www.sonvillier.ch. Crèche «Les Razmokets»: 032 940 14 86. Ecole de Sonvillier «Aux Pruats»: 032 961 15 49. **TRAMELAN** Lundi-mardi: 9h-11h45, 14h-16h45. Mercredi: 14h-16h45. Jeudi: 9h-11h45, 14h-18h. Vendredi: 9h-11h45, 14h-16h. Hôtel de Ville, 2720 Tramelan, 032 486 99 99, fax: 032 486 99 80, www.tramelan.ch. **VILLERET** Lundi-vendredi: 9h-12h. Rue Principale 24, 2613 Villeret, 032 941 23 31, admin@villeret.ch, www.villeret.ch.

IMPRESSUM

Journal d'annonces et d'information

12 000 exemplaires distribués chaque vendredi (excepté durant les vacances de l'imprimerie) dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary.

Editeur Imprimerie Bechtel SA Bellevue 4, 2608 Courtelary 032 944 18 18, FAC: 032 944 17 56 fac@bechtel-imprimerie.ch

Heures d'ouverture: lu-je 7h30-12h, 13h30-17h, vendredi 7h30-12h

Mise en pages Coraline Bolle (responsable) Claude Sansonnens (annonces) Claudia Lopes

Corr. et facturation: Nicole Loriot **Impression:** Druckzentrum Bern **Distribution:** La Poste

Délais de remise des publications Sport, Utile et Paroisses: lundi soir Officiel: mardi 12h Rédactionnel et Annonces: mercredi 9h

Tarif des annonces www.bechteli-imprimerie.ch/tarifs/

Abonnement annuel: 98 fr.

imprimé en suisse

DIVERTISSEMENT

		1							
9			2			5			
	2	6	3		1				9
6				5		7			
7									8
		9	6						4
2			4		3	6	9		
		7			6				5
						8			

©raetsel.ch 1633126

SUDOKU Inscrivez un nombre de 1 à 9 dans chaque case vide, chaque nombre ne peut apparaître qu'une seule fois dans chaque colonne et chacun des neuf blocs de 3 x 3.

MOTS MÊLÉS Rayez dans la grille tous les mots de la liste. Ils peuvent se croiser et se lire en tous sens: de haut en bas et vice versa, de droite à gauche et inversement ainsi qu'en diagonale.

Y	N	A	L	A	T	A	C	Q	T	D	M	E	N
U	R	R	Q	J	P	D	N	L	Y	L	C	F	P
R	S	Z	A	F	O	O	I	Y	C	R	K	N	D
B	J	I	R	P	I	F	P	V	A	Q	Y	W	S
S	H	E	A	C	P	P	U	F	A	T	A	S	F
K	Z	F	C	O	U	E	B	S	W	D	J	Q	Q
E	W	U	J	A	K	C	L	R	S	J	A	M	K
J	S	U	I	Z	M	X	N	E	E	M	A	R	A
E	N	E	D	D	K	A	Y	O	J	R	Z	C	M
N	A	T	R	Z	J	P	K	G	D	U	I	R	E
J	C	D	H	J	Y	S	P	I	C	F	S	E	B
L	O	U	A	N	G	E	M	U	T	O	T	D	D
S	K	W	O	K	L	V	K	F	I	K	Q	O	F
F	L	D	G	Z	X	F	O	Q	S	N	Y	D	B

- APPEL Credo LOUANGE TAS
- ARAMEEN DAVID MARDI TOT
- CATALAN FARCE SUCCION VESPA

6	8	1	9	7	2	4	5	3
9	5	3	4	1	8	2	7	6
4	7	2	5	6	3	8	9	1
3	1	7	2	9	4	5	6	8
8	6	9	1	3	5	7	4	2
5	2	4	7	8	6	1	3	9
2	9	5	6	4	1	3	8	7
1	3	6	8	5	7	9	2	4
7	4	8	3	2	9	6	1	5

Solutions de la semaine dernière

D	E	N	O	E
W	I	C	C	A
S	O	U	T	T
P	I	S	T	E
P	A	N	E	L
R	B	R	E	D
T	I	T	O	S
T	E	R	A	N
I	N	D	I	C
O	U	E	N	S
O	N	E	M	E

Rubrique offerte par

Optimum Solutions SA

Courtage en assurances
Analyses de prévoyance
Financements hypothécaires
Placements financiers

+41 32 322 11 05
info@optimumsolutions.ch
www.optimumsolutions.ch

Optimum Solutions SA
Bernstrasse 18
2555 Brügg b. Biel

COMMUNE DE SONVILIER AVIS OFFICIELS



Les chantiers en cours sont en bonne voie de réalisation



L'année 2021 a été marquée par de nombreux chantiers qui ont perturbé la circulation et rendu l'accès à certaines rues un peu compliqué.

Les Autorités sont conscientes des désagréments engendrés, mais sont satisfaites des améliorations apportées au réseau d'eau, électriques, à

l'éclairage public et aux routes. Une coordination avec les entreprises déjà sur place pour réaliser des travaux de moindre importance a permis de régler de nombreux *petits* chantiers. Elles remercient la population pour sa compréhension et sa patience.

Route cantonale

Le chantier, géré par le Canton de Berne, se terminera à fin octobre pour cette phase des travaux. La suite sera réalisée dès le printemps 2022.

Rue du Coq

Les travaux étant coordonnés avec le chantier de la route cantonale, ils avancent au même rythme et seront terminés pour la fin de l'année.

Derrière l'Eglise

Ce chantier a réservé quelques mauvaises surprises lors des creusages, particulièrement sur l'état des conduites, canalisations et la qualité du sous-sol (coffre de la route). D'autres intervenants ont également dû effectuer des travaux imprévus qui ont allongé la durée du chantier.

Les travaux (jusqu'à la première couche de goudron) seront terminés lors de la semaine 51. | *cm*

Parc éolien des Quatre Bornes

A l'échéance du délai légal, aucun recours contre la décision de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary n'a été déposé auprès du Tribunal administratif du canton de Berne.

La décision de la Préfecture du Jura bernois de rejeter les recours déposés contre les résultats de la votation communale du 27 septembre 2020 entre en force.

Le Conseil municipal a validé les résultats de la votation, selon l'art. 16 alinéa 2 du Règlement concernant les élections aux urnes du 6 décembre 2001, lors de sa séance du 21 septembre 2021.

L'objet soumis au vote, « Parc éolien des Quatre Bornes – acceptez-vous le plan de quartier valant permis de construire du projet? » a été refusé par 292 non contre 288 oui, 10 votes blancs et 0 nul.

L'instruction de ce dossier étant arrivée à son terme, les résultats du vote sont définitifs. | *cm*

SAINT-IMIER : ÉLECTION COMPLÉMENTAIRE À LA MAIRIE

ARC (Alternative régionale & communale : pas de candidature au pied levé, mais rendez-vous pris pour les élections générales de 2022

Soucieuse d'assurer une politique positive, dynamique et ambitieuse, ARC s'est interrogée sur l'opportunité de présenter une candidature à la mairie à peine un an avant le renouvellement complet des autorités, suite à la démission de Patrick Tanner qui a choisi d'occuper une fonction exigeante, à la hauteur de ses grandes capacités, lassé par une façon passéiste de concevoir la politique communale pratiquée par certains à Saint-Imier depuis quelque temps.

ARC a particulièrement pris en compte l'engagement de ses élus (Jessica Froidevaux, 1994, économiste HES; Josika Iles, 1981, ASSC; Paula Tanner, 1982, physiothérapeute) à l'exécutif ainsi que leurs qualités largement reconnues: jeunesse, modernité et compétences. ARC n'a pas manqué d'examiner si elle pouvait, dans les circonstances actuelles, offrir à la population la possibilité de porter déjà une femme à la tête de l'exécutif.

ARC a toujours eu la volonté de susciter des candidatures de qualité au service de Saint-Imier, celle de Patrick Tanner à la mairie en étant la parfaite illustration. ARC n'a jamais manqué non plus de favoriser un engagement paritaire en politique communale. Cette manière responsable et déterminée de concevoir la politique communale a rencontré le sou-

ten des électrices et électeurs. ARC peut compter sur une représentation presque paritaire au Conseil de ville (5 élus sur 12 représentants), et sur 3 conseillères municipales à l'exécutif, dont la qualité du travail est largement reconnue.

Au terme d'échanges fructueux et positifs, il s'est avéré qu'il n'était pas possible de proposer au pied levé une candidature à la mairie dans les circonstances actuelles. Femme ou homme, la vie personnelle et professionnelle doit être réaménagée pour assumer correctement le débat d'idées autour des projets à réaliser, nécessaire pour faire progresser une cité telle que Saint-Imier, se trouve actuellement délaissé et que la scène politique locale se consacre à des procès d'intention. ARC est convaincue que si cette façon de faire la politique ne cesse pas, les personnes motivées, désireuses de s'engager pour leur commune, s'en détourneront et que leurs énergies positives s'exerceront ailleurs et manqueront à Saint-Imier. Un centre régional tel que Saint-Imier a besoin de toutes ses énergies pour s'épanouir.

détriment de la vie familiale et professionnelle, ne peut être envisagé, au niveau communal et à l'époque actuelle, que si le climat est respectueux, sans que cela implique une renonciation à la défense d'avis différents.

ARC regrette vivement que le débat d'idées autour des projets à réaliser, nécessaire pour faire progresser une cité telle que Saint-Imier, se trouve actuellement délaissé et que la scène politique locale se consacre à des procès d'intention. ARC est convaincue que si cette façon de faire la politique ne cesse pas, les personnes motivées, désireuses de s'engager pour leur commune, s'en détourneront et que leurs énergies positives s'exerceront ailleurs et manqueront à Saint-Imier. Un centre régional tel que Saint-Imier a besoin de toutes ses énergies pour s'épanouir.

Il est de la responsabilité de la classe politique de les favoriser toutes et de ne surtout pas les décourager. ARC s'y emploiera plus que jamais, comptant que tous les acteurs politiques communaux s'engagent également dans cette voie qui seule pourra conduire l'année prochaine à des candidatures nombreuses et de qualité lors des élections générales des autorités.

ARC remercie toutes les personnes qui ont manifesté du soutien, et les assure qu'elle mettra tout en œuvre pour présenter, ainsi qu'elle en a l'habitude, des candidatures de qualité lors des élections générales des autorités l'an prochain, avec pour objectif qu'une candidature féminine puisse enfin être proposée à la mairie.

| *arc (alternative régionale et communale saint-imier)*

COMMUNE DE LA FERRIÈRE AVIS OFFICIELS



De la gaieté pour nos aînés !



Il a régné une ambiance bon enfant lors de ces retrouvailles organisées par la Commune à l'intention des aînés ayant atteint 70 ans et plus. Cette année encore, c'est à la halle du village que le café-croissant attendait les premiers arrivants; histoire de bien démarrer cette journée irradiée de soleil et de chaleur humaine. Quel bonheur de pouvoir échanger les derniers potins! Le message de bienvenue a été prononcé par la conseillère Jocelyne Perucchini avec les informations relatant les dossiers chauds sur la table des affaires communales. Puis, Aurore Oppliger a mijoté un petit voyage virtuel d'un plus bel effet! Quelques bruitages sortis de la Box, quelques vers poétiques concoctés *maison* et voilà que toute la troupe ferme les yeux et part en voyage pour sillonner les paysages régionaux; même la voix de notre chauffeur de car habituel est venue se glisser au travers du périple. Au réveil, chacune et chacun était émerveillé de ce beau moment partagé ensemble. Daniel Wettstein, pasteur, a enchaîné par une réflexion consacrée au rythme des saisons. Adapter nos habitudes de vie aux horaires des saisons c'est là un des secrets du bien-être de l'humanité; nos anciens le pratiquaient, mais de nos jours, la course effrénée contre le temps nous empêche de

savouer les bienfaits de la nature. Au compteur, c'est la saison du printemps qui a remporté le plus de suffrages en termes de préférence parmi les participants.

Le temps file et il est déjà l'heure de se déplacer au Restaurant de la Licorne car les tenanciers bienveillants nous ont concocté un délicieux repas de midi. Tout le monde apprécie le menu proposé et les langues vont bon train. Le fait de rester au village permet aux personnes en fauteuil roulant de participer aux festivités et cette opportunité de rencontre porte de bons fruits au moral par les temps qui courent.

De retour à la halle, un match au loto a mis un point final à cette magnifique journée pleine de réjouissances.

Un grand merci à la Paroisse et aux généreux donateurs qui contribuent au succès de cette journée consacrée aux personnes âgées de notre commune. | *cm*

Fête de Noël de la Paroisse

Pour l'instant, si les conditions le permettent, la Paroisse donne rendez-vous le mercredi 15 décembre dès 11 h 30 à la halle pour la traditionnelle Fête de Noël avec la participation des écoles du village. | *cm*

PARTI SOCIALISTE ERGUËL

Résultats des votations

Le parti socialiste Erguël se réjouit des résultats de dimanche malgré le refus de voter les plus riches. Il relève notamment le très bon résultat de l'initiative 99% dans le Jura bernois, très nettement supérieur à la moyenne suisse. Certaines communes l'ont acceptée, et le résultat est très serré dans d'autres. Ce résultat est d'autant plus remarquable vu le texte très général de l'initiative, qui pouvait déboucher sur des interprétations aussi diverses que sujettes à caution. Un nouveau combat commence dans le domaine de la fiscalité, celui de l'opposition à la suppression du droit de timbre, et là, les bénéficiaires sont clairement identifiés.

Dimanche, nous avons pu apercevoir un arc-en-ciel illuminer le ciel

Un grand oui pour l'égalité, pour un mariage pour tous. C'est un bond en avant en termes d'égalité et de mentalité. La loi reflète la diversité de la société, où des couples de même sexe s'aiment et

élèvent des enfants depuis longtemps. Les couples homosexuels ont dû patienter, mais enfin, ils auront droit au mariage.

Oui pour la protection du climat

La protection du climat va pouvoir s'inscrire dans la constitution, cela va permettre au canton d'atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050. La protection du climat est un défi de notre époque, et nous y sommes sensibles.

Le parti socialiste Erguël se réjouit que le corps électoral du canton et du Jura bernois en particulier n'ait pas suivi les mots d'ordre de l'UDC.

| *parti socialiste erguël*

Délai rédactionnel

MERCREDI 9H

COMMUNE DE TRAMELAN AVIS OFFICIELS



Vielle citerne cherche bénévoles

Un chantier participatif pour la construction d'un ouvrage de pierres sèches se tiendra le samedi 2 octobre sur les hauts de Tramelan. Les travaux visent à remettre en état un mur circulaire entourant une ancienne citerne d'eau ayant servi à l'alimentation du bétail. L'ouvrage se situe aux abords de la loge des Joux. Les personnes intéressées à donner un coup de main et à découvrir les techniques de construction des murs en pierres sèches sont les bienvenues. Une muretère professionnelle accompagnera les travaux et dispensera son savoir-faire aux bénévoles. Le rendez-vous est

fixé au samedi 2 octobre à 8h30 sur le parking de La Clef aux Reussilles. Merci d'annoncer votre participation au 079 480 88 58. | *cm*

Les enfants collectent...

La collecte Beau Soleil aura lieu le 27 octobre et sera effectuée par les élèves de 7H à 11H. Le Conseil municipal vous remercie de réserver un bon accueil à cette action qui permettra aux quatre classes de 7H et 8H de se rendre à Leysin pour un camp de ski en hiver. | *cm*

Délégations officielles

Le Conseil municipal a désigné ses représentants aux manifestations suivantes :

- Lignum Jura bernois, aux apéros-bois 2021, jeudi 21 octobre, Val-de-Ruz, et jeudi 11 novembre: Pierre Sommer;
- ProMotion, assemblée générale, jeudi 7 octobre, Tramelan: Pierre Sommer;

- Point Rencontre du Jura bernois, assemblée générale, mardi 28 septembre, Tavannes 18h: une délégation du Service social y participera;
- CEP, petit déjeuner des services, Saint-Imier, mercredi 29 septembre: Philippe Augsburger. | *cm*

EN SALLES



AU CINÉMATOGRAPHE À TRAMELAN

MOURIR PEUT ATTENDRE

VENDREDI 1^{ER} OCTOBRE, 20 H 30
SAMEDI 2 OCTOBRE, 21 H
DIMANCHE 3 OCTOBRE, 17 H
LUNDI 4 OCTOBRE, 18 H
MARDI 5 OCTOBRE, 20 H VO

de Cary Joji Fukinaga, avec Daniel Craig, Léa Seydoux. Bond a quitté les services secrets et coule des jours heureux en Jamaïque. Mais sa tranquillité est de courte durée car son vieil ami Felix Leiter de la CIA débarque pour solliciter son aide: il s'agit de sauver un scientifique qui vient d'être kidnappé. En français et en VO s.-t. 14 ans. Durée 2h43.

LE TRADUCTEUR

VENDREDI 1^{ER} OCTOBRE, 18 H
SAMEDI 2 OCTOBRE, 18 H
JEUDI 7 OCTOBRE, 20 H

de Rana Kazkaz et Anas Khalaf, avec Ziad Bakri, David Field. Après avoir eu des démêlés avec le gouvernement syrien, Sami vit depuis des années comme réfugié politique en Australie, où il travaille comme traducteur arabe-anglais. En VO s.-t. 14 ans (sugg. 16). Durée 1h45.

CHIEN POURRI, LA VIE À PARIS!

SAMEDI 2 OCTOBRE, 15 H
DIMANCHE 3 OCTOBRE, 14 H

reprise.

IN THE MOOD FOR LOVE

VERSION RESTAURÉE
DIMANCHE 3 OCTOBRE, 20 H 15
JEUDI 7 OCTOBRE, 18 H

de Kar-Wai Wong, avec Maggie Tony Chiu-Wai Leung, Hong Kong, 1962. M. et M^{me} Chow emménagent dans leur nouvel appartement le même jour que leurs voisins, M. et M^{me} Chan. Sans comprendre comment cela a commencé, Chow Mo-wan et Chan Li-zhen apprennent que leurs époux respectifs ont une liaison. En VO s.-t. 14 ans. Durée 1h38.

LA NUIT DES ROIS

MARDI 5 OCTOBRE, 18 H

reprise.

TOUT S'EST BIEN PASSÉ

MERCREDI 6 OCTOBRE, 20 H

voir ci-contre.

LA BELLE ÉPOQUE

EN COLLABORATION AVEC SENIORS ACTIFS
JEUDI 7 OCTOBRE, 14 H 30

de Nicolas Bedos, avec Daniel Auteuil, Guillaume Canet. Victor, un sexagénaire désabusé, voit sa vie bouleversée le jour où Antoine un brillant entrepreneur lui propose une attraction d'un genre nouveau: mélangeant artifices théâtraux et reconstitution historique, cette entreprise propose à ses clients de replonger dans l'époque de leur choix. En français. 12 ans (sugg. 16). Durée 1h55.

AU ROYAL À TAVANNES

MOURIR PEUT ATTENDRE

VENDREDI 1^{ER} OCTOBRE, 20 H
SAMEDI 2 OCTOBRE, 21 H
DIMANCHE 3 OCTOBRE, 16 H 30
LUNDI 4 OCTOBRE, 20 H
MARDI 5 OCTOBRE, 20 H
JEUDI 7 OCTOBRE, 20 H

voir ci-contre.

TOUT S'EST BIEN PASSÉ

SAMEDI 2 OCTOBRE, 17 H
DIMANCHE 3 OCTOBRE, 14 H ET 20 H

de François Ozon, avec Sophie Marceau, André Dussollier. A 85 ans, le père d'Emmanuèle est hospitalisé après un accident vasculaire cérébral. Quand il se réveille, partiellement paralysé et dépendant, il demande à sa fille adorée de l'aider à mourir. Emmanuèle et sa sœur sont sous le choc; elles font tout pour redonner goût à la vie à leur père. En français. 12 ans (sugg. 14). Durée 2h43.

IN THE MOOD FOR LOVE

VERSION RESTAURÉE
MERCREDI 6 OCTOBRE, 20 H

voir ci-contre.

Procès-verbal du Conseil général

1. Appel

L'appel auquel procède Marc Nussbaumer, PS, secrétaire, fait constater la présence de 34 conseillers généraux sur 37. La majorité absolue est fixée à 18.

Sont excusés:

Buri Yves, PEV
Cuhe Olivier, UDC
Dufaux Adrien, PS

Les membres du Conseil municipal sont tous présents.

2. Approbation de l'ordre du jour

Constatant l'absence momentanée d'Olivier Chaix en début de séance, qui doit présenter le projet de la STEP, le président propose de suivre l'ordre du jour tel que soumis et d'aborder le point 5 à l'ordre du jour dès que celui-ci sera arrivé en séance.

Le président soumet l'ordre du jour au vote, avec ce « point 5 volant ».

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 28 juin 2021
4. Réponses aux interpellations déposées en séance du 28 juin 2021

I. Décisions

5. Adhésion de la commune de Tramelan au Syndicat d'épuration des eaux de Tavannes et environs (SETE) et raccordement des eaux usées de Tramelan à la STEP du SETE à Loveresse, préavis du Conseil général au corps électoral
6. Intégration de la Maison de l'enfance « Les Lucioles », demande d'un crédit budgétaire global TTC de 659 000 francs, préavis du Conseil général au corps électoral
7. Piscine du Château, réaménagement de la buvette et de la terrasse, demande d'un crédit d'engagement global TTC de 204 350 fr. 73
8. Passage à niveau du Genièvre, sécurisation, participation financière communale, demande d'un crédit d'engagement global TTC de 150 000 francs
9. Motion de Beat Geiser, PLR, intitulée *Composition des commissions permanentes!*
10. Règlement concernant les émoluments, révision partielle
11. Règlement concernant les commissions permanentes, création d'une commission non permanente

II. Projets en cours du Conseil municipal

12. Informations

III. Divers

13. Résolutions
14. Motions – postulats

15. Interpellations

16. Petites questions

17. Correspondance au Conseil général

18. Passage à niveau des Frênes, assainissement et sécurisation, y compris frais d'entretien sur 25 ans, crédit d'engagement de 168 281 fr. 25 TTC pour la participation de la commune, décompte final

19. Divers

Les membres du Conseil général acceptent l'ordre du jour en l'état à l'unanimité.

Remarque: Mathieu Chaignat et Christophe Gagnebin, conseillers municipaux, arrivent en séance du Conseil général à 19h35. Le Conseil municipal est ainsi au complet pour assister à la séance.

3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 28 juin 2021

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 juin 2021 est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

4. Réponses aux interpellations déposées en séance du 28 juin 2021

Wilfrid Geremia, Groupe Débat (Etablissement de l'ordre du jour du Conseil général, procédure)

Philippe Augsburger, maire: Le Conseil municipal ne voit pas d'objection à chercher le chemin d'une meilleure collaboration avec le bureau dans le cadre de la préparation de l'ordre du jour des séances du Conseil général. Il ne voit pas d'objection non plus à fournir une documentation préalable au bureau du Conseil général. Cela signifie pour les services communaux d'anticiper la préparation des dossiers dans le cadre de délais qui sont déjà très serrés pour la mise en place des dossiers destinés à être validés par le Conseil général. Jusqu'à présent, le bureau du Conseil général validait l'ordre du jour soumis par le Conseil municipal sans se prononcer sur le fond des dossiers. S'il souhaitait organiser les séances du Conseil général en tenant compte de la substance des dossiers, cela impliquerait une reconsidération de son cahier des tâches, eu égard au Règlement du Conseil général. L'outil de l'interpellation ne permet pas aux membres du Conseil général d'influer sur la pratique puisque celle-ci n'est pas contraignante. Par contre, pour savoir quelles sont les intentions exactes du bureau du Conseil général, le Conseil municipal propose la mise en place d'une séance de discussion.

Au nom du bureau du Conseil général, l'interpellateur se déclare « partiellement satisfait ».

Nathalie Mercier, Groupe Débat (Hôtel de Ville, l'après 13 juin 2021)

Séance ordinaire

tenue le 20 septembre 2021 à 19h 30 à La Salle de La Marelle

Président: Pierre-Alain Basso, Groupe Débat
Secrétaire du procès-verbal: Hervé Gullotti, chancelier municipal

Invités:

- Olivier Chaix, bureau Integralia SA (dès 19h30)
- Philippe Wastian, responsable du Service de l'électricité (dès 19h30)
- Sacha Rieder, exploitant STEP (dès 19h30)

Pierre-Alain Basso, président, ouvre cette quatrième séance de l'année 2021 en saluant les membres du Conseil général, la presse, le Conseil municipal. Le public n'est pas autorisé à participer. Le président salue en particulier la présence de Philippe Wastian, responsable administratif du Service de l'électricité, et Sacha Rieder, exploitant STEP, pour leur présence en vue du dossier relatif à la STEP de Tramelan. Il excuse Olivier Chaix, du bureau Integralia SA, qui nous rejoindra en cours de séance.

André Ducommun, CM: Le Conseil municipal a pris les décisions en dates du 9 avril 2019 et 16 février 2021 de privilégier la rénovation de l'Hôtel de Ville en lieu et place d'autres projets (Pont 20-21, rue Haute, BCBE). Il souhaite donc garder l'administration dans l'Hôtel de Ville sans réunir les services administratifs et techniques. De plus et comme déjà mentionné dans le message au peuple pour la votation du 13 juin 2021, il n'y a actuellement pas à notre connaissance une parcelle pour une nouvelle construction avec un projet financièrement viable. Il est très utile de rappeler que la Promotion économique du Canton de Berne confirme que le PDE (Pôle de Développement Economique) Tramelan Les Lovières est un PDE A (PDE « Activités »). Selon la fiche C_04 du plan directeur cantonal, ce type de PDE est principalement dédié à la production industrielle et artisanale (« industrielle und gewerbliche Produktion »). Des critères plus précis concernant l'affectation ne sont pas définis dans le cadre du programme des PDE. L'implantation d'un bâtiment communal dans un PDE A n'est donc pas souhaitée du point de vue du programme des PDE. Selon le plan de quartier des Lovières en vigueur, la zone est destinée aux activités industrielles et artisanales relevant en principe de la haute technologie, de la technologie de pointe ou faisant appel à des moyens de production modernes. Des activités de service, de recherche et de formation sont également autorisées (art. 6). L'implantation d'un bâtiment communal n'est ainsi pas conforme au plan de quartier en vigueur. Afin de préserver l'Hôtel de Ville dans un état sécurisé et salubre, des travaux d'entretien courant devront être réalisés à court terme. On pense ici à la sécurisation du balcon, le remplacement de certaines fenêtres qui ne sont plus fonctionnelles (tant au niveau mécanique que thermique) et l'assainissement des WC. Par ailleurs, un bureau d'accueil réservé aux personnes à mobilité réduite sera créé à plein pied dans un local existant au nord-est de l'Hôtel de Ville.

Vital Gerber, Groupe Débat (Attribution des travaux publics)

André Ducommun, CM: La commune de Tramelan est soumise à la Loi sur les marchés publics. En règle générale et sauf exception, c'est le prix qui est déterminant quand les offres sont comparables à prestation égale avec des soumissions identiques à compléter pour les travaux les plus importants. Cela est valable pour l'attribution des mandats au sens du guide « Introduction aux marchés publics dans le canton de Berne », soit:

- en procédure de gré à gré jusqu'à 100 000 francs pour les Fournitures, jusqu'à 150 000 francs pour les Services et jusqu'à 300 000 fr. pour la Construction (gros œuvre);
- en procédure sur invitation jusqu'à 250 000 francs pour les Fournitures et Services et jusqu'à 500 000 francs pour la Construction (gros œuvre).

En procédure ouverte ou sélective et ce dès 250 000 francs pour les Fournitures et Services ou dès 500 000 francs pour la construction (gros œuvre), c'est le Conseil municipal qui est compétent pour valider le cahier des charges qui comprend entre autres les critères de pondération. Ce ne sera donc pas le prix qui sera nécessairement déterminant, mais d'autres critères d'aptitude et d'adjudication. L'ouverture des offres se déroule en fonction de la procédure à appliquer et à respecter. Le contrôle est effectué par le bureau technique qui a reçu le mandat dans un cadre professionnel et de confiance. Si la différence de prix est moindre avec une entreprise locale un peu plus haute dans son offre qu'une entreprise externe, la Commune de Tramelan peut objectivement la favoriser. Toutefois, dans le dossier en question, la différence était de 11% et non de 1%, soit plus de 35 000 francs. C'est donc le consortium composé d'une société locale et de deux externes qui a obtenu le mandat au détriment du consortium composé de trois artisans locaux.

L'interpellatrice se déclare « non satisfaite ».

L'interpellateur se déclare « partiellement satisfait ».

CIP Né pour lire et Scrabble...

Matinée Né pour lire et soirée de Scrabble avec certificat Covid

La médiathèque du CIP propose deux activités la semaine prochaine: le mercredi 6 octobre (à 9h30) Né pour lire qui s'adresse aux petits enfants et à leurs parents pour découvrir l'univers des livres; le jeudi 7 octobre (à 18h45) une soirée Scrabble pour tous. Afin de suivre les recommandations sanitaires du moment, les participants adultes sont priés de se munir de leur certificat Covid. Pour des informations complémentaires, n'hésitez pas à prendre contact avec la médiathèque au 032 486 06 70. | *mc*

I. Décisions

6. Intégration de la Maison de l'enfance «Les Lucioles», demande d'un crédit budgétaire global TTC de 659000 francs, préavis du Conseil général au corps électoral

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président laisse la parole à Karine Voumard, CM. Cette dernière déclare: «Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, je commencerai mon introduction par une phrase reprise de l'étude de James Heckman, Prix Nobel d'économie, et Ernst Fehr, Université de Zurich: Chaque franc investi dans la petite enfance en rapporte entre deux et sept. Parce que des tout petits qui ont bénéficié d'un accueil et d'une éducation de bonne qualité deviennent ensuite des jeunes puis des adultes en bonne santé, heureux et épanouis professionnellement. La vision budgétaire pour une crèche doit se projeter sur du long terme; on ne peut pas analyser ça comme un commerce. Il faut viser loin, car la rentrée d'argent due aux prestations se fait en fonction de différents critères que je ne détaillerai pas ce soir. Tout en gardant une gestion prudente et mesurée des finances, il ne s'agit pas de regarder ce qu'il va se passer demain ou après-demain, mais bien plus loin. C'est un investissement pour le futur du village. Ce sujet ne touche pas seulement la commune de Tramelan. Cette stratégie est soutenue par les partis politiques au niveau national. Mais aussi plus globalement, car le développement de la prise en charge de la petite enfance entre dans le projet «Education 2030» de l'Unesco et son agenda 2030. Aujourd'hui la dynamique familiale a changé. Il est nécessaire de permettre aux familles de concilier vie de famille et vie professionnelle. Tout ça ne fait que confirmer ce qu'est une responsabilité politique d'offrir un service public pour garantir une prise en charge de qualité dans la petite enfance. Il revient donc à la commune de Tramelan d'investir pour ses familles et plus précisément pour ses enfants, les citoyens de demain! J'ai reçu encore une question organisationnelle avant le début de la présente séance concernant la prise de décision de la commission d'Action sociale pour la crèche du fait du report des modifications de son cahier des charges dans le règlement des commissions. Je me suis renseignée et en relisant les articles 3 et 4 du Règlement de la crèche qui a été accepté par le Conseil général en séance du 19 avril 2021. Celui-ci stipule à l'article 3, alinéa 2: «Le Conseil municipal est l'autorité supérieure appelée à prendre toutes les décisions dans les domaines qui lui sont attribués ou qui ne sont pas attribués à un autre organe par le présent règlement.» Dans ce même règlement, la commission d'Action sociale est organe de surveillance de la crèche. Nous allons vérifier si nous devons encore prévoir un texte transitoire ou non jusqu'à l'acceptation du nouveau règlement des commissions et la précision des nouvelles tâches de l'action sociale concernant la crèche communale. Je vous remercie pour votre écoute et je reste disponible pour vos questions.»

Le président remercie K. Voumard, CM, de son intervention et rappelle que la votation sur cet objet est prévue le dimanche 28 novembre 2021.

Le président laisse ensuite la parole aux rapporteurs de groupe.

Tous les groupes se déclarent favorables au projet. Le groupe PS par la voix de Cristian Hasler indique qu'il laisse la liberté de vote.

Le président ouvre ensuite la discussion.

Frank Ramseyer, PS, lit la déclaration suivante: «Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, mes enfants ont pu bénéficier de la crèche Les Lucioles pendant quelques années. J'ai moi-même siégé au comité des Lucioles pendant ces années. Je ne peux que remercier les personnes qui ont tenu à bout de bras cette institution pendant ces longues années. Un très grand merci. Cependant en me plongeant dans ce dossier, j'ai d'énormes craintes sur son avenir. En effet l'échéance est fixée au 1^{er} janvier 2022. Nous sommes au mois de septembre 2021. Il reste 3 mois. La votation populaire est fixée au 28 novembre 2021, si mes calculs sont bons. En cas de refus de la population sur le crédit budgétaire de 659000 francs, il ne va rester qu'un seul mois pour trouver une solution pour le maintien de la crèche. Par quel moyen? A ce jour aucun plan B. C'est un risque. Ce soir nous ne sommes que 34 à voter, mais le 28 novembre 2021, il y aura plus de monde à convaincre. Je ne sais pas quoi penser en ce moment. Ne serait-il pas judicieux de se concentrer sur les 3 prochains mois pour trouver une solution moins casse-cou et qui tient la route, soit par exemple en créant une société sous l'égide de la commune, comme Espace Défi. Ou alors aider une société privée qui veut créer une crèche avec l'apport de fond de la part de la commune de Tramelan? Pourquoi n'a-t-on pas envisagé la question sur le modèle par exemple de la crèche de Saint-Imier? Que va-t-on faire des employés qui seront engagés au 1^{er} janvier 2022 si l'objet est refusé par le peuple? Et pourtant je suis convaincu qu'il faut une crèche à Tramelan. Bref je suis indécis et même anxieux si votre projet ne passe pas le 28 novembre 2021. A vous de me convaincre, pendant la discussion, mais pour l'instant je ne peux pas me prononcer. Merci de votre attention.»

K. Voumard, CM, indique qu'il existe un plan B. Le comité actuel de l'association fera la transition. La crèche restera privée mais il faudra trouver des membres bénévoles et motivés. Quant à une société anonyme en mains publiques, il n'y a pas vraiment d'exemple alentour. Cela signifierait une sécurité au niveau du personnel en amoindrissant les conditions salariales tout en ayant une mainmise communale. Cela ne semble pas très honnête. A Saint-Imier, la crèche est une fondation privée. La commune y envoie un membre comme représentant au comité.

Cristian Hasler, PS, est intervenu à plusieurs reprises depuis le mois d'avril. A juste titre selon lui puisque le dossier soumis correspond à l'idée qu'il s'en faisait à l'époque. Il aura un coût pour la commune pour des prestations qui resteront les mêmes en 2022 que lorsque la crèche était privée. C. Hasler rappelle son attachement profond à l'existence d'une crèche à Tramelan. Il qualifie «d'erreur stratégique» le rattachement de la crèche à l'activité communale comme proposé, car la crèche a un fonctionnement qui diffère du service public en raison de la nécessité d'une adaptation au marché et d'une marge de manœuvre nécessaire en matière d'engagement et de licenciement du personnel. Le but est de pérenniser cette activité. A cette époque-là, on avait soumis l'idée d'appliquer un autre système économique.

M. Hasler conteste l'intention de la Conseillère municipale, car le Conseil municipal n'est pas en train de créer une crèche. Cette dernière existe déjà et elle fonctionne dans sa partie opérationnelle. Ce qui ne fonctionne pas, c'est la partie «gérantielle». C'est le volet de la surveillance. Selon lui, on a déplacé le problème. Intégrer la crèche à la commune ne répond pas au fait que le comité actuel ne fonctionne pas. De plus, il faudra renforcer la commission d'Action sociale étant donné les nouvelles tâches. Cela alourdira son cahier des tâches. C. Hasler soutient plutôt une proposition initiale à savoir créer une commission ad hoc, composée également de spécialistes du domaine, un peu comme la commission des bâtiments publics, qui pourrait s'occuper de sa gestion. Aujourd'hui, il rejoint M. Ramseyer dans son analyse. C. Hasler n'est pas certain que la pérennité de la crèche sera garantie. Il s'appuie aussi sur la direction qui prend la politique du canton qui souhaite rendre les crèches plus autonomes financièrement avec le système des bons de garde. Si aujourd'hui, une crèche privée s'installe à Tramelan, elle doit avoir le droit d'obtenir un financement communal à hauteur de 20 à 25%. Cela risque d'être un problème financier. Il aimerait une réponse du Conseil municipal à ce sujet, à savoir si la commune devrait s'engager financièrement pour une crèche privée comme elle le fait pour Les Lucioles.

K. Voumard, CM, estime qu'il y a beaucoup d'informations données par l'orateur qui sont erronées. Au niveau de la gestion de l'institution, rien ne changerait avec la nouvelle structure communale. La directrice en place et le Conseil municipal endosseraient le rôle actuel du comité. La commission d'Action sociale contrôlerait la crèche et déploierait les lignes stratégiques. Il n'y a pas de nécessité d'augmenter le nombre de séances. La directrice a toujours bien assumé ses tâches. Pour ce qui est de la participation communale à hauteur de 25%, K. Voumard indique que celle-ci n'existe pas. Les bons de garde sont des subventions en fonction des heures de travail et du salaire des parents. La part communale change en fonction de la situation des familles. K. Voumard se réjouirait de l'arrivée d'une crèche privée. Elle regrette toutefois que si cela devait se passer, les porteurs d'une crèche privée ne se soient pas manifestés avant puisque le comité des Lucioles a annoncé à plusieurs reprises son désir d'arrêter son activité au 31 décembre 2021.

C. Hasler, PS, précise sa question. Il indique que les coûts de la crèche sont devisés à environ 650000 francs, montant couvert à hauteur de 120000 francs par la commune. Cela représente les 20 à 25% évoqués plus haut. Ce montant sera-t-il garanti à d'autres éventuelles crèches intéressées à s'installer sur Tramelan?

K. Voumard, CM, se réfère au budget. On arrive à ces 120000 francs en soustrayant des 659000 francs les bons de garde, la part des parents, et la facturation des repas. Ces montants pourront fluctuer d'une année à l'autre en fonction du nombre des enfants. Ces dépenses sont reliées à des entrées des parents. K. Voumard s'est renseignée auprès des crèches de Tavannes et Sonceboz, qui n'ont pas de fluctuation notoire.

C. Hasler, PS, estime ne pas voir eu de réponse à sa question.

Vital Gerber, Groupe Débat, comprend la chose de la manière suivante. Ce déficit

vient du fait que la crèche sera communale! La commune ne devra pas financer une crèche privée. Cette dernière pourra jouer avec les bons de garde. La crèche privée devra se débrouiller! V. Gerber remercie ensuite le comité des Lucioles et les instigateurs de la crèche pour le travail pionnier accompli. Il salue aussi la présente initiative. Il sursaute lorsqu'il entend l'argument du PS qui parle de marché quand on parle d'accueil d'enfants. Il s'agit bien d'un service public. V. Gerber pense que ce montant de 117000 francs n'est pas grand-chose en finalité par rapport à l'offre proposée. C'est la commune, même si cela coûte, qui a le pouvoir de décision sur l'offre. Les employées seront gagnantes; il faut valoriser ce travail. Les premiers bénéficiaires, ce sont les familles de Tramelan dont il est l'un des leurs. Il faut encourager cette transition pour favoriser ce passage dans le giron communal.

K. Voumard, CM, remercie V. Gerber, qui partage les mêmes valeurs. Se référant à son discours d'introduction, elle se dit consciente que la transaction coûte quelque chose. Tout ce qui n'est pas mesurable, ce sont les rentrées engendrées. K. Voumard rappelle par exemple l'existence de ces familles qui ont renoncé à s'installer à Tramelan parce qu'elles n'ont pas trouvé de place en crèche. Quand on parle de garantie financière, K. Voumard ne se fait pas de souci. Il y a dix enfants sur la liste d'attente. K. Voumard évoque également l'ambition de doubler les places de garde et un développement industriel sur Tramelan qui permettra de remplir la crèche.

Emmanuel Contesse, Groupe Débat, remarque que le pire à faire dans le marché libre, c'est la SA en mains publiques. C'est une distorsion totale du vrai marché libre. En fait, ce sont des sociétés qui sont dirigées de manière privée, mais qui bénéficient de nos impôts. Quant à la question qu'il souhaite poser, E. Contesse, évoquant un scénario d'une baisse de fréquentation, se demande si la commune a la possibilité de licencier du personnel de crèche pour ne pas avoir un appareil administratif surdimensionné.

K. Voumard, CM, ne peut augurer du futur. Expérience faite avec le Service social, les taux d'engagement dépendent du nombre de cas traités. M^{me} Voumard indique que l'on peut licencier dans le public.

Marc Sifringer, PS, rappelle à l'endroit de Vital Gerber que le PS a laissé la liberté de vote. Donc tous ses membres ont le droit de se prononcer et ne pensent pas tous de la même manière.

V. Gerber comprend la nuance et accepte la remarque.

Myriam Tellenbach, PS, précise que ces coûts supplémentaires sont dus au passage de 42 heures à 40 heures. Et quant à l'avenir, la crèche va prendre de l'ampleur. Donc M. Tellenbach ne se fait pas de soucis.

C. Hasler, PS, répond à V. Gerber au sujet de son approche économique. Qu'est-ce qui peut arriver si une crèche privée s'installe à Tramelan? Le canton a certainement exigé que la partie publique de cette crèche que l'on finance soit simplement radiée. Parce qu'aujourd'hui on se retrouve avec une activité publique qui est financée en plus au-delà de la norme actuelle en vigueur définie par le canton. Cette norme, c'est le bon de garde qui a été harmonisé sur le plan cantonal et c'est à quoi toutes les crèches, privées ou publiques, ont droit. Aujourd'hui, avec un finance-

ment de 120000 francs, on est en train d'injecter un deuxième financement public dans une activité déjà subventionnée. Si une crèche privée devait dénoncer la pratique et que la commune devait supprimer ce deuxième financement, celle-ci devrait exiger un financement de la part des parents d'une moyenne de 50% supplémentaires. Son intervention vise donc dans le fond à assurer un financement pérenne de la crèche.

K. Voumard, CM, explique qu'à Tavannes il y a deux crèches, une privée et une communale. Elle n'a pas entendu d'intervention du canton pour fermer la crèche communale.

C. Hasler, PS, invite K. Voumard à se renseigner à Bienne. Le cas est déjà survenu.

V. Gerber, Groupe Débat, remercie C. Hasler des précisions. Il rappelle que le cas évoqué est le même que pour l'EJC.

F. Ramseyer, PS, n'est pas convaincu par les arguments déployés. Il regrette que les citoyens n'aient pas les explications qu'il a eues ce soir. Il a toujours des doutes mais espère que le projet passera la rampe.

K. Voumard, CM, annonce la tenue d'une séance d'informations le 3 novembre prochain.

C. Hasler, PS, répond à V. Gerber que l'EJC est une obligation légale dès 10 élèves. La crèche n'est pas une obligation; elle est une émanation de la commune de Tramelan.

Remarque: Olivier Chaix, du bureau Integralia SA, arrive en séance du Conseil général à 20h15.

Le président salue l'arrivée d'Olivier Chaix.

La parole n'étant plus demandée, le président passe le projet au vote. Il rappelle l'objet du vote: préavis favorablement à l'intention du corps électoral l'intégration de la Maison de l'enfance «Les Lucioles», demande d'un crédit budgétaire global TTC de 659000 francs.

Au vote, le Conseil général accepte par 28 voix favorables, 3 voix défavorables et 3 abstentions de préavis favorablement à l'intention du corps électoral la demande d'un crédit budgétaire global TTC de 659000 francs en vue de l'intégration de la Maison de l'enfance «Les Lucioles».

5. Adhésion de la commune de Tramelan au Syndicat d'épuration des eaux de Tavannes et environs (SETE) et raccordement des eaux usées de Tramelan à la STEP du SETE à Loveresse, préavis du Conseil général au corps électoral

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président laisse la parole à Mathieu Chaignat, CM. Ce dernier déclare: «Monsieur le Président, Madame Monsieur, je laisserai la parole à Olivier Chaix du bureau Integralia, qui sera chargé dans quelques secondes de vous présenter les résultats des études du regroupement des STEP de Tramelan et Loveresse. Messieurs Rieder et Wastian, respectivement responsables de la STEP et directeur suppléant des Services techniques, sont également à votre disposition pour répondre aux éventuelles questions. Ce projet est absolument vital pour Tramelan. Il est le fruit du travail de plusieurs années de réflexion. Il est suivi depuis deux ans maintenant par un COPIL réunissant tous les acteurs communaux et canto-

naux concernés. Il est vital, car notre STEP est en fin de vie. Des montants très conséquents ont été mis au plan financier pour la rénover. Nous devrions aussi trouver une solution pour le traitement des micropolluants. Nous savons qu'à moyen terme, nous devons certainement traiter encore d'autres substances. Financièrement, nous sommes dans l'incapacité de réaliser ces projets sans faire exploser les taxes d'épuration. La solution qui vous est proposée ce soir est économiquement, techniquement et écologiquement la voie la plus appropriée. Politiquement, tous les signaux sont au vert, le COPIL a travaillé avec beaucoup de sérénité. Le SETE s'est prononcé favorablement le 16 septembre dernier sur la révision des statuts qui permettront notre adhésion. Les commissions des Services techniques, de l'environnement et des finances, sans oublier mes collègues du Conseil municipal, vous recommandent de donner un préavis positif au projet à l'intention du corps électoral. Une petite précision encore concernant le bulletin de vote. Nous proposons de reformuler la question qui est en italique de la manière suivante: Les citoyennes et citoyens qui acceptent l'octroi de ce crédit écriront OUI, celles et ceux qui le rejettent écriront NON. La nouvelle formule proposée: Les citoyennes et citoyens qui acceptent l'adhésion au SETE et l'octroi du crédit pour le raccordement de la STEP écriront OUI, celles et ceux qui le rejettent écriront NON.»

Le président précise que la votation populaire aura lieu le dimanche 28 novembre 2021.

M. Chaignat laisse ensuite la parole à Olivier Chaix, du bureau Integralia SA, dont la présentation est annexée au présent procès-verbal et en fait partie intégrante.

Le président laisse la parole aux rapporteurs de groupe. Il rappelle la date de la votation au 28 novembre 2021.

Par leur rapporteur, tous les groupes préavisent favorablement l'objet à l'intention du corps électoral.

Le président ouvre ensuite la discussion.

Cristian Hasler, PS, se demande qui à l'époque a pris la décision de créer une STEP à Tramelan à la fin des années 70? Y avait-il une raison politique du canton qui s'est ensuite redirigé sur une mutualisation de ces installations?

O. Chaix explique que lorsque les STEP ont été créés, on n'était pas tout à fait au point. Le canton de Vaud a mis sur pied des quantités de petites STEP avant de les regrouper. Le canton de Berne a attendu un peu et entamé une régionalisation dans tout le Jura bernois, sauf à Tramelan. Tramelan est en haut d'un cours d'eau dans lequel affluaient des eaux parasites. On ne connaissait pas encore très bien l'influence des eaux épurées sur les cours d'eau. La compréhension s'est faite sur les 20 à 30 dernières années. On ignorait aussi à quel point les grandes STEP étaient moins onéreuses. C'est donc historique. Maintenant que la STEP de Tramelan arrive en fin de vie, le projet de regroupement arrive à point nommé.

La parole n'étant plus demandée, le président passe le projet au vote. Il rappelle l'objet du vote: préavis favorablement à l'intention du corps électoral l'adhésion de la commune de Tramelan au Syndicat d'épuration des eaux de Tavannes et environs (SETE) et raccordement des eaux usées de Tramelan à la STEP du SETE à Loveresse.

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité de prévaloir favorablement à l'intention du corps électoral l'adhésion de la commune de Tramelan au Syndicat d'épuration des eaux de Tavannes et environs (SETE) et raccordement des eaux usées de Tramelan à la STEP du SETE à Loveresse.

Remarque: Olivier Chaix et Philippe Wastian quittent la séance du Conseil général à 21 h avec les remerciements du président.

7. Piscine du Château, réaménagement de la buvette et de la terrasse, demande d'un crédit d'engagement global TTC de 204350 fr. 73.

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président laisse la parole au Conseil municipal.

André Ducommun, CM, déclare que le plan financier comprenait 200000 francs à disposition de la commission des bâtiments publics. Sur ce montant, la remise en conformité du local de lavage représente un huitième. Le reste allait à la présente dépense. Ce projet a été longuement discuté. Une première mouture non retenue présentait un toit en «V». Les nouveaux appels d'offre lancés ensuite ont permis d'avoir de nouvelles perspectives du toit, sur la partie est et sur la partie sud. Après de longues discussions, il s'est avéré que la proposition de faire totalement sur la partie sud même que le montant arrive à 1,71 m sur la partie extrême était la meilleure puisque cela évitait d'avoir à l'intérieur de la buvette des poteaux de soutien supplémentaires pour les dispositions des clients et du tenancier. C'est sur la partie est que les gens vont sortir et on arrivera à l'extrémité, environ à la hauteur de la place de pétanque où il n'y a pas énormément de gens qui sortent et cela sera signalé le moment voulu. Concernant les entrées, il n'y aura pas du côté du restaurant. Tout le monde entrera par l'entrée principale. Les personnes qui n'iront à la buvette que pour manger n'auront pas l'obligation de payer l'entrée. Lors de la fermeture de la baignade, le tenancier va fermer les clôtures et ouvrir sa porte du côté ouest de la buvette pour permettre aux clients d'aller aux toilettes créées à l'extérieur. Cela permettra de prolonger l'ouverture de la piscine. La Préfecture a autorisé une ouverture supplémentaire, sans être toutefois annuelle. Les propriétaires du camping ont été approchés. Ils n'ont pas d'intérêt à ouvrir ni un magasin ni un restaurant.

Myriam Tellenbach, PLR, se rappelle qu'au début de la construction de la piscine, il y avait un chemin qui a été renforcé pour permettre le passage de véhicules lourds en cas de travaux sur les bassins. Elle recommande que cela reste.

Quantin Landry, UDC, aurait apprécié avoir des plans du projet.

A. Ducommun, CM, explique qu'il y a eu un «bug» car aucun plan n'a été mis dans le message. Mais certains groupes les ont réclamés.

M. Tellenbach, PLR, s'interroge sur la pérennité de la haie.

A. Ducommun, CM, indique que la haie sera protégée par une barrière dans un premier temps, d'un mètre de haut, arborisée avec des essences régionales.

M. Tellenbach, PLR, poursuit en évoquant le problème de la cuisine sous-dimensionnée. On permet à plus de clients de venir avec une capacité toutefois identique. Elle prône une étude plus globale pour avoir un outil plus performant.

A. Ducommun, CM, explique que l'installation est saisonnière. Il n'est pas possible de faire un agrandissement dans la partie nord. On arrive dans le local technique de la piscine. L'idée de s'approcher du propriétaire du camping vient aussi d'un souci d'améliorer la prestation. En outre, l'investissement est conséquent par rapport aux rentrées financières de la buvette.

Blaise Bernard, PS, s'interroge sur l'ouverture plus tardive envisagée. Celle-ci ne provoquera-t-elle pas des oppositions par rapport au bruit?

pas jugé nécessaire de raccourcir cet angle.

Jan Muggli, PEV, croit se rappeler en tant que membre de la commission des bâtiments publics qu'avec la variante de ne pas prolonger la partie est, on pouvait monter sans problème la toiture.

A. Ducommun, CM, indique que la partie est ne sera plus touchée. La prolongation se fera sur la partie sud.

C. Hasler, PS, se demande pourquoi on ne peut travailler simplement avec des parasols enterrés qui peuvent faire office de terrasse additionnelle?

A. Ducommun, CM, répond que les parasols vont être installés dans la partie est pour profiter d'une plus grande superficie sur gazon. La commission voulait profiter de ce gazon pour rester en terrasse en cas de mauvais temps.

Nathalie Mercier, Groupe Débat, pense que la hauteur de 1,71 m bloque les activités si l'on réfléchit le tout dans un esprit de polyvalence.

A. Ducommun, CM, réfute, car la partie extérieure sera fermée le soir. Les activités vont se faire en dehors de la buvette.

Sébastien Wyss, PLR, demande comment est prévu l'accès à la piscine pour un véhicule lourd, pour éviter d'endommager le gazon puisque les pavés seront supprimés.

A. Ducommun, CM, indique que la barrière qui se trouve aujourd'hui en prolongation de la buvette sera déplacée dans la partie ouest – sud. Un bout de haie sera coupé.

Par leur rapporteur, tous les groupes préavisent favorablement l'objet.

Le président ouvre la discussion.

Le groupe du PS par la voix de Frank Ramseyer indique rejeter la motion.

Olivier Gerber, Groupe Débat, annonce que son groupe refuse le texte.

Jan Muggli, PEV, indique que son groupe soutient le contenu de la motion.

Enfin, Mauro Fioritto, PLR, explique que son groupe soutient la motion.

Le président ouvre ensuite la discussion.

Vital Gerber, Groupe Débat, se déclare favorable à la proposition du Conseil municipal. Pour lui, le diagnostic de B. Geiser est correct. Mais pour rappel, V. Gerber avait déposé une interpellation il y a deux ans concernant le renouvellement des membres des commissions et qu'une correction serait faite lors de la prochaine législature. Il n'est pas favorable à faire la police jusqu'à la fin de la législature. Il semble plus cohérent de confier ce travail de contrôle de

l'application des règlements à la commission de gestion.

La parole n'étant plus demandée, le président passe le projet au vote. Il rappelle l'objet du vote, à savoir accepter ou pas la motion Geiser, PLR.

Au vote, le Conseil général rejette par 14 voix favorables, 17 voix défavorables et 3 abstentions la motion.

10. Règlement concernant les émoluments, révision partielle

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président passe la parole au Conseil municipal.

Christophe Gagnebin, CM, rappelle qu'il s'agit de combler deux lacunes dans ce règlement. Une précision pour la taxe de remplacement pour emplacement de stationnement, poursuit-il: ce n'est pas ici la possibilité qui est offerte de renoncer à la construction de places de stationnement en échange du montant de 5000 francs. Le principe demeure: lorsqu'on construit un immeuble on doit prévoir des places de stationnement. Des dérogations sont possibles lorsque cela se justifie. Pour le reste, se référant à la rubrique 22 de l'annexe, il s'agit de facturer des frais réels liés au traitement de ces oppositions qui sont facturées, selon arrêt du Tribunal fédéral, sont à la charge du requérant sauf si l'opposition est téméraire.

Le président laisse s'exprimer les rapporteurs de groupe.

Tous les groupes se déclarent favorables au projet. Le Groupe Débat, par la voix de Wilfrid Geremia, annonce quant à lui qu'il n'acceptera la révision que si les modifications qu'il propose sont validées.

Le président propose ensuite de passer le règlement en revue, article après article. Il indique la procédure d'examen. Si un article n'est pas contesté, il est adopté. Si un article est contesté et que le Conseil général ne trouve pas de formulation satisfaisante ou doit vérifier l'application de la nouvelle disposition, une deuxième lecture sera nécessaire.

Article 28b (nouvel article): adopté

Rubrique 22 de l'annexe: le montant de 50 francs qui figure sur le projet de règlement sera biffé, précise Hervé Gullotti, chancelier, à une intervention d'Audrey Châtelain, PS.

Emmanuel Contesse, Groupe Débat, relève que son groupe s'est encoulé sur le «et / ou» formulation qui paraît porter à interprétation dans un règlement. Le Groupe Débat propose d'écrire simplement «émolument horaire». Le groupe Débat estime en outre que le montant de 1800 francs est «assez musclé». A cet égard, il propose un plafond à 500 francs. La notion «d'opposition téméraire» a interpellé E. Contesse. Est-ce que cela signifie que l'intégralité des frais est facturée lorsque l'autorité supérieure estime que l'opposition est «téméraire»?

Ch. Gagnebin, CM, répond par l'affirmative.

E. Contesse remet dès lors en question le montant de 500 francs. Il sollicite toutefois encore une explication au sujet du «et / ou».

Ch. Gagnebin, CM, précise la démarche: le traitement d'une opposition peut requérir deux choses, soit du travail de la part de la Police des constructions, soit l'intervention d'une expertise externe à la commune. Les deux cas de figure peuvent se

incohérences dans la composition des commissions. Dans son message, le Conseil municipal prétend que j'exige la révision du Règlement concernant les commissions permanentes. Il n'en est rien. La motion demande, je cite «à corriger les écarts que l'on peut constater entre le règlement et la composition des commissions». Dans la suite du message, le Conseil municipal trouve, je cite encore «redondant de lancer des travaux de révision dudit règlement dans le sens de la motion en parallèle de la mise en place d'une commission non permanente du Conseil général». Mais nous parlons ici de deux choses très différentes. Le but de la motion est de corriger sans délai la composition des commissions qui ne sont pas réglementaires. Je ne vois pas ce qui s'y oppose. En fait, le Conseil municipal nous propose deux sujets qui n'ont rien à voir entre eux afin de prendre le temps, dit-il, d'adapter le règlement aux aberrations que nous pouvons constater dans la composition des commissions. Ce n'est de mon point de vue clairement pas acceptable. Il est intéressant de constater que ce sont principalement les commissions nommées exclusivement par le Conseil municipal qui posent problème. Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux, je suis déçu. Vous êtes les garants du respect des règlements. Dans votre message vous vous livrez à une manœuvre qui a pour but de mettre du doute dans les esprits. Alors que les dispositions à prendre pour répondre à la motion me paraissent plutôt mineures. Il ne s'agit pas de couper des têtes ni de mesures partisans, mais bien de respecter les règlements en vigueur dans notre commune. Pour cette raison, je maintiens ma motion et refuse de la transformer en partie en postulat. Je vous rends attentif au fait que refuser cette motion équivaut à accepter que certaines commissions permanentes continuent de fonctionner de manière non réglementaire dans notre institution communale. Si cette situation est maintenue, cela entachera chaque décision prise par les commissionnaires jusqu'à la mise en conformité de ces commissions. Merci de votre attention».

Le président indique que B. Geiser, PLR, maintient sa motion. Les groupes sont invités à se prononcer sur la proposition de B. Geiser, PLR.

Le président laisse la parole aux rapporteurs de groupe.

Pour l'UDC, Quentin Landry indique que son groupe est favorable au projet.

8. Passage à niveau du Genièvre, sécurisation, participation financière communale, demande d'un crédit d'engagement global TTC de 150000 francs

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président laisse la parole au Conseil municipal.

Pour Christophe Gagnebin, CM, le projet s'inscrit dans la ligne de ce que le Conseil général a toujours voulu, à savoir favoriser les passages piétonniers transversaux. A sa connaissance, cela devrait être le dernier passage à être équipé de barrières sur le territoire de Tramelan.

Le président laisse la parole aux rapporteurs de groupe.

Par leur rapporteur, tous les groupes préavisent favorablement l'objet.

Le président ouvre ensuite la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le président passe le projet au vote. Il rappelle l'objet du vote: octroyer un crédit d'engagement global TTC de 150000 francs en guise de participation financière communale destiné à la sécurisation du passage à niveau du Genièvre.

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité d'octroyer un crédit d'engagement global TTC de 150000 francs en guise de participation financière communale destiné à la sécurisation du passage à niveau du Genièvre.

9. Motion de Beat Geiser, PLR, intitulée Composition des commissions permanentes!

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président laisse la parole au Conseil municipal.

Philippe Augsburger, maire, se réfère au message et s'y tient.

Remarque: Sacha Rieder quitte la séance du Conseil général à 21 h20.

Le président laisse ensuite Beat Geiser, PLR, s'exprimer. Celui-ci fait la déclaration suivante: «Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je voudrais remercier le Conseil municipal de traiter cette motion réglementairement lors de la séance suivant son dépôt et de reconnaître qu'il y a effectivement des

incohérences dans la composition des commissions. Dans son message, le Conseil municipal prétend que j'exige la révision du Règlement concernant les commissions permanentes. Il n'en est rien. La motion demande, je cite «à corriger les écarts que l'on peut constater entre le règlement et la composition des commissions». Dans la suite du message, le Conseil municipal trouve, je cite encore «redondant de lancer des travaux de révision dudit règlement dans le sens de la motion en parallèle de la mise en place d'une commission non permanente du Conseil général». Mais nous parlons ici de deux choses très différentes. Le but de la motion est de corriger sans délai la composition des commissions qui ne sont pas réglementaires. Je ne vois pas ce qui s'y oppose. En fait, le Conseil municipal nous propose deux sujets qui n'ont rien à voir entre eux afin de prendre le temps, dit-il, d'adapter le règlement aux aberrations que nous pouvons constater dans la composition des commissions. Ce n'est de mon point de vue clairement pas acceptable. Il est intéressant de constater que ce sont principalement les commissions nommées exclusivement par le Conseil municipal qui posent problème. Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux, je suis déçu. Vous êtes les garants du respect des règlements. Dans votre message vous vous livrez à une manœuvre qui a pour but de mettre du doute dans les esprits. Alors que les dispositions à prendre pour répondre à la motion me paraissent plutôt mineures. Il ne s'agit pas de couper des têtes ni de mesures partisans, mais bien de respecter les règlements en vigueur dans notre commune. Pour cette raison, je maintiens ma motion et refuse de la transformer en partie en postulat. Je vous rends attentif au fait que refuser cette motion équivaut à accepter que certaines commissions permanentes continuent de fonctionner de manière non réglementaire dans notre institution communale. Si cette situation est maintenue, cela entachera chaque décision prise par les commissionnaires jusqu'à la mise en conformité de ces commissions. Merci de votre attention».

Le président indique que B. Geiser, PLR, maintient sa motion. Les groupes sont invités à se prononcer sur la proposition de B. Geiser, PLR.

Le président laisse la parole aux rapporteurs de groupe.

Pour l'UDC, Quentin Landry indique que son groupe est favorable au projet.

Le groupe du PS par la voix de Frank Ramseyer indique rejeter la motion.

Olivier Gerber, Groupe Débat, annonce que son groupe refuse le texte.

Jan Muggli, PEV, indique que son groupe soutient le contenu de la motion.

Enfin, Mauro Fioritto, PLR, explique que son groupe soutient la motion.

Le président ouvre ensuite la discussion.

Vital Gerber, Groupe Débat, se déclare favorable à la proposition du Conseil municipal. Pour lui, le diagnostic de B. Geiser est correct. Mais pour rappel, V. Gerber avait déposé une interpellation il y a deux ans concernant le renouvellement des membres des commissions et qu'une correction serait faite lors de la prochaine législature. Il n'est pas favorable à faire la police jusqu'à la fin de la législature. Il semble plus cohérent de confier ce travail de contrôle de

l'application des règlements à la commission de gestion.

La parole n'étant plus demandée, le président passe le projet au vote. Il rappelle l'objet du vote, à savoir accepter ou pas la motion Geiser, PLR.

Au vote, le Conseil général rejette par 14 voix favorables, 17 voix défavorables et 3 abstentions la motion.

10. Règlement concernant les émoluments, révision partielle

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président passe la parole au Conseil municipal.

Christophe Gagnebin, CM, rappelle qu'il s'agit de combler deux lacunes dans ce règlement. Une précision pour la taxe de remplacement pour emplacement de stationnement, poursuit-il: ce n'est pas ici la possibilité qui est offerte de renoncer à la construction de places de stationnement en échange du montant de 5000 francs. Le principe demeure: lorsqu'on construit un immeuble on doit prévoir des places de stationnement. Des dérogations sont possibles lorsque cela se justifie. Pour le reste, se référant à la rubrique 22 de l'annexe, il s'agit de facturer des frais réels liés au traitement de ces oppositions qui sont facturées, selon arrêt du Tribunal fédéral, sont à la charge du requérant sauf si l'opposition est téméraire.

Le président laisse s'exprimer les rapporteurs de groupe.

Tous les groupes se déclarent favorables au projet. Le Groupe Débat, par la voix de Wilfrid Geremia, annonce quant à lui qu'il n'acceptera la révision que si les modifications qu'il propose sont validées.

Le président propose ensuite de passer le règlement en revue, article après article. Il indique la procédure d'examen. Si un article n'est pas contesté, il est adopté. Si un article est contesté et que le Conseil général ne trouve pas de formulation satisfaisante ou doit vérifier l'application de la nouvelle disposition, une deuxième lecture sera nécessaire.

Article 28b (nouvel article): adopté

Rubrique 22 de l'annexe: le montant de 50 francs qui figure sur le projet de règlement sera biffé, précise Hervé Gullotti, chancelier, à une intervention d'Audrey Châtelain, PS.

Emmanuel Contesse, Groupe Débat, relève que son groupe s'est encoulé sur le «et / ou» formulation qui paraît porter à interprétation dans un règlement. Le Groupe Débat propose d'écrire simplement «émolument horaire». Le groupe Débat estime en outre que le montant de 1800 francs est «assez musclé». A cet égard, il propose un plafond à 500 francs. La notion «d'opposition téméraire» a interpellé E. Contesse. Est-ce que cela signifie que l'intégralité des frais est facturée lorsque l'autorité supérieure estime que l'opposition est «téméraire»?

Ch. Gagnebin, CM, répond par l'affirmative.

E. Contesse remet dès lors en question le montant de 500 francs. Il sollicite toutefois encore une explication au sujet du «et / ou».

Ch. Gagnebin, CM, précise la démarche: le traitement d'une opposition peut requérir deux choses, soit du travail de la part de la Police des constructions, soit l'intervention d'une expertise externe à la commune. Les deux cas de figure peuvent se

présenter, soit l'un, soit l'autre, soit les deux simultanément.

Audrey Châtelain, PS, abonde dans le sens du conseiller municipal.

A la fin de la discussion, le président fait voter la modification de cette rubrique 22: elle est acceptée à l'unanimité.

Le président rappelle que l'entrée en vigueur est fixée au 18 octobre 2021.

11. Règlement concernant les commissions permanentes, création d'une commission non permanente

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président passe la parole au Conseil municipal.

Philippe Augsburger, maire, insiste sur le fait que la balle est maintenant dans le camp du Conseil général. Il rappelle le contenu du message.

Le président laisse s'exprimer les rapporteurs de groupe.

Les rapporteurs de tous les groupes annoncent un préavis favorable au projet.

Le président propose ensuite de définir les éléments sur lesquels le Conseil général doit voter, à savoir le nom, les tâches, les compétences, l'organisation, la composition, le nombre de membres et la durée du mandat.

Nom: «Commission non permanente relative à la révision du règlement concernant les commissions permanentes»: adopté

Tâches: Révision partielle du règlement concernant les commissions permanentes: adopté

Compétences: Beat Geiser, PLR, souhaite qu'il soit fixé clairement que la commission non permanente a pour tâche d'élaborer un rapport mais surtout de proposer une révision du règlement.

Vital Gerber, Groupe Débat, soutient la proposition de B. Geiser. Par ailleurs, il semble utile que la commission non permanente consulte un service juridique pour la conformité des dispositions modifiées.

Plusieurs voix dans la salle évoquent l'OACOT comme organe de contrôle.

B. Geiser, PLR, estime qu'il faudra soumettre les propositions de modifications à un juriste avant de déposer le dossier à l'OACOT. La commission non permanente pourra faire une demande de crédit au Conseil municipal en temps utile.

Le président s'enquiert de savoir s'il y a un article qui permet aux commissions non permanentes de demander un crédit au Conseil municipal.

Cristian Hasler, PS, soutient l'idée qu'il faut fixer à septembre 2022 le délai de remise des travaux pour permettre d'éventuelles corrections à la séance du Conseil général de novembre 2022 et une mise en vigueur en 2023. Il insiste encore sur le fait que c'est à l'OACOT de faire le travail d'expertise.

Emmanuel Contesse, Groupe Débat, constate que ces dernières années plusieurs règlements ont été retoqués après examen par l'OACOT. Il constate aussi que les dossiers déposés auprès de l'OACOT souffrent d'une certaine lenteur au niveau des examens par cet office. E. Contesse ne souhaite donc pas écarter la possibilité de faire appel à des juristes privés.

Frank Ramseyer, PS, souhaite couper court et précise que les employés de l'OACOT sont des juristes.

Le président résume la discussion à ce stade: il s'agit de présenter un rapport et un règlement révisé à l'échéance de septembre 2022, avec la possibilité à la commission non permanente de faire appel au Conseil municipal pour un crédit.

Organisation: la commission non permanente s'organise elle-même et fixe ses règles de fonctionnement.

Composition: à la demande du président, les groupes présentent leur représentant au sein de la commission non permanente:

- Pour le PS, Vincent Vaucher
- Pour le Groupe Débat, Vital Gerber
- Pour le PEV, Werner Liechti
- Pour le PLR, Beat Geiser
- Pour l'UDC, Olivier Cuche

Pour les membres du Conseil municipal, Philippe Augsburger, maire, indique que l'exécutif doit encore se déterminer, dans l'attente de l'issue de la discussion.

Pour Beat Geiser et le PLR, il serait judicieux que le maire siège de manière permanente dans cette commission et que les différents conseillers municipaux participent en fonction des thématiques abordées.

C. Hasler, PS, abonde en disant que le Conseil municipal peut avoir deux voix « tournantes » dans la commission. Au Conseil municipal de décider qui est envoyé à la commission en fonction de la discussion.

Pour Philippe Augsburger, maire, il se peut que le maire soit remplacé par un autre conseiller municipal.

Corroborant ce que propose B. Geiser, C. Hasler, PS, dit qu'il faut laisser la liberté au Conseil municipal de déterminer quel conseiller le représentera en fonction de la thématique abordée par la commission.

B. Geiser, PLR, pense que la commission sera capable de s'organiser. Il rappelle l'article 64 du Règlement d'Organisation selon lequel c'est de la compétence du Conseil général d'édicter les règlements.

Frank Ramseyer, CM, propose d'instituer une commission de 5 membres avec la possibilité d'inviter un conseiller municipal selon la discussion. Le représentant de l'exécutif n'aura qu'une voix consultative.

Les membres du Conseil général approuvent cette dernière proposition à l'unanimité.

Nombre de membres: 5

Durée du mandat: fin septembre 2022

La parole n'étant plus demandée, le président rappelle l'objet du vote, à savoir d'instituer une commission non permanente en vue de la révision du Règlement concernant les commissions permanentes. Elle sera composée de 5 membres (représentants des groupes représentés au Conseil général), avec délai de remise des travaux à la séance du Conseil général de septembre 2022 pour une entrée en vigueur des modifications au 1^{er} janvier 2023.

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité la proposition susmentionnée.

II. Projets en cours du Conseil municipal

12. Informations

Philippe Augsburger, maire, déclare ce qui suit: « Les gens du voyage sont de retour. Au mois d'août déjà au Télési, j'ai dû faire preuve de la plus grande fermeté pour les faire partir un jour après leur arrivée. Mais dès lundi passé, ils se sont à nouveau installés au bas du Cernil. Des séances avec la Police Cantonale nous font nous rendre compte qu'il est très difficile de les déloger... Des négociations ont eu lieu. Ils seront probablement là jusqu'à la fin du mois! Autre chose, le courrier de sondage aux propriétaires d'immeubles pour déterminer leur intérêt pour un chauffage à distance est parti vendredi seulement. La difficulté était d'associer propriété et numéro de parcelle notamment. Autre chose encore, l'après-midi du personnel communal s'est déroulé à la piscine lundi passé avec un très grand succès à satisfaction de tous les participants. Et à l'instigation de l'HJB deux séances de vaccination ont eu lieu la semaine passée et ce lundi. Le deuxième vaccin est pour fin octobre. Les deux premières séances ont attiré chacune plus de 130 personnes. Ce qui m'incite à inviter celles et ceux qui ne sont pas vacciné(s) à le faire! Et maintenant pour finir: comme vous le savez, je m'investis sans compter pour la commune. Pas un jour de vacances depuis le début de l'année. Je n'attends pas qu'on me dresse une couronne de laurier, mais tout comme je respecte chacune et chacun, je suis en droit d'attendre la réciprocité. Or, de façon sournoise, l'œil en coin et le sourire entendu, on propage des surnoms à mon égard. Je trouve cela mesquin et puériel alors que pour les critiques mon bureau est constamment ouvert. Si on pense ainsi m'affaiblir on me renforce dans ma volonté de continuer à travailler au service de la collectivité. Je vous remercie de votre attention. »

III. Divers

13. Résolutions

Le président constate qu'aucune résolution n'a été déposée.

14. Motions – postulats

Thierry Gagnebin, PS, dépose la motion suivante intitulée *Pour une introduction rapide du droit de vote et d'élection à 16 ans*: « En date du 6 septembre dernier, le Grand Conseil bernois a décidé d'abaisser à 16 ans le droit de vote en matière cantonale, le droit d'éligibilité demeurant quant à lui fixé à 18 ans. Selon la majorité du Grand Conseil, les jeunes sont particulièrement concernés par les grands défis de notre époque, et notamment par les enjeux climatiques et environnementaux. Ce sont eux d'abord qui auront à assumer les conséquences des options et des choix faits aujourd'hui. La grève pour le climat est là pour témoigner de l'inquiétude croissante de la jeune génération. La possibilité de voter à partir de 16 ans fait par ailleurs directement écho à la formation politique reçue à l'école obligatoire, ce qui permet de motiver davantage les jeunes à exercer leurs droits politiques. Le droit de vote en matière cantonale et communale constitue une première étape pertinente sur le chemin de l'exercice plein et entier des droits civiques. De plus, la voix des jeunes s'en trouverait renforcée dans le contexte du

vieillesse croissant de la population.

On rappellera enfin que le canton de Glaris a déjà franchi le pas, tandis qu'électrices et électeurs uranais statueront à ce sujet le 26 septembre prochain. Une deuxième lecture interviendra en novembre et l'objet sera probablement assorti d'un amendement constitutionnel qui impliquera sans doute une votation populaire. La présente motion entend cependant charger le Conseil municipal de préparer sans tarder les bases légales nécessaires à une introduction rapide du droit de vote à 16 ans sur le plan communal également, sous réserve des décisions prises par les organes cantonaux compétents. »

15. Interpellations

Nathalie Mercier, Groupe Débat, dépose l'interpellation suivante intitulée *Installation de toilettes sèches aux places de pique-nique*: « Les places de pique-nique de la commune, soit la place des Joux et la Place de Fontaine Rouge, sont des lieux de rencontre bien aménagés et appréciés qui attirent énormément de visiteurs. Inévitablement, les alentours de ces places de pique-nique sont devenus des toilettes géantes avec tous les désagréments que cela peut générer. Afin d'améliorer cette situation, il serait possible de mettre des toilettes à disposition des visiteurs. Outre le traditionnel ToiToi en plastique, il existe des cabines de toilette sèche (Kompotoi) en bois, fabriquées en Suisse avec du bois suisse, disponibles à la vente ou à la location. Les vidanges (toutes les 500 utilisations environ) peuvent être faites soit par le fournisseur, soit par le personnel communal. Cette dernière option demanderait la définition d'un lieu de compostage dédié. Est-ce que la commune pourrait installer une cabine de toilette vers chacune de ces places? »

✉

Pierre-Alain Basso, Groupe Débat, et Vital Gerber, Groupe Débat, déposent l'interpellation suivante intitulée *Ouverture de l'EJC pendant les vacances scolaires?*: « En séance du 28 janvier 2019, le Groupe Débat, par la voix de Pierre-Alain Basso, avait déposé une interpellation concernant l'ouverture de l'école à journée continue (EJC) durant les vacances scolaires: relayant une demande et un besoin exprimés par le Conseil des parents d'élèves, elle demandait si Tramelan envisageait d'offrir une telle prestation, et si oui, selon quel modèle. Dans sa réponse du 24 juin 2019, le Conseil municipal avait déclaré notamment, je cite: « Pour 2020, le canton a un projet de structure d'accueil pendant les vacances scolaires avec des exigences de la DIP et une participation financière des communes... C'est ce vers quoi nous allons nous orienter ». Entre temps, l'EJC elle-même est devenue municipale, ce dont nous nous réjouissons. Dès lors, qu'en est-il aujourd'hui de cette demande de prise en charge durant les vacances scolaires? Le canton de Berne précise désormais quelles sont les lignes directrices et les subventions octroyées (cf. www. erz.be.ch/accueil-vacances). Dans la région, l'EJC du Syndicat scolaire du Bas de la Vallée, à Bévillard, propose p. ex. une ouverture sur inscription pendant une majeure partie des vacances scolaires (cf. ejc.bdlv.ch/infos-pratiques/). La commune de Tramelan pourrait-elle s'inspirer de ce modèle, et dans quel délai? »

✉



Vincent Vaucher, PS, dépose l'interpellation suivante intitulée *Pour une mise à disposition des résultats des votations et élections communales*: « On remarque que pour retrouver les résultats des votations ou élections, les administrations fédérale et cantonale proposent un accès relativement direct et assez simple à ces données via leur site internet respectif. Cela change au niveau communal et chaque commune ne propose pas le même service en termes d'accès à l'information. En effet si pour les communes voisines de Tavannes (www.tavannes.ch/votations-elections/) et Saint-Imier (www.saint-imier.ch/index.php/politique/resultats-votations-elections/) l'accès est direct avec page dédiée, il n'en est pas de même pour la commune de Tramelan. La recherche sur le site internet de la commune peut parfois nous amener à la bonne information mais force est de constater que ce n'est ni facile ni performant. Le Parti socialiste pense qu'il serait judicieux de prendre exemple sur nos voisins et que notre commune propose le même type d'accès direct avec page dédiée sur le site de Tramelan.

Au vu de ce constat, il est demandé au Conseil municipal s'il est prévu une réaction à cet état de fait et si oui dans quel délai? »

16. Petites questions

Le président cède la parole aux conseillères générales et aux conseillers généraux en rappelant que le temps imparti pour poser des petites questions est limité à trente minutes.

Nathalie Mercier, Groupe Débat, dépose la petite question suivante: « Nous avons pu tous observer la rénovation du toit de la salle de l'Est qui a été faite cette année. Ce bâtiment est grandement mis en valeur par cette nouvelle toiture qui lui redonne une nouvelle jeunesse. Lors de la validation du crédit d'engagement nécessaire à cette rénovation, il avait été évoqué qu'un concours d'idée serait lancé au sujet de l'affectation future de ce bâtiment. Où en est ce projet? »

André Ducommun, CM, répond que les travaux sont en phase de finition. Le côté est doit être verni et les montants des escaliers sablés. Une fois les travaux terminés, A. Ducommun prévoit l'organisation d'une conférence de presse durant laquelle l'idée du concours sera lancée.

Le président annonce que les membres du Conseil général ont une demi-heure pour traiter les petites questions. Il fixe à 22h47 le délai pour intervenir dans ce point à l'ordre du jour.

✉

Blaise Bernard, PS, se fait le porte-parole de plusieurs rive-

rains. Le haut de la rue des Frênes qui donne sur la Virgile-Rossel est très étroit. Il passe entre deux maisons qui ont des portes qui donnent directement sur cette rue. Serait-il possible de sécuriser ces sorties, soit par un marquage, soit par un signal afin de limiter la vitesse des véhicules ou un sens unique.

Philippe Augsburger, maire, se propose d'aller constater sur place. Il juge que la pose d'un sens unique incite parfois les automobilistes à rouler plus vite.

✉

Georges Juillard, UDC, fait la déclaration suivante: « Tramelan, une des plus grandes communes sylvoicoles du Jura bernois, adhérente du Parc Chasseral, actionnaire de Valforêt, qui promeut le bois local et durable, d'où ma question: pourquoi la commune a-t-elle érigée une palissade plastique à l'Ecopoint de la rue du Pont? »

Philippe Augsburger, maire, indique que le Conseil municipal devra trouver réponse.

✉

Quentin Landry, UDC, fait remarquer que le chemin blanc qui monte le long de la ligne de tir 300 mètres est régulièrement raviné par la pluie. Or, il existe, notamment sur les chemins similaires en Valais, des rigoles transversales pour évacuer l'eau. D'en créer à cet endroit à Tramelan permettrait de limiter les frais d'entretien dans ce secteur.

Pierre Sommer, CM, va étudier la chose et essayer de faire le nécessaire.

✉

Pierre von Allmen, UDC, relève que la place de parc de la Loge de la Chauz est souvent occupée en fin de semaine par des vans et des 4x4 qui vont avec. Ce qui pose problème en cas de location de la Loge car si le locataire n'a pas pris les devants en bouclant la place quelques jours avant, il se trouve restreint dans ses places de stationnement.

Ne serait-il pas envisageable de poser des panneaux d'interdiction de parcage et du matériel tel que des cônes ou bande déroulable à disposition des locataires. Et pour être à

la mode installer des horodateurs pour locataire de la Loge.

P. von Allmen profite de l'occasion pour s'inquiéter de la place de stationnement dédiée aux camions sur le parking de la Clef. En hiver, on ne voit pas cette place. Serait-il possible de mettre un panneau visible plutôt que du marquage?

Philippe Augsburger, maire, va tenir compte des remarques. Il annonce qu'il ne va pas retenir la proposition d'horodateurs pour éviter de heurter les sensibilités.

17. Correspondance au Conseil général

Le président constate qu'aucune correspondance n'est à signaler.

18. Passage à niveau des Frênes, assainissement et sécurisation, y compris frais d'entretien sur 25 ans, crédit d'engagement de 168281 fr. 25 TTC pour la participation de la commune, décompte final

Christophe Gagnebin, CM, se réfère au message.

19. Divers

Audrey Châtelain, PS, à titre personnel tient à féliciter sincèrement les organisateurs pour les 50 ans de la piscine qui a été un moment absolument convivial, hors de toutes les préoccupations que l'on vit en ce moment avec le covid. Toutes les activités organisées avec beaucoup de réflexion pour que chacun passe un moment agréable. Ces activités ont été pensées pour que la journée soit appréciée de tout le monde. Le beau temps était aussi au rendez-vous. A. Châtelain félicite le service des sports, le personnel qui a participé à cette magnifique journée qui restera dans les mémoires de chacun.

La parole n'étant pas demandée, le président lève la séance à 22h20.

Le président signale que la dernière séance du Conseil général en 2021 est prévue le 15 novembre 2021. Il ignore encore le lieu de la rencontre.

Il remercie finalement les personnes qui se sont mobilisées pour la bonne tenue de la séance.

Au nom du Conseil général

Président: Pierre-Alain Basso, Groupe Débat

Secrétaire du procès-verbal:

Hervé Gullotti, chancelier municipal

Le Comité des dames de Mon Repos a besoin de vous

Aidons-le à améliorer le quotidien des résidents



L'automne arrivé, les petits plaisirs offerts grâce aux dons sont particulièrement bienvenus

C'est incontestable : Mon Repos, l'institution neuvevilloise de soins pour malades chroniques, garantit à ses résidents le meilleur en termes de soins et d'accompagnement. Elle leur procure aussi un cadre de vie remarquable, lumineux et grandement embelli par la vue sur le lac.

Mais pour être agréable, l'existence des résidents a besoin de davantage que cet essentiel. Le Comité des dames de Mon Repos le sait bien, et s'efforce conséquemment de leur offrir ces plaisirs qui rendent le quotidien plus gai, qui réjouissent le cœur et qui réchauffent l'âme.

Que de petits bonheurs grâce à vos dons !

Grâce aux dons reçus lors de sa grande collecte annuelle, ce comité peut ainsi offrir de petites attentions à l'arrivée dans l'institution, marquer chaleureusement les anniversaires, les jubilés et les fêtes de fin d'année. Pour générer un bien-être physique source de bien-être moral, ces dames utilisent également vos dons pour accorder une aide bienvenue à des résidents soulagés de pouvoir s'offrir régulièrement une jolie coupe de cheveux ou leurs articles de toilette préférés, des massages qui calment les douleurs

COLLECTE DU COMITÉ DES DAMES

Réservez-leur un bon accueil !

Elle aura lieu dès le mois d'octobre et permettra, comme chaque année, d'agrémenter le quotidien des résidents du home à La Neuveville. D'avance un grand merci aux généreux donateurs.

CCP 25-2924-5

IBAN CH 40 0900 0000 2500 29245

et les tensions, du yoga apaisant pour le corps et l'esprit.

Hors et dans les murs

Et l'engagement des dames ne s'arrête pas là, tant s'en faut ! Elles organisent en effet des thés dansants très appréciés, des interventions de clowns thérapeutiques dont on sait à quel point elles peuvent remonter le moral de chacun, ainsi que diverses sorties vers des buts qui illuminent le quotidien des résidents et les nourrissent de souvenirs joyeux.

Au sein de l'institution, où elles s'engagent sans compter, elles soutiennent financièrement des moments détendus à la cafétéria, de joyeuses parties de jeux de société, sans oublier la bibliothèque qu'elles ont créée en 2004 et qui réunit désormais un vaste choix d'ouvrages mis en prêt, permettant

aux résidents de s'évader et de vivre de belles découvertes, même dans l'intimité de leur chambre.

Enfin !

Toutes ces offres et ces activités ont enfin pu retrouver leur rythme de croisière, après les strictes limitations de l'année dernière. Les résidents apprécient de retrouver des moments de détente, que le Comité des dames souhaite ardemment pouvoir élargir et multiplier. Dans ce but, et parce que les résidents de Mon Repos le méritent amplement, ce comité fait appel à votre générosité. Et par avance, il vous remercie chaleureusement pour vos marques de solidarité.

| cb

ACTION JEUNESSE RÉGIONALE

Décisions importantes de l'assemblée générale

Notre assemblée générale de 2020, pour des questions liées à la pandémie, s'est déroulée au CIP de Tramelan. Habituellement, nous préférons rencontrer les membres de notre association dans nos locaux d'animation. Mais, le fait d'avoir changé de lieu ne nous a surtout pas empêchés de discuter et d'approuver deux projets d'ambition.

Après une année de travail, nous avons le plaisir de vous annoncer que les deux sujets discutés en 2020 se concrétisent et ont été approuvés par nos membres à l'unanimité. Ceci dans le cadre de notre assemblée générale qui s'est déroulée le 8 septembre dans nos locaux de Malleray.

L'AJR accueille une nouvelle commune

Depuis notre dernière assemblée générale, l'Action Jeunesse Régionale (AJR) a le plaisir de compter une commune supplémentaire parmi ses membres. Effectivement, depuis cette date les enfants et les jeunes de la Commune mixte de Petit-Val ont également accès à toutes les activités ainsi qu'aux locaux de l'AJR.

Nous passons donc de 13 communes membres à 14. Il s'agit là pour notre structure

d'un événement qui ne s'était plus produit depuis 2011. L'équipe et le comité de l'Action Jeunesse Régionale et prête et enthousiaste pour relever ce nouveau défi.

Pour notre structure, il s'agira d'adapter nos prestations pour répondre au mieux aux besoins et aux demandes de l'ensemble de nos communes membres.

Il est donc évident que notre programme d'animation mobile sera adapté pour que toutes les communes qui ne bénéficient pas de locaux puissent retrouver l'équipe d'animation dans leur localité.

Il est également important de préciser que ce projet n'aurait pas pu voir le jour sans la mobilisation, le dynamisme et la volonté des membres du conseil communal de Petit-Val, que nous tenons à remercier pour leur engagement envers la population et tout particulièrement pour leur jeunesse.

Augmentation de poste de 50 %

La situation pandémique que nous vivons depuis plus de 18 mois a également mis en avant une réalité qui était déjà un constat au sein de l'équipe depuis un certain temps. Le besoin d'avoir un endroit pour les jeunes qui soit sécurisé, accueillant et encadré par du

personnel qualifié est nécessaire aussi pour notre région.

Nous avons d'ailleurs souvent entendu dire que l'impact de cette pandémie sur la jeunesse n'avait pas suffisamment été pris en compte, aussi bien par la confédération que par les cantons.

Pour les communes membres de l'AJR, son comité et l'ensemble de l'équipe de professionnels, il est important de continuer de proposer un accueil et des activités de qualité qui prennent en compte les besoins de notre jeune population. Le moment est opportun pour proposer plus. Pour y parvenir, notre dernière assemblée générale a validé la création d'un poste supplémentaire à 50 %.

A partir du 1^{er} janvier 2022, l'équipe de l'AJR sera constituée de la façon suivante :

- Pierre-Alain Basso, animateur socioculturel responsable à 100 %, en poste depuis 2012 ;
- Cécile Maître, animatrice socioculturelle à 90 %, en poste depuis 2017 ;
- une ou un assistant socio-éducatif (ASE) à 50 %, entrée en fonction en janvier 2022. Poste mis au concours prochainement ;
- Flora Jasiqi, apprentie assistante socio-éducative (2^e), en poste depuis 2020. | ajr

CONSEIL DU JURA BERNOIS

Esther-Lisette Ganz reçoit le Prix des arts, des lettres et des sciences

Le Conseil du Jura bernois (CJB) a remis le Prix des arts, des lettres et des sciences pour la législature 2018-2022 à l'artiste visuelle de Tramelan. Ce prix honore l'ensemble de son parcours artistique.



La cérémonie s'est déroulée au Centre interrégional de perfectionnement (CIP) à Tramelan le jeudi 23 septembre et a été marquée par les allocutions de la Conseillère d'Etat, Christine Häsler, de la présidente du CJB, Virginie Heyer ainsi que par celle du président de la commission Culture du CJB, Christophe Gagnebin. La Directrice de l'Instruction publique et de la culture a souligné la richesse et la diversité du paysage culturel du Jura bernois ainsi que l'excellente collaboration avec le CJB. Julie Humbert,

Gérard William et Laurent Guenat ont quant à eux rendu trois magnifiques hommages aux trois lauréates et lauréats.

Le Prix des arts, des lettres et des sciences décerne un chèque de 20000 francs à l'artiste Esther-Lisette Ganz. Originnaire d'Ipsach et installée depuis de nombreuses années dans le Jura bernois, l'artiste tramelote a développé une œuvre très personnelle et d'une grande sensibilité. S'inspirant largement des éléments de la nature, Esther-Lisette Ganz mêle figuration et abstraction dans un style à la fois graphique et onirique.

Le Théâtre de l'Atelier et la Galerie Selz également récompensés

Les distinctions pour mérites exceptionnels dans le domaine de la culture récompensent les deux lauréats de 5000 francs chacun. Elles permettent de saluer l'originalité, la qualité et les spécificités de leurs activités ainsi que leur engagement pour la culture. Installé dans un ancien atelier de mécanique, le Théâtre de l'Atelier est un incontournable du théâtre amateur,

proposant une saison pétillante et conviviale, dont les spectacles de sa troupe Les tréteaux d'Orval. Quant à la Galerie Selz, elle offre un écrin atypique et magnifique à l'art contemporain. Au fil des ans, elle a su faire sa place au cœur du village de Perrefitte, faisant rayonner les artistes d'ici et d'ailleurs, créant un pont entre les milieux artistes romands et allemands.

Au vu des circonstances sanitaires contraignantes, le CJB a commandé trois courts métrages aux réalisateurs de la région, Leïla Thévoz et Lucas Seidler, afin de donner une plus large visibilité aux bénéficiaires du Prix et des distinctions. Diffusés en avant-première durant la cérémonie, ces portraits filmiques ont permis au public de découvrir les activités et les lieux de travail des lauréats et lauréates. Ces films seront diffusés dans les salles de cinéma du Jura bernois ainsi que sur les canaux d'informations digitaux. La cérémonie a également été rythmée par les compositions folk et jazzies de la chanteuse Jessanna Nemitz, originaire du Jura bernois. | cjb

Réclame

Pour vous démarquer en un



clin d'œil
Agence de communication

Logo / Graphisme
Site internet
Campagne publicitaire

Création de stand
Multimédia
www.clin-d-oeil.net

ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES SOINS PALIATIFS BEJUNE

Des fois, c'est léger, quelques éraflures, parfois... c'est plus grave

L'ADSP BEJUNE publie une brève vidéo afin de faire évoluer le regard porté sur la maladie et la fin de vie. Fruit d'une collaboration entre acteurs des domaines de la culture et de la santé, cette création originale veut parler autrement des soins palliatifs.

Lorsqu'une grave maladie ou le grand âge bouleverse notre vie ou celle d'un proche, de nombreuses questions et craintes apparaissent. La vie, bien que complètement chamboulée, se poursuit néanmoins. C'est sur la base des choix de la personne que doit se construire cette dernière phase de l'existence. L'accompagnement proposé relève alors des soins palliatifs. Il vise à préserver l'autodétermination du patient et sa qualité de vie. Le patient est reconnu comme acteur expert de sa vie. Les accompagnants sont à son écoute, en veillant au respect de son rythme, de ses valeurs, de ses droits. Un accent tout particulier est mis sur le confort et la gestion des douleurs.

Cette vision de l'approche palliative des soins est très mal connue. Les soins pal-

liatifs sont souvent associés au seul fait de mourir. Afin de faire évoluer le regard porté sur cette approche moderne des soins que l'Association pour le développement des soins palliatifs BEJUNE (ADSP BEJUNE) publie une vidéo qui raconte la vie dans ce qu'elle a de joyeux tout autant que ses aléas souvent légers, mais parfois plus graves.

Cette vidéo de sensibilisation est le fruit d'un partenariat entre milieux culturels et de la santé. Des professionnels des soins palliatifs ont identifié les messages essentiels à transmettre en collaboration avec l'agence Giorgianni Moeschler, mandatée pour conduire et réaliser cette vidéo. L'agence a par la suite travaillé à leur mise en mots avec l'auteur chaux-de-fonnier Yves Robert. La voix du comédien Blaise Froidevaux a été enregistrée à l'Atelier

Au sujet des soins palliatifs

Mal connus et reconnus, les soins palliatifs sont une approche moderne des soins. Ils véhiculent des notions très actuelles telles que l'approche globale du patient, l'intégration des proches dans la prise en soin, le travail en interdisciplinarité, le respect de l'autonomie du patient, un accompagnement humain des patients permettant une fin de vie dans la dignité.

Ils s'adressent aux personnes de tous âges en souffrance en raison de leur état de santé affecté par une ou plusieurs maladies graves, notamment les personnes en fin de vie. L'objectif est d'améliorer leur qualité de vie, mais aussi celle de leur famille et de leurs proches aidants pendant cette période. Une intervention précoce permet d'orienter la prise en soin selon les vœux et priorités de la personne atteinte dans sa santé. Les soins palliatifs généraux peuvent être offerts dans tous les lieux de vie et de soins (domicile, EMS, hôpitaux, institutions socio-éducatives). Les situations particulièrement complexes nécessitent des soins palliatifs dits spécialisés, avec l'intervention d'équipes spécialement formées comme celles de l'Equipe mobile en soins palliatifs BEJUNE (EMSP BEJUNE) ou dans des services hospitaliers spécialisés.

Les principaux acteurs des soins palliatifs de l'espace BEJUNE se reconnaissent dans la charte des acteurs du réseau de soins palliatifs BEJUNE et sont présents sur la plateforme palliatif.ch, la vitrine commune des soins palliatifs BEJUNE. | adsp.bejune

lier Grand Cargo à La Chaux-de-Fonds pour donner corps à cette vidéo. Des animations visuelles évocatrices ont été créées pour illustrer subtilement ce message.

La vidéo est visible dès à présent sur la page vie.palliatif.ch et sur la plateforme palliatif.ch. Elle sera diffusée sur les réseaux sociaux afin de toucher un large public.

Cette campagne de communication s'étoffera d'affiches et de cartes postales que vous trouverez dans différents lieux, sociaux et culturels, de la région. | adsp.bejune

AGENDA

VENDREDI 1^{ER} OCTOBRE

- Salon du Survivalisme, centre communal, Péry, 13 h à 21 h
- Vernissage de l'expo. de peinture de J.-P. Béguelin, CIP, Tramelan, 19 h
- Le Nez, CCL, Saint-Imier, 20 h 30
- Foire d'automne, Saint-Imier

SAMEDI 2 OCTOBRE

- Salon du Survivalisme, centre communal, Péry, 10 h à 18 h
- Vide-grenier, maison de l'enfance Les Ecuireuls, Corgémont, 9 h à 12 h
- Inspirations, installation participative, Saint-Imier, 10 h à 12 h

DIMANCHE 3 OCTOBRE

- Salon du Survivalisme, centre communal, Péry, 10 h à 17 h
- Concert à quatre orgues, abbatale, Bellelay, 17 h

MERCREDI 6 OCTOBRE

- *Né pour lire*, pour les 0-4 ans, médiathèque du CIP, Tram., 9 h 30
- Animations du CAJ, place de jeux, Corgémont, dès 15 h

JEUDI 7 OCTOBRE

- Soirée de scrabble, CIP, Tram., 18 h 45
- jeudreLIVE, Afra Kane & String Duo, CCL, Saint-Imier, 20 h

EXPOSITIONS

- Microtech, expo. de photos de Daniel Mueller, CCL, St-I, jusqu'au 24 octobre
- Expo. de peinture de J.-P. Béguelin, CIP, Tram., 1^{er} octobre au 6 novembre. Lu-ve 8h-20h, sa-di 15h-18h

RECETTE D'ICI

Millefeuille de prunes pochées au Sauternes



Les recettes sont composées de produits saisonniers de la région



INGRÉDIENTS

Prunes pochées au Sauternes
 500 g prunes
 3 dl Sauternes ou vin liquoreux
 75 g sucre
 1 bande de zeste de citron
 ½ bâton de cannelle

Millefeuille
 1 rouleau de pâte feuilletée abaissée, rectangulaire
 Sucre
 1 blanc d'œuf
 1 pincée de sel
 50 g sucre
 1 cc cannelle moulue

Décoration et finitions
 6 cc crème fraîche
 6 petits morceaux de cannelle

PRÉPARATION

1. Laver, partager et dénoyauter les prunes.
2. Déposer le Sauternes, le sucre, la bande de citron et le bâton de cannelle dans une casserole, porter à ébullition et retirer du feu. Ajouter les prunes dénoyautées et couvrir et laisser macérer 3 heures à température ambiante.
3. Dérouler la pâte feuilletée. Saupoudrer la pâte de sucre et le plan de travail, abaisser légèrement la pâte, la déposer sur une plaque garnie d'un papier de cuisson, la piquer.
4. Débattre le blanc d'œuf et le sel à la fourchette, badigeonner la pâte. Mélanger le sucre et la cannelle et saupoudrer la pâte.
5. Cuisson : à 220°C, 2^e coulis du bas, 8 à 10 minutes, jusqu'à ce que la pâte soit croustillante. Laisser refroidir

sur une grille et casser en morceaux. Réserver dans une boîte à biscuits.

6. Réserver la crème fraîche pour la décoration. Dresser par couches les prunes et les morceaux de pâte feuilletée, décorer avec 1 cc de crème fraîche et 1 petit morceau de cannelle, saupoudrer d'un peu de cannelle moulue, éventuellement accompagner d'une boule de glace « fior di latte » ou vanille.

Rubrique offerte par

BOULANGERIE - PÂTISSERIE - ALIMENTATION GÉNÉRALE

chez jean-pierre

Saint-Imier - Villeret - Courtelary - Cortébert - Corgémont

Ouvert le dimanche matin

032 944 11 39

FONDATION SEREI

Nathalie Christe, nouvelle directrice

Le serei est une fondation privée, reconnue de pure utilité publique, qui œuvre en faveur des personnes en situation de handicap depuis 1972. Son Conseil de Fondation a désigné Nathalie Christe en qualité de directrice. Elle a pris ses nouvelles fonctions dès le 1^{er} août dernier.

Domiciliée dans les montagnes neuchâteloises, titulaire d'une licence en droit obtenue à l'Université de Neuchâtel, Madame Christe a débuté son activité auprès du Bureau de conseils juridiques de la Fondation serei en janvier 2008. Depuis juillet 2019, elle occupe le poste de directrice adjointe. Son expérience en tant que juriste et dans une fonction de direction, sa parfaite connaissance de l'institution après plus de 13 ans passés en son sein, son dynamisme et son sens de l'écoute ont convaincu les membres du Conseil de fondation. Ses connaissances approfondies tant des domaines d'activités de notre Fondation que du tissu social régional seront des atouts précieux pour relever les défis qui nous attendent dans les prochaines années.

Depuis près de 50 ans, la Fondation serei est un des acteurs majeurs du secteur social ambulateur dans l'espace BEJUNE. Notre nouvelle direction entend poursuivre le développement de ses prestations en faveur des personnes en situation de handicap. Elle tient à rester le partenaire local spécialisé à l'écoute des institutions et des particuliers domiciliés dans l'arc jurassien. En effet, notre expertise, en tant que membre Swiss Medtech, nous confère le statut de fournisseur officiel de moyens auxiliaires reconnu par l'assurance-invalidité et la SUVA notamment. A ce titre, nous continuerons évidemment de vous accueillir tant sur notre site de La Chaux-de-Fonds que sur celui de Bassecourt pour un conseil personnalisé.

Madame Christe continuera son activité de juriste, en



parallèle à celle de direction, au sein de notre Bureau de conseils juridiques. Par ailleurs, nous avons également le plaisir d'annoncer l'engagement d'une nouvelle collaboratrice, Mélanie Huguenin, titulaire d'un Master of Law de l'Université de Neuchâtel, qui prend notamment le conseil juridique en matière d'assurances sociales.

Le changement de direction à la tête de la Fondation fait suite au départ en retraite de son ancien directeur, Olivier Boillat. Le Conseil de fondation tient à lui témoigner toute sa reconnaissance pour les nombreux projets qu'il a menés à bien et pour son investissement durant plus de 25 ans en faveur du serei. Nous le remercions pour ces nombreuses années de collaboration fructueuse et lui souhaitons une belle nouvelle étape de vie.

| *jean-marie miserez*

Décali rédactionnel

MERCREDI 9H

TEAM-VALLON 

Première victoire de la saison pour les juniors D1

Les juniors G ont vécu leur deuxième animation, entourés par quelques parents venus remplacer leur entraîneur, indisponible. Les enfants ont eu beaucoup de plaisir lors des nombreux matchs et jeux.

Juniors F

Animation également pour les juniors F Team Vallon/Saint-Imier, qui ont pris bien du plaisir, au Locle, présentant déjà de belles phases de jeu.

Les juniors F Team Vallon/Courtélary ont également participé à une animation avec enthousiasme et plaisir, présentant eux aussi de beaux mouvements de jeu et démontrant les progrès réalisés.

Les juniors F Team Vallon/FC La Suze 07 se sont déplacés au Noirmont pour participer à l'animation organisée par le FC Franches-Montagnes. De nombreux matchs et jeux ont permis aux enfants de prendre beaucoup de plaisir et de rentrer bien fatigués!

Juniors E Akanji

Opposés au FC Vicques (GJV), les juniors E Akanji ont connu un début de match difficile, encaissant très tôt 2 buts. Ils sont tout de même parvenus à revenir au score et la partie s'est équilibrée. Au terme d'un match plaisant, ponctué de jolis mouvements, l'équipe visiteuse s'est finalement imposée 5-3.

Juniors E Seferovic

Le cinquième match du tour d'automne des juniors E Seferovic les voyait rencontrer le FC Franches-Montagnes B aux Breuleux. Première partie de match complètement ratée des jeunes Valloniens qui ont regardé leurs adversaires jouer, si bien que le résultat était de 5-0 à la fin du premier tiers.

Le deuxième tiers voit l'équipe visiteuse se réveiller



Les juniors D1 ont gagné leur premier match

et revenir quelque peu dans le match, scorant à 3 reprises pour terminer ce tiers sur le score de 6-3.

Motivés par leur entraîneur et ne baissant pas les bras, les juniors du Team Vallon ont pris le match en main lors du dernier tiers, mais, au terme d'une partie intense et riche en occasions, ils ont toutefois dû s'incliner sur le fil, le FC Franches-Montagnes l'emportant 8-7.

Juniors E Xhaka

Les juniors E Xhaka étaient opposés, eux, au FC Ticino. En 3x3, jeu assez équilibré.

En 6x6, le premier tiers a été totalement dominé par les visiteurs qui ont scoré à de nombreuses reprises. Lors des deuxième et troisième tiers, les choses se sont mieux passées, le jeu présentement s'est amélioré, sans toutefois remettre en cause la victoire du FC Ticino qui s'est imposé 13-5.

Juniors E Shaqiri

Match des E Shaqiri, à domicile, contre le Team Littoral.

Après une session de Play More Football (3x3) totalement maîtrisée par les juniors locaux, place au match (6x6). Malgré de très belles phases de jeu et de belles actions de buts, les Valloniens sont rattrapés par leurs erreurs défensives et quelques cadeaux offerts à l'adversaire, si bien que la partie se termine par une défaite 8-5.

Juniors E Sommer

Les E Sommer se sont déplacés sur le terrain des Fourches à Saint-Blaise pour y rencontrer l'équipe locale.

Après une entame compliquée dans les six parties de 3x3 (4 défaites, 1 nul et 1 victoire), l'équipe visiteuse a retrouvé ses esprits pour le match à 6x6. Après deux tiers très équilibrés, les juniors du Team Vallon ont réussi à passer l'épaule dans le troisième tiers pour finalement l'emporter 9-2.

Juniors D2B

Opposés au FC La Courtine, sur le terrain de Corgémont, les joueurs locaux se sont inclinés 3-2 au terme d'un match équilibré ponctué d'occasions de part et d'autre.

Juniors D2H

Lors du match de championnat qui les a opposés à une belle équipe de Saint-Blaise, les juniors D2H du Team Vallon ont connu deux premiers tiers bien difficiles et étaient menés 3-0. Malgré un réveil vigoureux et une excellente fin de match, ils finissent par s'incliner 3-1.

Juniors D1

Match de championnat à domicile des juniors D1 face à une belle équipe du Locle.

Enfin une première victoire très attendue et amplement méritée au terme d'un match équilibré.

Faisant preuve de combativité, de volonté, en résumé

d'un bel état d'esprit, ils se sont imposés 2-1.

Juniors C2b

Les C2b recevaient le FC Reconviiler la semaine passée.

Le match fut très équilibré. La première mi-temps a été globalement dominée par l'équipe locale qui est parvenue à marquer à 3 reprises sur de belles actions de jeu. Mais elle a malheureusement également encaissé 3 buts.

La deuxième mi-temps a été un peu moins bonne et l'équipe visiteuse, sur un deuxième autogol des jeunes Valloniens, est parvenue à l'emporter 4-3. Une défaite un peu rageante.

Juniors C2h

Le week-end passé, les C2h se déplaçaient à La Chaux-de-Fonds pour y affronter le FC Le Parc.

Une première mi-temps bien timide, peu de combativité et un passif de 5 buts à la pause.

La deuxième mi-temps a enfin vu l'équipe visiteuse se réveiller et jouer au football. Mais le mal était fait et elle s'est finalement inclinée 7-1, malgré ce beau sur-saut d'orgueil.

Juniors C1

Opposés à domicile au FC Val-de-Ruz, les C1 ont connu une entame de match un peu brouillonne, permettant à leurs adversaires de présenter un beau jeu, sans danger toutefois.

Une fois entrés dans leur match, les jeunes Valloniens ont pris en main la partie et sont parvenus à scorer à 2 reprises, d'un joli tir sous la latte tout d'abord, puis sur pénalty, à 20 minutes de la fin de la partie. Même si d'autres buts auraient pu être marqués, compte tenu des occasions, ce sont 3 points importants qui sont venus récompenser les juniors C1 dans l'optique du maintien dans le groupe titre à Noël.

Juniors B1

Tout comme les C1, les juniors B1 à l'extérieur ont rencontré l'équipe du FC Val-de-Ruz.

Les 20 minutes, bien difficiles, ont vu les joueurs locaux scorer à deux reprises. Une bonne réaction des visiteurs leur a permis d'atteindre la pause sur le score de 2 partout. Face à un adversaire qui s'est battu jusqu'au bout, les jeunes Valloniens sont parvenus à passer l'épaule et à l'emporter sur le score de 5-2, un résultat trompeur, tant ce fut difficile. | jml

JC1 TV – Team 3 Lacs (Coupe NE)	7-0
JC2b TV – Reconviiler	3-4
JD2h TV – Saint-Blaise	1-3
JE TV Shaqiri – Team Littoral	5-8
JE TV Xhaka – Ticino	5-13
D1 TV – Le Locle	2-1
D2b TV – La Courtine	2-3
JE TV Akanji – GJV	3-5
JC1 TV – Val-de-Ruz	2-0
JE St-Blaise – TV Sommer	2-9
JE Fr.-Montagnes – TV Seferovic	8-7
JC2h Grpm Le Parc – TV	7-1
JB1 Val-de-Ruz – TV	2-5

Samedi 2 octobre

JE 9h, Tavannes: animation
 JE 9h, Sonvilier: TV Sommer – Corcelles
 JD2H 9h30, Audax Neuchâtel:
 ASI Audax – TV
 JE 9h30, Moutier: Moutier – TV Akanji
 JD2B 10h, Le Noirmont:
 Franches-Montagnes – TV
 JE 10h, Courtelary:
 TV Seferovic – Tavannes/Tramelan
 JD1 11h, Couvet: Grpm VDT – TV
 JE 11h, Sonvilier: TV Xhaka – Marin
 JE 13h, Sonvilier: TV Shaqiri – FCFF
 JC2B 13h, Courtelary: TV – Delémont
 JB1 13h, Hauterive: Hauterive – TV
 JC2H 14h, Saint-Imier: TV – Marin

Dimanche 3 octobre

JA 14h, Corgémont: TV – Port

Mercredi 6 octobre

JE 18h, Corgémont: TV Akanji – GJV

Jeudi 7 octobre

JD2B 19h, Corgémont: TV – Tav./Tram.

FOOTBALL CLUB LA SUZE 07 

Une victoire sur le fil

Après une séance d'équipe mardi dernier, le FC La Suze 07 se déplaçait le jeudi à Bévilard pour y affronter la seconde équipe locale, qui évolue dans la même catégorie de jeu que la première équipe.

Les locaux mettaient d'entrée la pression avec plusieurs corners dangereux successifs. La Suze prenait ensuite le jeu à son compte et il fallait un très bon gardien pour empêcher l'ouverture du score. Cette dernière tombait à la 26^e minute.

Swen Grandjean lançait Jérémie Greub, mais le gardien arrivait le premier pour dégager le ballon, qui finissait toutefois sur Kewin Knuchel, dont le pied solide lui permettait de gagner le duel avec le défenseur et d'ensuite placer une frappe croisée rageuse. Il fallait ensuite un très grand Steven Rohr pour terminer la mi-temps avec le plus petit avantage.

En seconde période, La Suze repartait du bon pied et dominait,

sans toutefois parvenir à faire le break. A la 71^e minute, le FC Bévilard-Malleray égalisait contre le cours du jeu à ce moment du match, grâce à un but chanceux. Dès lors, les locaux devenaient les patrons du terrain. Un énorme Steven Rohr maintenait son équipe dans le match. La Suze se montrait uniquement dangereuse sur des coups francs de Mario Bernasconi et Simon Leuba, permettant à l'autre dernier rempart de se mettre en évidence.

Finalement, La Suze prenait les devants à la 88^e minute. Un corner de Victor Gabian trouvait la tête victorieuse de Simon Leuba. Troisième but de la tête en 3 matchs pour notre tour de contrôle!

Finalement, un match équilibré, avec 2 gardiens au top, qui aurait pu basculer d'un côté comme de l'autre. Par chance, ce fut du côté du FC La Suze 07. | jg/jml

Bévilard-Malleray b – La Suze 07 ___ 1-2

FOOTBALL CLUB SONVILIER 

Victoire méritée

Dans le duel des mal classés, le FC Sonvilier s'est imposé 1-2 contre le FC Moutier/CS Belprahon. L'ouverture du score est obtenue à la 10^e minute, puis plusieurs occasions d'augmenter le score sont galvaudées et, comme souvent, c'est l'adversaire qui peut égaliser à la demi-heure. En seconde période le jeu est plus

équilibré et la victoire est obtenue à la 76^e minute par Jean-Phi Mandžukić, qui, bien lancé en profondeur, a retrouvé ses jambes de 20 ans pour mystifier la défense et marquer sur une jolie frappe. | dr

Sen. Moutier/Belprahon – Sonvilier ___ 1-2

Vendredi 1^{er} octobre

Sen. 19h30: Sonvilier – Reconviiler

FOOTBALL CLUB SAINT-IMIER 

Week-end du Club des 100, week-end heureux

Pour la première fois, le Club des 100 du FC Saint-Imier organisait un week-end dédié à la convivialité comme l'annonçait l'animateur d'un dimanche festif Dario Caminotto. Les membres du club, les sponsors, les amis et supporters ont passé une journée sous le signe de la rencontre et du partage. L'espace grillades, le bar et l'emplacement restauration ont connu beaucoup de mouvements. Comme le quidam était aussi associé à cette fête du football, certains en ont profité pour augmenter le nombre de clubistes. Du coup, ils sont près de 200 à être mobilisés pour le soutien du football à Fin-des-Fourches. Un échange avec tout un chacun où les joueurs de la première équipe, staff compris, ont pleinement joué leur rôle de contact. Un repas en commun en guise de préparation de match totalement assumé avec enthousiasme. Le match gagnant qui s'en suivit fut parfait pour un événement où l'on a appris à se connaître, à se retrouver, à échanger, une heureuse idée.

La discipline et la maîtrise de Saint-Imier mises au grand jour

Appliqués et solidaires, les pensionnaires de Fin-des-Fourches ont rapidement pris les débats à leur compte pour mener de deux unités après un peu plus de vingt minutes de jeu. Mateo Navarro inscrivait un premier but d'anthologie sur un lob pris à soixante



Avant d'avaler Audax, la 1^{re} du FC Saint-Imier a eu droit à un repas sportif

mètres des buts du portier Armond Fetahu planté sur sa ligne des seize mètres, un œil et une précision admirable. Le ton était donné et si par moment les maîtres de céans laissaient un peu d'initiative aux Italo-neuchâtelois, c'était pour démontrer une application défensive de tous les instants. Un contrôle du jeu en somme, où les visiteurs ont vu toutes leurs tentatives avorter devant un bloc, un mur rarement franchissable. «Il est vrai que j'ai été un peu surpris par l'opposition d'Audax que nous pensions avec plus de répondant, nous avons continué de faire notre jeu collectif et cela s'est soldé par un score bien net» commentait Loïc Schmid, patron de la défense imérienne et entraîneur assistant. Un défenseur par ailleurs d'une correction et d'une précision dans l'intervention qui mérite la citation tel le geste d'un buteur. «Nous avons pour principe d'assurer

nos bases arrière, ce qui permet de nous laisser le match ouvert et à nos attaquants de scorer par la suite» poursuivait le numéro 6 des jaunes et noirs. Ce fut totalement le scénario qui s'est déroulé lors de ce match qui aura conquis un public tout heureux de la tournure des événements. «Nous le voulions pour notre public, nos membres soutien qui étaient réunis en cette journée» poursuivait Loïc Schmid. La fête a donc été belle et ponctuée comme l'ont voulu les Erguéliens.

Une preuve de caractère pour Saint-Imier II

Prenant un mauvais départ, menés de deux buts à rien, les hommes de Manuel Magalhaes ont dû faire preuve de caractère pour revenir dans le match. En proie à des erreurs défensives qui auraient pu coûter cher aux Imériens, balbutiant leur football, Marc Hidalgo et les siens sont allés

chercher les ressources pour que les choses changent. L'attaquant de Saint-Imier a, par deux fois fait le travail pour que la tendance s'inverse, également aidé par un autogol. Finalement, c'est avec une victoire que Saint-Imier II Sonvilier s'en est revenu du Val-de-Ruz. Les Imériens ont joué avec le feu, il y a donc des enseignements à tirer de cet exercice.

Un président reconnaissant

Evidemment totalement satisfait d'un week-end que l'on annonçait pluvieux, mais qui est finalement resté sec et agréable au niveau atmosphérique, le président Grégor Doutaz tenait à faire passer ses mots de remerciements. Que vous soyez grilleurs, bar-men, animateur, tenanciers, sponsors et amis supporters, membres du Club des 100 et son comité, veuillez trouver ici toute la reconnaissance d'un président heureux. | gde

4^e I. Val-de-Ruz III – St-I II Sonvi. ___ 2-3
 2^e I. Saint-Imier – Audax-Friul ___ 5-0

Vendredi 1^{er} octobre

Sen. 19h30: Saint-Imier – Courrendlin

Dimanche 3 octobre

2^e I. 10h15: Colombier – Saint-Imier

Vendredi 8 octobre

20h15: AS Vallée – St-Imier II Sonvilier (Coupe NE)

Allez consulter le site du FC Saint-Imier sous www.fcsaintimier.ch

HOCKEY CLUB SAINT-IMIER

Muet face à Franches-Montagnes, mais qualifié en Swiss Cup

Le premier derby du championnat n'aura tenu ses promesses qu'à moitié. D'une part il est arrivé trop tôt dans la saison, ce qui a eu pour effet d'avoir une assistance très moyenne pour ce genre de rencontre. D'autre part, en y additionnant les directives liées au covid, il est facile de comprendre pourquoi le public a peiné à rejoindre la Clientis Arena. Sur le plan du jeu aussi, la qualité n'a pas atteint un niveau exceptionnel. En ouvrant et doublant la marque dans le premier tiers, les Jurassiens ont déjà pris une option sur la victoire, emmenés par la ligne Tuffet, Müller et Samuel Grezet, tous trois anciens joueurs de Swiss League. Les trois compères ont exploité les quelques libertés que leur ont laissées les coéquipiers de Frédéric Dorthe, pas toujours soutenu ou protégé comme le fut son vis-à-vis. «Nous avons commis des erreurs individuelles en début de match que l'on a payé. Par la suite, notre volume de jeu s'est élevé en deuxième période. Ce qu'il faut retenir de ce match, c'est qu'il nous faut tirer à chacune de nos positions favorables. Pour notre jeu de puissance, il y a encore du travail, ce n'est que le début de saison. Sur l'ensemble, le jeu



Les U11 de Sébastien Flury (à g.) et Serge Terraz, ont disputé leur premier tournoi le week-end passé. Ils ont gagné deux matchs sur trois, de quoi avoir le sourire. Il n'y a pas de classement à ce niveau de jeu.

était équilibré et nous avons été mal payés», commentait Fabien Kolly le capitaine imérien. Il est vrai que si Saint-Imier avait réduit le score en seconde période, les possibilités auraient été réelles, avec le pouvoir de faire douter les visiteurs. De son côté Michael Röthenmund relevait une rencontre bizarre: «Ce fut un match sans beaucoup d'émotion, joué sur un faux rythme. Saint-Imier a pris un bon départ, sans en tirer un avantage. Nous

avons pu ouvrir le score, prendre deux buts d'avance, mais nous ne sommes pas parvenus à enfoncer le clou. Jusqu'à dix minutes de la fin, c'était tendu et les événements auraient pu être différents.» Les Jurassiens et leur portier Thomas Hentzi ont été infranchissables pour les joueurs locaux qui même en faisant preuve de bonne volonté ont manqué de réalisme dans le geste final.

Engagés en Swiss Cup, les Imériens ont obtenu leur qualification, en semaine, pour les huitièmes de finale sur la glace de Prilly. Au cours d'un match palpitant face à une formation de deuxième ligue au calibre nettement supérieur, les Imériens ont fait le job pour se qualifier. Les Vaudois, un peu hautains, se sont fixé comme objectif de ne pas perdre un point durant le championnat. Ils avaient vaincu Forward Morges et éliminé Saastal, tous deux pensionnaires de 1^{re} ligue. Cela a bien évidemment

aiguisé leur soif de victoire face à une troisième formation de ligue supérieure que représentait Saint-Imier. Prilly un peu frustré a cependant payé cher son indiscipline en fin de match en se retrouvant trop souvent avec un homme de moins sur la glace. Le HC Saint-Imier est donc qualifié

pour les huitièmes de finale lors desquelles ils accueilleront Yverdon-les-Bains.

Mention bien pour les U20

Les jeunes de Raphaël Leuba ont été remarquables de caractère face à leurs homonymes de Vallée-de-Joux. Menés de

trois filets, les Bats sont parvenus à égaliser dans la troisième période. Leur réaction fut donc belle, dans un match qui aura été engagé, mais dans la correction. Les décisions arbitrales n'ont pas été à l'avantage des jeunes Imériens, mais cela fait partie du jeu et s'égalise sur l'ensemble d'une saison. Sans être trop sanctionné en fin de rencontre, Saint-Imier aurait pu l'emporter, malheureusement c'est à la loterie des tirs au but que la victoire tombait dans le camp des visiteurs. | gde

Swiss Cup Prilly – Saint-Imier ____ 3-5
1^{er} I. Saint-Imier – Fr.-Montagnes ____ 0-4
2^e I. Bösigen-Sensee – Erguël ____ 12-1 (préparation)
Filles Saint-Imier – Lyss ____ 0-4
U20 Saint-Imier – V.-de-Joux ____ 4-5
U17 Saint-Imier – Delémont-Vallée ____ 5-4

Samedi 2 octobre
U13 Top 12 h 15: St-I. – Fr.-Montagnes
2^e I. 18 h: Erguël HC – Prilly
21^{er} I. 20 h: Sion – Saint-Imier

Dimanche 3 octobre
U15 15 h 30: Saint-Imier – Le Griffon
U17 18 h 15: Saint-Imier – Uni Neuch.



Le HC Saint-Imier a reçu des mains de Nathalie Adatte, présidente de l'Association des Sociétés Locales, un mérite imérien à la finale romande 2019-2020. Elle est entourée de Pascal Stengel, chef technique, du capitaine Fabien Kolly et du président Ludovic Barras (de gauche à droite).

HOCKEY CLUB CORTÉBERT

Bienvenue à notre public

Ce week-end nos Tornades de Cortébert se sont déplacées à Delémont pour affronter l'équipe mixte 3-4^e ligue.

Nous avons pris ce match avec cœur, toujours emmenés par notre coach Oxo et notre capitaine Craps. Jeu très soutenu des locaux lors du premier tiers, mais nos gars ont su tenir tête et même passer l'épaule,

puisqu'ils ont enlevé le tiers 1-3. Le second tiers était dominé par Cortébert, 2-4 à la pause. Lors du dernier tiers, changement de gardiens entre Lionel Hauri et Cécile Sifringer. Ce tiers fut encore gagné par les Tornades, 2-5. Score final 5-12.

Nos remerciements vont à la boucherie Allan Vuitel de Cormoret pour les plats froids

apportés à la patinoire de Delémont, ils étaient exquis et de très bonne présentation.

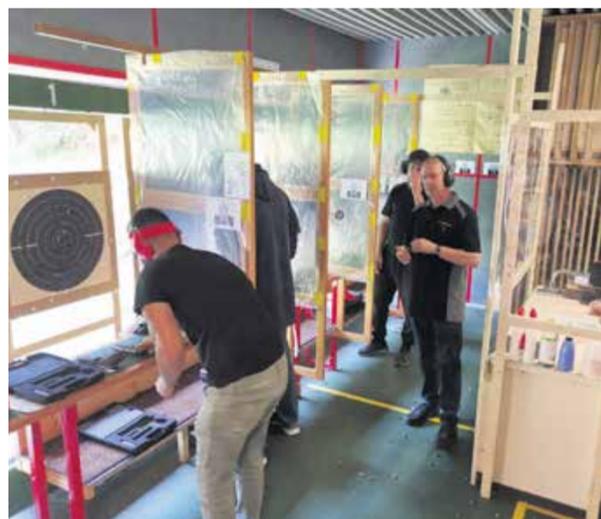
A noter que le certificat Covid est obligatoire pour entrer en patinoire. Désolé pour cette obligation injustifiée. | cn

Reconvilier – Cortébert ____ 5-12

Samedi 2 octobre
21 h, St-I.: Cortébert – Reuchenette

SOCIÉTÉ DE TIR LA VIGNEROLE

Fin de saison pour les pistoliers



Les pistoliers de La Vignerole lors de la fête de clôture

Comme à chaque début d'automne, la saison des tirs touche à sa fin et le moment est venu de bien terminer par une fête interne à la société avec un dernier concours sur cible à 25 mètres nommé Tir de clôture. Pour cette année, ce sont 25 sociétaires jeunes, dames et hommes qui ont participé à cette finale. Les résultats obtenus montrent bien la bonne maîtrise des tireurs lors de cette clôture et les mains n'ont pas tremblé. Au classement, les trois meilleures passes de 5 coups sur la cible duel à 10 points sont comptabilisés, la première place chez les jeunes (6 tireurs) revient

à Cédric Mathez 143/150 pts devant Benoît Villard 2^e avec 127/150 pts et 3^e William Brunel 102/150 pts. Dans la catégorie des dames (5 tireurs) 1^{re} Vreni Mathez avec 149/150 pts devant 2^e Deolinda Valente 145/150 pts et Antje Kunze 3^e avec 135/150 pts. Chez les messieurs (14 tireurs) on trouve en 1^{re} place Christophe Hazard avec le résultat sans appel de 150/150 devant Raphaël Stämpfli 149/150 pts et Christian Grossenbacher avec 148/150 pts.

A noter que les tirs de nuit de mi-octobre ont été annulés en respect des nouvelles règles du Covid-19. | jcl

SOCIÉTÉ DE TIR CORGÉMONT

Tir au cochon du 3 octobre

Pour terminer l'année du tir fédéral décentralisé 2021, nous invitons cordialement tous les tireurs, jeunes tireurs, tireurs et tireuses occasionnels habitant Corgémont à notre traditionnel tir au cochon.

Le tir se tiendra le dimanche 3 octobre de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h et se fera sur la cible à 100 rayons (uniquement avec les armes d'ordonnance).

Inscription 5 francs. Prix de la passe de 2 coups 2 fr. 50, munition comprise.

Minimum 10 passes pour le classement, celui-ci sera établi par l'addition des 10 meilleurs coups.

Tous les participants seront récompensés par un prix.

En outre, la cantine permettra à chacun de se désaltérer et de se restaurer. Au menu: jambon et salade de pommes de terre.

Les dernières mesures covid s'appliquent également chez nous. Merci pour votre compréhension.

La société se réjouit de vous accueillir et vous souhaite d'ores et déjà une cordiale bienvenue. | le comité

UNION SPORTIVE VILLERET

Nouvelle défaite

Villeret a subi sa deuxième défaite d'affilée. Lors de la réception de la seconde équipe du FC Marin-Sport, l'US, qui devait faire face à de nombreuses absences pour ce match, n'a jamais su réagir à sa mauvaise entame de partie. Menés 0-3 après une demi-heure de jeu, les locaux ont pourtant réduit l'écart par Noah Herrli qui pouvait conclure en beauté une belle action collective. L'arbitre renvoya les joueurs aux vestiaires sur le score de 1-3. En début de seconde période, les visiteurs réussirent à inscrire le 1-4 avant

l'heure de jeu et le score ne bougea plus jusqu'au terme de la rencontre, malgré les quelques occasions galvaudées par Villeret en fin de match. Au classement, l'US occupe désormais la 6^e place avec 5 points en 5 matchs. Les joueurs du duo Blanc/Sonnerat rendent visite ce soir à la lanterne rouge, le FC Cornaux, dans un match à ne pas perdre! Coup d'envoi à 20h15. | az

Villeret – Marin II ____ 1-4

Vendredi 1^{er} octobre
20h15: Cornaux – Villeret

FOOTBALL CLUB COURTELARY

C'est le foot!



Nos juniors C Team Vallon Courtelary joueront demain à La Praye

Week-end à défaites pour nos équipes. C'est en apprenant aussi à perdre que nous serons meilleurs.

Venez soutenir nos équipes demain à la Praye. Buvette ouverte. | jmt

JE Fr.-Montagnes – Team-Vallon ____ 8-7
JC Team-Vallon – Team Orval ____ 3-4
4^e I. Courtelary – Boujean 34 ____ 1-3

Samedi 2 octobre
JE 10h: Team-Vallon – TT
JC 13h: Team-Vallon – Delémont
Women 16h: Courte. – Haute-Sorne

VOLLEYBALL CLUB TRAMELAN

D 2^e I. Tramelan – Porrentruy ____ 0-3
H 3^e I. Tramelan – BMV 92 L ____ 0-3

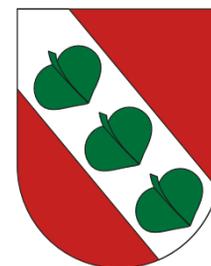
Vendredi 1^{er} octobre

D 2^e I. 20h45, Marelle:
 Tramelan – VEBB

Samedi 2 octobre
D M17 13h, EP Vicques:
 Val Terbi – Tramelan

Dimanche 3 octobre
H 3^e I. 15h, Oiselier A:
 Porrentruy – Tramelan

Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary



Partie intégrante de la *Feuille d'Avis du District de Courtelary*

District



SYNDICAT SCOLAIRE
DE COURTELARY-CORMORET-VILLERET

Convocation

Les délégués du Syndicat scolaire de Courtelary-Cormoret-Villeret sont convoqués à l'assemblée générale qui aura lieu le

mercredi 3 novembre 2021 à 20h
Collège de Villeret, salle Chasseral

Ordre du jour

- Ouverture de la séance
- Discuter et approuver le PV de la séance du 5 mai 2021
- Discuter et approuver le budget 2022 présenté par M. Gilomen
- Nommer un membre de la commission d'école pour la commune de Cormoret
- Nommer un membre de la commission d'école pour la commune de Villeret
- Nommer le président ou la présidente de la commission d'école
- Rapport du président de la commission d'école (y compris EJC)
- Divers

Courtelary, le 1^{er} octobre 2021

La Secrétaire

SYNDICAT DE COMMUNES
DES SAPEURS-POMPIERS
D'ORVIN, ROMONT ET SAUGE

32^e Assemblée des délégués

Mardi 2 novembre 2021, à 20h
Salle d'EM, Hangar d'Orvin

Ordre du jour

- Salutations et appel
- Désignation du scrutateur
- Procès-verbal de la 31^e assemblée des délégués du 8 juin 2021
- Nomination d'un membre au conseil du syndicat représentant la commune de Sauge
- Voter un crédit de 80 000 francs pour un véhicule de transport de personnes
 - Présentation du projet
 - Voter le crédit d'engagement
 - Donner mandat au conseil du syndicat pour trouver le financement
- Budget 2022: présentation et éventuellement acceptation
- Informations du conseil du syndicat
- Informations du commandant des SP
- Divers et imprévus

Orvin, le 1^{er} octobre 2021

Le Conseil du SCSP OPRV

SASDOVAL
SERVICE D'AIDE ET DE SOINS
DU VALLON DE SAINT-IMIER

Convocation à l'Assemblée générale

Jeudi 28 octobre 2021 à 19h30
Salle du Conseil de ville, 2610 Saint-Imier

Ordre du jour :

- Accueil
- Nomination du scrutateur
- Compte-rendu de l'assemblée générale par voix de circulation du 5 novembre 2020
- Parole au président
- Rapport annuel de la Direction
- Comptes 2020
 - rapport des comptes 2020
 - rapport de l'organe de révision 2020
 - approbation des comptes 2020 et décharge au comité
- Election de l'organe de révision
- Perspectives 2022
- Budget 2022
 - présentation du budget 2022
 - approbation du budget 2022
- Démissions/Elections du comité
- Fixation des cotisations
- Divers

Afin de garantir la sécurité de tous, les mesures sanitaires en vigueur seront respectées.

Saint-Imier, le 1^{er} octobre 2021

SEGO - SYNDICAT POUR L'ÉPURATION
DES EAUX USÉES DE LA RÉGION DES GORGES

Convocation à l'Assemblée des délégués

Conformément au règlement d'organisation du SEGO, les délégués sont convoqués à l'Assemblée des délégués qui aura lieu le :

mardi 2 novembre 2021, 18h30
Centre communal Péry, salle N° 1

Ordre du jour :

- Adoption de l'ordre du jour
- Acceptation du procès-verbal du 1^{er} juin 2021
- Nomination président comité SEGO pour 2022
- Budget 2022
- Discuter et éventuellement approuver un crédit d'engagement pour le remplacement du collecteur sur la voie lente
- Arrêté de compte aménagement site STEP
- Règlement sur la protection des données
- Divers

Frinvillier, le 21 septembre 2021

Au nom du Syndicat SEGO
Le Comité

Réclame



Pour ceux qui ont besoin d'un peu de chaleur.



Corgémont



Avis de construction

Maître d'ouvrage: Régine Rachel Rouha, chemin des Prés 10, 2606 Corgémont.
Propriétaire foncier: idem que le maître d'ouvrage.

Auteur du projet: idem que le maître d'ouvrage.
Projet: remplacement du chauffage à mazout avec citerne par un poêle à pellets, modification d'une fenêtre sur façade ouest par une porte d'accès, fermeture d'une fenêtre sur façade nord et construction d'un garage sur parcelle N° 937 au lieu-dit «chemin des Prés 10», 2606 Corgémont (zone de construction H2).

Dimensions: selon plans déposés.

Genre de construction: béton gris, toit plat pour garage.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 1^{er} novembre 2021, au secrétariat municipal, où les oppositions ainsi que d'éventuelles demandes de compensation des charges (art.30, 31 LC) doivent être adressées, par écrit et dûment motivées jusqu'à cette date inclusivement.

Corgémont, le 1^{er} octobre 2021

Le Secrétariat municipal

Courtelary



Avis de construction

Requérant: Langel Laetitia et Baptiste, Grand-rue 76, 2608 Courtelary.

Auteur du projet: MBR Architecture SA, Passage de l'Esplanade 1, 2610 Saint-Imier.

Propriétaire foncier: idem que requérant.

Projet de construction: aménagement d'une piscine enterrée avec abri télescopique et d'un abri sur la parcelle N° 23 sise à Grand-rue 76, zone HA – PAL 1.

Dimension: selon plans déposés.

Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du bureau communal de Courtelary jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première parution dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*. Les oppositions, dûment motivées, doivent être envoyées en double exemplaire au bureau communal de Courtelary. Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Courtelary, le 1^{er} octobre 2021

Le Secrétariat municipal

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: Kasapimmo SA, rue de l'Hôtel de Ville 15a, 2300 La Chaux-de-Fonds.

Emplacement: parcelle N° 81, au lieu-dit: «Bellevue 1», commune de Courtelary.

Projet: transformation et réaffectation d'un bâtiment existant en 6 appartements, aménagement d'un garage supplémentaire dans le bâtiment N° 1b, pose de panneaux solaires en toiture, aménagement de places de stationnement au nord et d'une place de jeux pour enfants au sud du bâtiment existant et démolition du bâtiment N° 1a et de l'annexe sise à l'est du bâtiment N° 1.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: HA.

Recensement arch.: bâtiment digne de conservation.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 31 octobre 2021 inclusivement auprès de l'administration communale de Courtelary. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 1^{er} octobre 2021

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Péry-La Heutte



PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: Ciments Vigier SA, Zone industrielle de Rondchâtel, 2603 Péry.

Auteur du projet: sdi biel-bienne sa, rue Centrale 115 Nord, 2501 Bienne.

Emplacement: parcelles N°s 172, 302, 837, 840, 841, 857 et 907, au lieu-dit: «La Reuchenette», Péry, commune de Péry-La Heutte.

Projet: création d'une installation de lavage de sols, constituée d'une installation de traitement avec halle, de surfaces de circulation et de zones de stockage (parcelle 857), aménagement de surfaces de stockage intermédiaire (parcelle 172) et expansion du raccordement ferroviaire (parcelles 172 et 638) + installation d'un ruban convoyeur et aménagement d'une piste provisoires jusqu'en 2025 entre l'installation de traitement et les surfaces de stockage intermédiaire (parcelle 302).

Modifications: réalisation d'un bassin de décantation et de rétention au lieu des deux initialement prévus, réalisation d'une fosse de réception des matériaux fluides avec zone de stockage pour les matériaux solides par l'intermédiaire d'un convoyeur, déplacement de l'escalier de secours extérieur de la halle de traitement, abaissement du bâtiment de deux mètres, modification du réseau d'évacuation des eaux avec forage dirigé sous la Suze pour le raccordement des eaux usées au collecteur intercommunal.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zones: A1 «La Reuchenette», ZPB 5.1/5.2 «Pâturage de Châtel», route nationale et agricole.

Objets protégés: interventions sur la végétation des rives (21 LPN), dans les haies et bosquets (27 et 28 LCPN).

Dérogations: art. 24 LAT, 48 LAE et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 31 octobre 2021 inclusivement auprès de l'administration communale de Péry-La Heutte. Les oppositions ou réserves de droit, uniquement contre les modifications, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 1^{er} octobre 2021

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant: Salzmann Architecture Sàrl, rue du Monnet 3, 2603 Péry.

Propriétaire foncier: Salzmann Architecture Sàrl, rue du Monnet 3, 2603 Péry.

Auteur du projet: Salzmann Architecture Sàrl, rue du Monnet 3, 2603 Péry.

Projet de construction: construction d'une villa avec garage, rue des Quérons 1, 2603 Péry, parcelle N° 1054, zone H2.

Dimensions: selon les plans déposés.

Genre de construction: fondations en radié béton armé. Construction portante, parois et plafonds en bois/isolation. Façades en bois/isolation et lattage en bois. Toit plat végétalisé.

Protection des eaux / eaux usées: raccordement des eaux usées et des eaux pluviales aux canalisations communales en système séparatif.

Dérogation: aménagement espaces extérieurs, art. 416 al. 3.

Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement jusqu'au 31 octobre 2021 au secrétariat municipal où les oppositions faites par écrit et dûment motivées peuvent être adressées jusqu'à cette date inclusivement.

Péry, le 1^{er} octobre 2021

Le Conseil municipal

Délai de remise
des publications officielles

MARDI 12H

Péry-La Heutte

(suite)



Avis de construction

Requérant: Salzman Architecture Sàrl, rue du Monnet 3, 2603 Péry.

Propriétaire foncier: Salzman Architecture Sàrl, rue du Monnet 3, 2603 Péry.

Auteur du projet: Salzman Architecture Sàrl, rue du Monnet 3, 2603 Péry.

Projet de construction: construction d'une villa avec garage. Rue des Quérons 5, 2603 Péry, parcelle N° 1052, zone H2.

Dimensions: selon les plans déposés.

Genre de construction: fondations en radier béton armé. Construction portante, parois et plafonds en bois/isolation. Façades en bois/isolation et lattage en bois. Toit plat végétalisé.

Protection des eaux / eaux usées: raccordement des eaux usées et des eaux pluviales aux canalisations communales en système séparatif.

Dérogation: aménagement espaces extérieurs, art. 416 al. 3.

Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement jusqu'au 31 octobre 2021 au secrétariat municipal où les oppositions faites par écrit et dûment motivées peuvent être adressées jusqu'à cette date inclusivement.

Péry, le 1^{er} octobre 2021

Le Conseil municipal

Renan



Avis de construction

Requérant: Brainswork Architecture & Design Sàrl, rue des Hautes-Bornes 12, 2523 Lignièrès.

Auteur du projet: ART Conception Immobilière Sàrl, rue de la Gare 12, 2345 Les Breuleux.

Adresse du projet: parcelle N° 626, route des Convers 19, 2616 Renan.

Descriptif du projet: transformation de la partie galetas des combles pour en faire des chambres à coucher, obturation de la fenêtre existante et création de deux fenêtres sur la façade pignon est, ainsi qu'un ajout d'un WC.

Dimension du projet: selon plans déposés.

Construction du projet: selon plans déposés.

Zone d'affectation et de construction: zone centre, ensemble bâti.

Dérogation: –

Objet protégé: –

Dépôt public: du 1^{er} octobre au 2 novembre 2021 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune municipale, rue du Collège 5, 2616 Renan. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal de Renan, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art.26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Renan, le 1^{er} octobre 2021

Le Conseil municipal

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: Municipalité de Renan, rue du Collège 5, 2616 Renan.

Emplacement: parcelle N° 382, au lieu-dit: «rue du Collège 4», commune de Renan.

Projet: remplacement de la porte de garage actuelle par une nouvelle porte de garage sectionnelle à lames en acier.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: ZBP A.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 31 octobre 2021 inclusivement auprès de l'Administration communale de Renan. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 1^{er} octobre 2021.

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Saint-Imier



Permis de construire 19-64

Requérant /Maitre d'ouvrage: Hernani Da Silva, rue Pierre-Alin 20, 2610 Saint-Imier.

Auteur du projet: idem MO.

Adresse du projet: BF 451, rue Pierre-Alin 20, 2610 Saint-Imier.

Description du projet: réfection de la toiture, remplacement des tabatières par des fenêtre de toiture et construction d'un couvert de terrasse accolé en façade sud du bâtiment.

Dimensions du projet: selon plans déposés.

Construction du projet: selon plans déposés.

Zone d'affectation et de construction: ZHfhf C2b.

Dérogation: –

Zones / périmètres protégés: ensemble structuré, rue de la Société.

Objet protégé: –

Dépôt public: du 1^{er} octobre 2021 au 1^{er} novembre 2021 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 1^{er} octobre 2021

*Le Chef du service urbanisme et mobilité
Nicolas Vuilleumier*

Sauge



Avis de construction

Requérante: Mélanie Moy, Prés de l'Aiguë Roche 47a, 2537 Vauffelin.

Auteur du projet: Mélanie Moy, Prés de l'Aiguë Roche 47a, 2537 Vauffelin.

Projet: reconstruction de l'abri pour la cheminée et le stockage du bois et remplacement des volets de l'annexe aux lieux-dits «Prés de l'Aiguë Roche 47 e et Prés de l'Aiguë Roche 159» à Vauffelin sur parcelle N° 571, hors zone.

Dérogation: art. 24ss LAT.

Dimensions: abri ouvert sur les 4 côtés de 4,35m x 3,68m. Fonds en chaille. Structure en bois. Toit en panneau de bois Resopal gris avec une pente de 5°. Volets de l'annexe de couleur rouge-brun (RAL 3011).

La demande, les plans et autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du secrétariat municipal de Sauge jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première parution dans la *Feuille Officielle d'Avis du district de Courtelary*. Les oppositions, dûment motivées, doivent être envoyées en double exemplaire au conseil municipal de Sauge. Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Plagne, le 27 septembre 2021

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérant: Luigino Rossit, ch. de l'Ecole 9, 2535 Frinwillier

Auteur du projet: Faivre Energie SA, Marc Muggli, route de Porrentruy 82, 2800 Delémont.

Propriétaires fonciers: Rosmarie et Luigino Rossit, ch. de l'Ecole 9, 2535 Frinwillier.

Projet: remplacement du chauffage électrique par une pompe à chaleur air-eau en façade ouest de la maison d'habitation sise sur parcelle N° 321, ch. de l'Ecole 9 à Frinwillier, zone H2.

Dérogation: aucune.

Objet protégé: néant.

Dimensions: selon plans déposés.

La demande, les plans et autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du secrétariat municipal de Sauge à Plagne jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la *Feuille Officielle d'Avis du district de Courtelary*.

Les oppositions, dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale de Sauge, 2536 Plagne au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Plagne, le 28 septembre 2021

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérant: OIC - Office des immeubles et des constructions du canton de Berne, Reiterstrasse 11, 3011 Berne.

Auteur du projet: Wahlruefli Architekten und Raumplaner SA, Dammweg 3, 2502 Bienne.

Projet: pose provisoire de 14 containers pour répondre à des demandes de places supplémentaires sises sur parcelle N° 386, route Principale 127, Vauffelin, PQ Saing.

Dérogation: art. 6 du règlement de quartier (RQ).

Dimensions: selon plans déposés.

La demande, les plans et autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du secrétariat municipal de Sauge jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première parution dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*.

Les oppositions, dûment motivées, doivent être envoyées en double exemplaire au conseil municipal de Sauge. Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Plagne, le 28 septembre 2021

Le Conseil municipal

Sonceboz-Sombeval



Avis de construction

N° 2021-6871

N° Commune: 362021

Requérant: Alphonse Kilchenmann, rue Pierre-Pertuis 29, 2605 Sonceboz-Sombeval.

Auteur du projet: Pascal Schaer, rue de l'Est 2, 2732 Reconwillier.

Emplacement: rue Pierre-Pertuis 29, Sonceboz-Sombeval, parcelle: 23.

Projet: remplacement du chauffage électrique par une pompe à chaleur air-eau extérieur.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: HA2.

Dérogation: néant.

Périmètre protégé: néant.

Objet protégé: néant.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 1^{er} novembre 2021 inclusivement auprès de l'Administration communale de Sonceboz-Sombeval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'Administration communale, rue des Prés 5, 2605 Sonceboz-Sombeval.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sonceboz-Sombeval, le 1^{er} octobre 2021

Le Bureau communal

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: Swisscom (Suisse) SA, Wireless Access, Alte Tiefenaustasse 6, 3050 Berne.

Auteur du projet: Hitz et Partner SA, Ingénieurs Constructions Métalliques, avenue de Savoie 10, 1003 Lausanne.

Emplacement: parcelle N° 912, au lieu-dit: «rue de la Gare», commune de Sonceboz-Sombeval.

Projet: transformation d'une installation de communication mobile existante pour le compte de Swisscom (Suisse) SA avec implantation d'un

nouveau mât et de nouvelles antennes pour les technologies 3G, 4G et 5G/SOCE.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: domaine ferroviaire (CFF).

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 31 octobre 2021 inclusivement auprès de l'Administration communale de Sonceboz-Sombeval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 1^{er} octobre 2021

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Sonvilier



Parc éolien des Quatre Bornes

A l'échéance du délai légal, aucun recours contre la décision de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary n'a été déposé auprès du Tribunal administratif du canton de Berne.

La décision de la Préfecture du Jura bernois de rejeter les recours déposés contre les résultats de la votation communale du 27 septembre 2020 entre en force.

Le Conseil municipal a validé les résultats de la votation, selon l'art. 16 alinéa 2 du Règlement concernant les élections aux urnes du 6 décembre 2001, lors de sa séance du 21 septembre 2021.

L'objet soumis au vote, «Parc éolien des Quatre Bornes – acceptez-vous le plan de quartier valant permis de construire du projet?» a été refusé par 292 non contre 288 oui, 10 votes blancs et 0 nul.

L'instruction de ce dossier étant arrivée à son terme, les résultats du vote sont définitifs.

Sonvilier, le 1^{er} octobre 2021

La Municipalité de Sonvilier

Réclame

PERSÉCUTION
DROITS DES FEMMES
VIOLRESPONSABILITÉ
VIE PRIVÉE
SÉVICES DESTIN PRISON ENFANTS-SOLDATS
FRONTIÈRE RÉFUGIÉS
ASSASSINAT POLITIQUE PRISONNIER
POLITIQUE ABUS PEINE DE MISÈRE MORT GUERRE TORTURE
VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS
ASILE MIGRATION ARBITRAIRE
ESCLAVAGE VIOLENCE

Nous apportons des réponses!
Passer aux actes sur [amnesty.ch](https://www.amnesty.ch)

AMNESTY INTERNATIONAL

Le Bureau communal

Tramelan



Révision du plan d'aménagement local 3^e étape

Séance d'informations publique

Nous avons le plaisir de vous inviter à une séance d'informations publique dédiée à la présentation de la 3^e étape de la révision du plan d'aménagement local de la commune de Tramelan qui se déroulera le

mercredi 13 octobre 2021 à 20h
à l'Auditorium du CIP

Cette séance d'informations s'inscrit dans le cadre de la procédure de consultation et d'informations à la population qui court du 1^{er} octobre au 31 octobre 2021.

Le certificat Covid n'est pas exigé, cependant le port du masque est obligatoire.

Au plaisir de vous y rencontrer.

Tramelan, le 27 septembre 2021

Le Conseil municipal

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérants: Carine et Raphaël Bassin, rue des Ecureuils 8, 2722 Les Reussilles.

Auteur du projet: Kipfer Danael CAO, Grand-rue 149, 2720 Tramelan.

Emplacement: parcelle N° 3336, au lieu-dit: «rue des Ecureuils 8», 2722 Les Reussilles.

Projet: agrandissement de la maison familiale au sud (séjour) et construction d'un nouveau garage double accolé au garage existant sud avec réduit et accès intérieur au séjour.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: H2.

Dérogations: art. 25 LCFO, 80 LR et 418 al. 6 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 24 octobre 2021 inclusivement auprès de l'administration communale de Tramelan. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 24 septembre 2021

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction N° 2021/52

Requérants: Virginie Allimann et Lionel Humair, rue des Deutes 16/Musée 12, 2720 Tramelan/2714 Les Genevez.

Auteur du projet: Pascal Schaer SA, Est 2, 2732 Reconvilier.

Projet: remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur extérieure. Parcelle N° 1928, zone ZPS-d «Les Deutes». Emplacement: rue Chautenatte 26, 2720 Tramelan.

Dimensions: selon plans déposés. Selon plans et formulaires déposés.

Dérogations: art. 431, al. 4, chiffre 1 RCC - PAC extérieure. A151 du RCC, art. 8, al. 2 - Concernant la distance à la limite des PAC.

Protection des eaux: secteur de protection des eaux Au.

La mise à l'enquête publique a lieu du 24 septembre 2021 au 24 octobre 2021.

Dépôt public de la demande avec plans au bureau de la Police des constructions (dossier consultable sur rendez-vous: stt@tramelan.ch ou par téléphone au 032 486 99 50), rue de la Promenade 3, où les oppositions, faites par écrit et motivées, les réserves de droit ainsi que les éventuelles demandes de compensation des charges en cas de demande de dérogations au sens de l'article 30 LC, seront reçues au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

Tramelan, le 24 septembre 2021

La Commune de Tramelan

Avis de construction N° 2021/64

Requérant: Tennis Club Tramelan, par son président Raphaël Maire, Case postale, 2720 Tramelan.

Auteur du projet: Kipfer Danael CAO, Grand-rue 79, 2720 Tramelan.

Projet: ouverture d'une porte-fenêtre sur la façade nord-est + aménagement d'une terrasse en dalle de jardin. Parcelle N° 1730, zone ZBP-3b. Emplacement: Les Reussilles 33, 2722 Les Reussilles.

Dimensions: selon formulaires et plans déposés.

Dérogation: art. A 142 RCC - distance insuffisante à la limite.

Protection des eaux: secteur de protection des eaux Au.

La mise à l'enquête publique a lieu du 24 septembre 2021 au 24 octobre 2021.

Dépôt public de la demande avec plans au bureau de la Police des constructions (dossier consultable sur rendez-vous: stt@tramelan.ch ou par téléphone au 032 486 99 50), rue de la Promenade 3, où les oppositions, faites par écrit et motivées, les réserves de droit ainsi que les éventuelles demandes de compensation des charges en cas de demande de dérogations au sens de l'article 30 LC, seront reçues au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

Tramelan, le 24 septembre 2021

La Commune de Tramelan

Avis de construction N° 2021/67

Requérant: Silvio Monti, rue des Prés 48, 2720 Tramelan.

Auteur du projet: Stalder & Zürcher SA, Rudolf Zürcher, rue du Midi 14, 2720 Tramelan.

Projet: remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau extérieure côté nord de la maison avec protection visuelle par un cache. Parcelle N° 2111, zone H2. Emplacement: rue des Prés 48, 2720 Tramelan.

Dimensions: selon formulaires et plans déposés.

Dérogation: art. 431, al. 4, chiffre 1 RCC - PAC extérieure.

Protection des eaux: secteur de protection des eaux Au.

La mise à l'enquête publique a lieu du 24 septembre 2021 au 24 octobre 2021.

Dépôt public de la demande avec plans au bureau de la Police des constructions (dossier consultable sur rendez-vous: stt@tramelan.ch ou par téléphone au 032 486 99 50), rue de la Promenade 3, où les oppositions, faites par écrit et motivées, les réserves de droit ainsi que les éventuelles demandes de compensation des charges en cas de demande de dérogations au sens de l'article 30 LC, seront reçues au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

Tramelan, le 24 septembre 2021

La Commune de Tramelan

Avis de construction N° 2021/55

Requérants: Marie Laure Desvoignes et Alain Mathez, rue de la Place 16, 2720 Tramelan.

Auteur du projet: Pascal Schaer SA, rue de l'Est 2, 2732 Reconvilier.

Projet: remplacement du chauffage électrique par une pompe à chaleur extérieure. Parcelle N° 54, zone H2. Emplacement: rue de la Place 16, 2720 Tramelan.

Dimensions: selon plans déposés. Selon formulaires et plans déposés.

Dérogations: art. 431, al. 4, chiffre 1 RCC - PAC extérieure.

Protection des eaux: secteur de protection des eaux Au.

La mise à l'enquête publique a lieu du 24 septembre 2021 au 24 octobre 2021.

Dépôt public de la demande avec plans au bureau de la Police des constructions (dossier consultable sur rendez-vous: stt@tramelan.ch ou par téléphone au 032 486 99 50), rue de la Promenade 3, où les oppositions, faites par écrit et motivées, les réserves de droit ainsi que les éventuelles demandes de compensation des charges en cas de demande de dérogations au sens de l'article 30 LC, seront reçues au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

Tramelan, le 24 septembre 2021

La Commune de Tramelan

Villeret



Avis de construction

Maîtres d'ouvrage: Dominique et Jacques Lachat, rue Jacques-René Fiechter 26, 2613 Villeret.

Auteurs du projet: Dominique et Jacques Lachat, rue Jacques-René Fiechter 26, 2613 Villeret.

Propriétaires fonciers: Dominique et Jacques Lachat, rue Jacques-René Fiechter 26, 2613 Villeret.

Projet: isolation extérieure de la façade est avec des panneaux de Novopan, ouverture en lames autoclavées brunes.

Genre de construction: isolation Isorooft et Pavaflex, lames autoclavées RC 21/140 de couleur brune.

Parcelle: N° 282, zone H2.

Emplacement: rue Jacques-René Fiechter 26, 2013 Villeret.

Dimensions: selon plans déposés.

Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du Secrétariat municipal de Villeret jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première parution dans la Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary soit jusqu'au 24 octobre 2021.

Les oppositions, dûment motivées, doivent être envoyées en double exemplaire au Secrétariat municipal de Villeret. Les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Villeret, 24 septembre 2021

Le Secrétariat municipal Villeret

Jura bernois

SYNDICAT DE COMMUNES DU CENTRE
RÉGIONAL DE COMPÉTENCES
ET DE PROTECTION CIVILE DU JURA BERNOIS

Règlement d'organisation

L'assemblée des délégués du CRC et de PCi du Jura bernois a formellement approuvé la procédure de suppression des art. 2 al.3, 15 lit. e) et 23 al. 4 du Règlement d'organisation demandée lors de l'assemblée du 21 novembre 2019. Les ayants droit au vote peuvent faire recours dans les 30 jours à compter de la présente publication à l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire, Service des affaires communales, Unité francophone, Hauptstrasse 2, case postale, 2560 Nidau.

Tramelan, le 27 septembre 2021

Canton de Berne



VOTATION POPULAIRE DU 26 SEPTEMBRE

L'article constitutionnel sur la protection du climat largement approuvé

Le canton souhaite atteindre la neutralité climatique d'ici 2050. Cet objectif figure dans le nouvel article constitutionnel sur la protection du climat. La population bernoise a nettement approuvé la modification constitutionnelle nécessaire par 63,9 % des voix.

Un nouvel article sur la protection du climat sera inscrit dans la Constitution du canton de Berne. 63,9 % des électrices et des électeurs ont approuvé la modification constitutionnelle requise. Ils rejoignent donc l'avis du parlement, qui avait lui aussi approuvé largement ce nouvel article au printemps dernier. Sachant qu'une modification de la Constitution est nécessaire, c'est le peuple qui avait le dernier mot.

Dans le nouvel article constitutionnel, le canton de Berne se fixe l'objectif d'atteindre la neutralité climatique d'ici 2050. Lors du point de presse organisé le jour du scrutin, le président du Grand Conseil Hervé Gullotti a déclaré qu'il fallait faire preuve de détermination et serrer les rangs face au réchauffement climatique. «Avec cet article, nous nous engageons activement à circonscrire le changement climatique et ses effets néfastes.» Selon lui, le résultat des urnes montre qu'il est possible de trouver des solutions au-delà des clivages partisans pour éviter une catastrophe écologique.

Le conseiller d'Etat Christoph Ammann, directeur de l'environnement, a remercié les

Réclame

Retrouvez le journal de la semaine dernière sur notre site internet

BECHTEL-IMPRIMERIE.CH

Le 26 septembre 2021

Grand Conseil et Conseil-exécutif